



La revue étudiante de sciences  
humaines et sociales consacrée  
au monde arabe  
n°01 – déc. 2021

**Femmes dans  
les révolutions arabes**

**01**

**Bidaya** est une revue annuelle en sciences humaines et sociales, en accès libre en ligne, qui se veut un espace de publication inédit pour les étudiants et jeunes chercheurs travaillant sur le monde arabe. Née d'une réflexion commune entre étudiants et chercheurs du CAREP Paris, Bidaya est un véritable projet transdisciplinaire visant à croiser les analyses et les regards sur le monde arabe.

**Nous vous invitons à découvrir le premier numéro de la revue, consacré au thème**

## **Femmes dans les révoltes arabes**



### **Comité scientifique**

#### **Responsable scientifique**

Isabel RUCK (CAREP Paris)

#### **Membres permanents**

Myriam ABABSA  
(IFPO Amman, géographe)  
Sonia DAYAN-HERZBRUN  
(Université de Paris, sociologue)  
Gaëlle GILLOT  
(Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, géographe)  
Franck MERMIER  
(CNRS, anthropologue)  
Clément STEUER  
(CNRS/TARICA, politiste)

### **Comité de rédaction**

#### **Responsable éditoriale**

Racha ABAZIED (CAREP Paris)

#### **Membres permanents**

Fadwa ABDEL MAWLLA,  
(Sciences Po Grenoble)  
Sirine BELKHIRI  
(Université de Genève)  
Yazid BENHADDA  
(University of Exeter)  
Imane DURELLE  
(Université catholique de Louvain)  
Abdelmounaim FANIDI (EHESS)  
Pauline JOYAU (INALCO)  
Nassima SAID  
(Université d'Amsterdam)  
Joseph SAWAYA (Sciences Po Aix)  
Julie-Jeanne VERNOIS  
(Paris-Dauphine)

#### **Selecture**

Minas OUCHAKLIAN

#### **Maquette**

Estelle CHAUVARD

## DOSSIER : FEMMES DANS LES REVOLUTIONS ARABES

05	<b>Edito</b>	Mehdia BELKADI
10	<b>Le Hirak : nouvelle opportunité pour les droits des femmes algériennes ?</b>	Kamir ABBAS TERKI
21	<b>La lutte contre les violences faites aux femmes dans la Tunisie post-révolutionnaire</b>	Sara KAMOUN
30	<b>Entretien avec Saïda Ounissi féministe tunisienne</b>	Pauline JOYAU & Julie-Jeanne VERNOIS
36	<b>Entretien avec Shahinaz Abdel-Salam, féministe égyptienne</b>	Fadwa ABDEL-MAWLLA & Pauline JOYAUX
44	<b>Portfolio</b>	Victoria C. WERLING

## VARIA

53	<b>Les forces armées libanaises face à la Thawra</b>	Joseph SAWAYA
70	<b>Le gaz en Méditerranée orientale, facteur de recomposition géopolitique</b>	Fadwa ABDEL-MAWLLA
78	<b>La Société des eaux du Caire</b>	Emilie PASQUIER
92	<b>Entretien : Alain Bittard, passeur de savoirs entre Orient et Occident</b>	Abdelmounaim FANIDI & Sirine BELKHIRI

## RECENSIONS D'OUVRAGES

98	<b>Penser la Palestine en réseaux</b>	Lina BENCHEKOR
101	<b>Le Proche et le Lointain : un siècle d'anthropologie au Maroc</b>	Abdelmounaim FANIDI

**dossier**

---

**Femmes  
dans les  
révolutions  
arabes**

# Révoltes arabes : de femmes à féministes

## édito



**MAHDIA BELKADI**

Doctorante en sciences de l'information et de la communication  
à l'Université de Lorraine.  
Journaliste, traductrice-interprète, enseignante.

Une forme de féminisme d'État a longtemps caractérisé les régimes arabes post-coloniaux de tendance progressiste, où la question des femmes a été instrumentalisée en faveur de l'idéologie dominante. En réponse, les femmes se sont parfois inspirées du féminisme islamiste iranien. Le succès fulgurant du voile, en réponse à la fois aux politiques coloniales de dévoilement et à l'islamisation de l'espace public, a favorisé la scolarisation et l'instruction massives des filles et a accéléré la féminisation de secteurs d'activités comme l'éducation et la santé. Dans un contexte d'éducation massive, d'urbanisation rapide et de transition démographique, des réalités nouvelles sont apparues, comme l'écart dans la réussite scolaire entre les deux sexes dans de nombreux pays en faveur des filles<sup>1</sup>. Responsabilisées dès le plus jeune âge, encore soumises à une exigence de résultat pour accéder à l'espace public, sans autres perspectives d'autonomisation que celles qu'offrent les études et le travail, les femmes sont plus éduquées, plus instruites, de plus en plus autonomes financièrement et donc plus à même de se rendre compte de leur situation et d'aspirer à une citoyenneté pleine et entière.

Les révoltes arabes ont révélé une société en mutation. Elles ont eu des effets sur la production d'une identité féminine nouvelle. Dès le début des protestations, en 2011, l'engagement féminin est acté. Sans surprise, le Nobel de la paix 2011 est décerné à l'une des nombreuses icônes féminines des révoltes, la Yéménite Tawakkol Karman. C'est pourtant en 2019 qu'un tournant a lieu.

## Un honneur à géométrie variable

À l'origine de la vague de colère, il y a l'immolation du jeune marchand ambulant tunisien Mohamed Bouazizi après la confiscation de sa marchandise par une policière qui lui aurait infligé une gifle. Le geste ultime, cristallisant le profond désespoir de la jeunesse arabe, donne lieu à des manifestations réprimées, relatées par des cyberactivistes qui déjouent la censure. Cette génération d'activistes éduquée, citadine, bilingue et connectée manie avec aisance les (nouvelles) TIC (technologies de l'information et de la communication) et maîtrise les stratégies de communication. Formée aux méthodes de lutte non violente, elle recourt, afin de fédérer les différentes forces et de les mobiliser, aux stimuli psychologiques et autres référents émotionnels<sup>2</sup> et adapte le discours au public cible dans des *strategic narratives*<sup>3</sup>. Pour faire adhérer l'universitaire, le marchand de légumes devient

---

1 En 2011, 60 % des bachelières algériennes sont des filles. En 2018, elles sont 65 %. Voir Hassane Saadoun, « Bac : pourquoi les filles dominent les garçons », TSA-Algérie, le 21 juillet 2018. URL : <https://www.tsa-algerie.com/bac-pourquoi-les-filles-dominent-les-garcons/>

2 Voir Paloma Haschke, « La scène médiatique au Moyen-Orient à la lumière du Printemps arabe », Sciences-po - Céri, 2012. URL : [https://www.sciencespo.fr/ceri/sites/sciencespo.fr.ceri/files/art\\_phasc.pdf](https://www.sciencespo.fr/ceri/sites/sciencespo.fr.ceri/files/art_phasc.pdf)

3 Voir Monroe E. Price, *Free Expression, Globalism and the New Strategic Communication*,

diplômé-chômeur. Mais pour le rural, on convoque l'honneur et la virilité : la rumeur de la gifle est née<sup>4</sup>. « Ce n'était pas la première fois qu'on saisissait sa marchandise, mais se faire gifler par une femme, en pleine rue, ça l'a brûlé à l'intérieur. Chez nous, les Hamama [sa tribu], ce n'est pas acceptable », déclare la mère du jeune homme<sup>5</sup>.

Cet élément nuance l'optimisme hâtif sur une révolution dans les rapports de genre. En contraste avec l'image qu'une partie de sa jeunesse reflète, la société arabe reste globalement tributaire de conceptions patriarcales et claniques. L'honneur du groupe, placé dans le corps de « ses » femmes, est convoqué dans la Libye en insurrection. Des informations rapportées au conditionnel font état de recours massifs au viol comme arme de guerre. Au Yémen, dans une tentative de scinder le mouvement de protestation, le président Saleh dénonce « la mixité illégale des hommes et des femmes<sup>6</sup> ». Des couloirs durant les marches leur sont réservés afin de les garder mobilisées « pour le bien de la révolution ». Leurs imposantes *'abâyât* noires permettent de visibiliser leur impressionnante participation.

Déjà présentes dans des espaces devenus mixtes, comme l'université ou la fonction publique, les femmes bouleversent les codes conventionnels en investissant, presque naturellement, le dernier espace public réticent à leur présence : la rue. « La noblesse de la cause justifiant la transgression<sup>7</sup> », le mouvement compose avec la présence féminine, qui lui est utile. Mais cela n'est pas sans conséquence. Les gigantesques manifestations place Tahrir, en Égypte, sont entachées d'agressions sexuelles collectives, commises par des manifestants sur des manifestantes et des journalistes. Un procédé qui n'est pas sans rappeler les « expéditions punitives » en Algérie contre des femmes travailleuses isolées, dont l'épisode de Hassi Messaoud en 2001 a été le point culminant<sup>8</sup>. Un mois après la chute de Moubarak, lors de la Journée mondiale de lutte pour les droits des femmes, des manifestantes sont agressées par des passants, puis arrêtées et soumises à des tests de virginité par les militaires de la période de transition. Ce moment acte la fin du fragile compromis pour le bien commun.

---

New York: Cambridge University Press, 2015.

4 Voir TV5 Monde, « Tunisie : Fayda Hamdi, la femme fusible », le 15 octobre 2011. URL : <https://www.youtube.com/watch?app=desktop&v=NWqyckzEPQA>

5 Citée dans Christophe Ayad, « La révolution de la gifle », *Libération*, le 11 juin 2011. URL : [https://www.liberation.fr/planete/2011/06/11/la-revolution-de-la-gifle\\_741980/](https://www.liberation.fr/planete/2011/06/11/la-revolution-de-la-gifle_741980/)

6 Voir Simon Laplante, « L'égalité des sexes est encore d'actualité au Yémen », *Perspective monde*, le 20 septembre 2011. URL : <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMAnalyse?codeAnalyse=1285>

7 Perrine Lachenal, « Contretemps. Représentations et pratiques de la violence des femmes, Le Caire, 2010-2015 », *Ethnologie française*, vol. 49, no 2, 2019, p. 261-275.

8 En juillet 2001, à la suite d'un prêche les désignant comme des prostituées, plusieurs dizaines de femmes travaillant comme femmes de ménage, cuisinières ou secrétaires dans les compagnies pétrolières installées dans la ville de Hassi Messaoud sont attaquées par une foule d'hommes. Elles sont battues, violées, mutilées, traînées nues dans la rue. Voir Dalila Iamarene-Djerbal, « Affaire de Hassi Messaoud », NAQD, no 22-23, 2006, p. 11-40.

## Une opportunité historique

En 2011, seules les Saoudiennes assument de porter des revendications proprement féministes, et arrachent le droit de vote et d'éligibilité. Mais la distinction entre présence des femmes et présence féministe au sein de la contestation est souvent ténue, tant, pour beaucoup de femmes, compte tenu du contexte dans lequel elles évoluent, l'acte de manifester pour la démocratie constitue un engagement féministe à part entière. Il convient dès lors d'inclure toutes les trajectoires féminines et/ou féministes dans l'analyse de la contestation : une défiance du « système » politique porte en elle une défiance du patriarcat.

Les périodes de transition qui suivent les élections – remportées par les islamistes – sont caractérisées par une mobilisation des féministes dans le sens d'une préservation des acquis plus que dans celui d'une amélioration du statut. Quelques avancées sont enregistrées<sup>9</sup>, sans toutefois de changements majeurs. L'instabilité et, dans certains pays, l'embrasement vont lourdement impacter les conditions des femmes. Afin de sauvegarder l'unité, les sociétés civiles naissantes comptent peu de structures féministes en leur sein. Quant aux structures mixtes de lutte pour la démocratie – l'objectif principal –, elles n'échappent pas aux logiques patriarcales : la démocratie d'abord, les droits des femmes ensuite<sup>10</sup>.

Refusant leur instrumentalisation et la hiérarchisation des causes, les féministes, qui ont été de toutes les luttes sans que l'on soit de la leur, prennent en main leur narrative en 2019, à la manière du mouvement palestinien Tâli'at (« celles qui se lèvent »), qui met dos-à-dos les systèmes de domination colonial et patriarcal. Puisant leur légitimité dans la violence qu'elles subissent et dans les luttes de leurs aïeules, les féministes arabes renégocient leur implication dans les révoltes et posent l'oppression des femmes comme problème politique. Et pour répondre aux traditionnelles accusations d'aliénation à l'Occident et de néo-colonialisme, elles convoquent le passé pour mieux tracer l'avenir.

Au Soudan, Alaa Salah, icône au *thoub* blanc de la révolte de 2019, n'est que la dernière incarnation des « *kandakas* » – ces femmes impliquées dans les mouvements de protestation contre la dictature, appelées ainsi en référence aux reines nubiennes. Durant les manifestations, dont certaines comptent 60 à 70 % de

---

9 La Tunisie adopte la parité dans le système électoral. Le Maroc constitutionnalise l'égalité des sexes dans le droit et devant la loi. L'Égypte abolit la « loi du pardon » permettant au violeur d'échapper à sa peine en épousant sa victime.

10 Voir Dorra Mahfoudh et Amel Mahfoudh, « Mobilisations des femmes et mouvement féministe en Tunisie », *Nouvelles Questions féministes*, vol. 33, no 2, 2014, p. 14-33 ; Ghaïss Jasser, Amel Mahfoudh, Feriel Lalami et Christine Delphy, « Les luttes des femmes arabes contre le patriarcat, les pouvoirs tyranniques, l'islamisme, le colonialisme et le néocolonialisme », *Nouvelles Questions féministes*, vol. 35, no 2, 2016, p. 6-16.

manifestantes<sup>11</sup>, les photos de « Notre mère Fatima<sup>12</sup> », la « Pionnière », sont brandies. En Algérie, au sein du Hirak, les militantes du FACE (Femmes algériennes pour le changement et l'égalité) rendent visible le sexismé structurel. Elles honorent les *moudjahidat* et les martyres de la guerre d'indépendance, les résistantes et les victimes du terrorisme, au même titre que les victimes de féminicides. Au Liban, la protestation prend des allures de révolution féministe. Un célèbre chant de la mariée est détourné avec les paroles suivantes : « Elle sort renverser le régime communautariste, patriarchal, discriminatoire et capitaliste ». L'hymne national est symboliquement modifié pour y intégrer les femmes<sup>13</sup>.

Dans ce contexte, les « frères » redoublent leurs efforts pour tenter de préserver les derniers pans de l'« honneur<sup>14</sup> ». Les Libanaises font face aux différentes autorités religieuses contre le projet d'un État séculaire. Le 29 mars 2019, les militantes du « Carré féministe » du Hirak algérien sont attaquées. Des appels au viol et au vitriol sont lancés sur Internet. Sur le Net également, les femmes s'organisent. Des campagnes contre les féminicides, les crimes dits d'honneur ou en faveur de la dé-folklorisation de la journée du 8 Mars ont régulièrement lieu. Comme avant 2011 : on occupe l'espace virtuel pour mieux conquérir l'espace public physique.

---

11 Voir Justin Lynch, "Women fueled Sudan's revolution, but then they were pushed aside", *Independent*, le 4 août 2019. URL : <https://www.independent.co.uk/news/world/africa/sudan-revolution-women-uprising-democratic-transition-army-bashir-a9038786.html>

12 Fatima Ahmed Ibrahim (1934-2017) est la fondatrice puis rédactrice en chef de publications progressistes et féministes, *La Pionnière* et *La Voix de la femme*, revue de l'Union des femmes soudanaises (UFS) qu'elle a co-fondée. Militante du Parti communiste, seul parti mixte à l'époque, elle est une figure de la révolution de 1964, puis la première femme élue dans un parlement en Afrique et dans le monde arabe. Emprisonnée et assignée à résidence durant de longues années, elle reçoit, avec l'UFS, le prix des Droits de l'homme des Nations unies en 2013.

13 Publié par le journal *An-Nahar* en Une sur le Net, le « nouvel hymne » comprend l'ajout suivant : « Le Liban est le berceau des femmes et des hommes. »

14 Voir Fatma Oussedik, « Postcolonie et rapports de genre en Algérie », *Tumultes*, no 37, 2011, p. 81-98.

# Le Hirak : nouvelle opportunité pour les droits des femmes algériennes ?



**KAMIR ABBAS-TERKI**

Étudiante en master I de Droit de la propriété intellectuelle  
à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

*« Je ne vois pour les femmes arabes qu'un seul moyen de tout débloquer : parler, parler sans cesse d'hier et d'aujourd'hui. »*

Assia Djebbar

Au printemps 2019, Algériens et Algériennes reconquièrent la rue. Le Hirak, mouvement citoyen intergénérationnel et transidéologique, se donne à voir comme l'alternative radicale au pouvoir. Autoritarisme, corruption, inégalités sociales : alors que la profondeur de la crise algérienne mène le pays au bord de l'implosion, la « Révolution du sourire » porte en elle un espoir renaissant. Le pacifisme du mouvement, contrastant avec la violence de l'État, et la fraternité scandée par les manifestants au travers du slogan « *khawa, khawa* » (« frères, frères ») témoignent de la volonté de préserver l'union dans l'adversité. Enfants de l'Algérie, filles et fils de moudjahidin et de moudjahidat<sup>1</sup>, les manifestants puisent leur légitimité dans l'histoire. « Un seul héros, le peuple<sup>2</sup>. »

Au sein du mouvement, un consensus semble se faire, tourné vers une Algérie libre et démocratique, un état civil et non militaire. Pourtant, cette vision ne doit pas éclipser la diversité du Hirak, au risque de le dépolitiser. Les femmes, ayant répondu présentes à l'appel de la rue, saisissent ainsi l'occasion pour porter leurs revendications propres. Elles font le pari que les droits des femmes, contrariés depuis l'indépendance, ont une chance de se réaliser dans le cadre de ce mouvement d'envergure. Les féministes font valoir que l'égalité homme-femme est consubstantielle à la démocratie. Un carré féministe fait son apparition dans les cortèges algérios, et le slogan « *sawt el-mara'a thawra* » (« la voix de la femme est une révolution ») est brandi sur des pancartes.

Dès le début du Hirak, de nombreux chercheurs se saisissent des enjeux de cette

---

<sup>1</sup> Combattants et combattantes de la guerre de libération.

<sup>2</sup> Slogan datant de la guerre de libération, repris à foison par les manifestants du Hirak.

révolte populaire spontanée et soudaine. Si la mobilisation féminine est analysée comme une des dimensions du mouvement, à l'aune du caractère pacifique des marches, l'étude de la lutte féministe au sein du Hirak demeure plus rare – elle est davantage développée par des militantes féministes directement. Certes, analyser l'événement pendant son déroulement rend difficiles la prise de distance et l'appréhension du phénomène dans un contexte plus large. Cet article cherchera néanmoins à mettre les expressions féministes au sein du Hirak en perspective avec les mutations de la société algérienne, pour tenter un travail de recul et de synthèse. Comment les féministes se sont-elles saisies de ce mouvement pour développer de nouvelles stratégies visant à faire avancer le combat vers la consécration des droits des femmes ?

Dans un premier temps, seront évoquées les différentes étapes traversées par les luttes féministes en Algérie depuis la guerre d'indépendance et la manière dont cette histoire est convoquée au sein du Hirak comme stratégie de légitimation. Ensuite, on verra que ce mouvement porte de nouveaux enjeux, mobilise de nouvelles actrices et de nouvelles stratégies. Enfin, on s'intéressera aux réactions suscitées au sein du Hirak par la présence des féministes et à la résilience dont celles-ci font preuve face à la violence.

## La continuité d'un combat historique : une source de légitimation

Bien que la présence féminine fluctue en fonction des villes – les femmes étant plus nombreuses dans de grandes villes comme Alger, Oran et Béjaïa – elle marque une réappropriation de l'espace public, traditionnellement réservé aux hommes. Par la parole et leur présence dans les rues, les femmes rendent visible leur inscription dans la société algérienne. Étudiantes, retraitées, artistes, avocates, cadres, salariées ou encore femmes au foyer : elles sont des milliers à rejoindre les marches. Pour Ghaliya Djelloul, au travers de cette mixité, hommes et femmes font « l'expérience d'une vulnérabilité commune<sup>3</sup> » : « Par la coprésence mixte (genre, âge, classe, ethnicité) des corps dans les espaces publics urbains, les marcheur(euse)s algérien(ne)s affirment le principe du respect de la vie<sup>4</sup>. » Pour Giulia Fabbiano, en permettant aux hommes et aux femmes de faire l'expérience de cette altérité, « le Hirak est en train de renouveler le rapport de toute une population à elle-même, à son passé et à son avenir<sup>5</sup> ».

---

<sup>3</sup> Ghaliya Djelloul, « Femmes et Hirak : pratiques de "desserrement" collectif et d'occupation citoyenne de l'espace public », *Mouvements*, vol. 102, no 2, 2020, p. 82-90. URL : <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2020-2-page-82.htm>

<sup>4</sup> *Idem*.

<sup>5</sup> Giulia Fabbiano, « Le temps long du *hirak* : le passé et ses présences », *L'Année du Maghreb*, no 21, 2019. URL : <http://journals.openedition.org/anneemaghreb/5334>

Si cette mixité caractérise le Hirak et interpelle, elle ne constitue pas pour autant une rupture. En effet, la transmission intergénérationnelle a permis à la lutte féministe actuelle de s'inscrire dans la continuité d'un combat ancien, apparu au lendemain de l'indépendance. Alors que les femmes avaient participé activement à la libération du pays du joug colonial, la question de leur émancipation a ensuite été reléguée au second plan. Si les femmes ont sans cesse été vantées et célébrées pour leur courage pendant la guerre, le silence s'est fait assourdissant lorsqu'a été posée la question de leurs droits. En réponse, l'Union nationale des femmes algériennes (UNFA) lançait dès le 8 mars 1965 un premier appel à la mobilisation en ces termes : « Femmes algériennes, cette journée doit revêtir un caractère exceptionnel, elle doit être une démonstration vivante de notre détermination politique<sup>6</sup>. »

Par la suite, la lutte s'est jouée essentiellement autour du projet d'édicter un code de la famille, qui est formulé dès 1966. Après de nombreuses tentatives avortées, et malgré l'interpellation du président Chadli Bendjedid à l'Assemblée par les *moudjahidat* Djamila Bouhired, Zohra Driff et Akila Ouared le 8 mars 1981<sup>7</sup>, un texte, inspiré du *fiqh*<sup>8</sup> et du rite malékite, est adopté en 1984. Les militantes et les forces politiques progressistes se mobilisent massivement pour s'opposer à cette législation, qu'ils rebaptisent « code de l'infamie » : le Code de la famille relègue la femme au statut de mineure à vie. Il prévoit un tuteur matrimonial, légalise la polygamie, consacre l'inégalité dans l'accès au mariage et l'inégalité successorale. Il autorise la répudiation, et l'époux qui répudie son épouse n'a pas à pourvoir à ses besoins ni à ceux de ses enfants. Il dénie à la mère l'autorité parentale et oblige la femme divorcée qui souhaite se remarier à épouser en secondes noces un parent de ses enfants sous peine de perdre la garde de ces derniers. Elle ne peut pas non plus voyager sans l'autorisation de son époux.

Alors que la constitution de 1976 affirmait aux articles 39 et 42 l'égalité en droits et en devoirs de tous les citoyens, interdisait toute discrimination fondée sur le sexe et garantissait aux Algériennes « tous les droits politiques, économiques, sociaux et culturels », les femmes sont désormais érigées en gardiennes des valeurs traditionnelles. Dans le contexte de crise qui est celui de l'Algérie des années 1980, la modernisation et la mutation de la société provoquent une attitude de repli, accroissant le conservatisme. Cherchant à se légitimer face à la mouvance islamiste qui gagne du terrain, le pouvoir algérien instrumentalise la question des femmes, qui devient « le lieu d'expression de l'affrontement entre la raison moderniste et l'émotion identitaire<sup>9</sup> ».

L'ouverture démocratique qui suit les événements d'octobre 1988 et l'émergence

---

6 *Le Peuple*, 8 mars 1965.

7 Djaouida Lassel, « Les Algériennes au centre des réformes politiques ? », dans Karima Dirèche (dir.), *L'Algérie au présent. Entre résistances et changements*, Paris, Karthala-IRMC, 2019, p. 707-720.

8 Jurisprudence islamique.

9 Yamina Bettahar, « L'enjeu des femmes en Algérie ou l'impossible individuation ? », dans Gilbert Meynier (dir.), *L'Algérie contemporaine. Bilan et solutions pour sortir de la crise*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 47-68.

du multipartisme et de la presse indépendante sont l'occasion d'une mobilisation massive des militantes, à la fois contre le Code de la famille et contre le Front islamique du salut, qui milite pour la création d'un État islamique. De nombreuses associations de femmes sont fondées, et dans les rues, islamistes et féministes se font face. Malgré les assassinats et la violence d'une décennie de guerre civile, le mouvement féministe fait preuve de résilience et passe d'un combat uniquement politique à un travail de fond autour de revendications plus concrètes. Le réseau Wassila, fondé en octobre 2000, qui lutte contre les viols et les violences faites aux femmes et aux enfants, en est le parfait exemple.

En 2005, Abdelaziz Bouteflika, nouvellement élu, cède partiellement à la pression de la société civile et amende le Code de la famille, mais ces modifications sont considérées comme insatisfaisantes par les militantes, qui demandent l'abrogation pure et simple du code.

Comme l'a montré Giulia Fabbiano<sup>10</sup>, le Hirak se caractérise par une référence continue au passé. Par un processus de transposition, de commémoration et d'actualisation, les manifestants se revendiquent héritiers des *moudjahidin* et situent leur combat dans le sillage de la lutte pour l'indépendance, qu'ils considèrent avoir été confisquée. Les héros du combat anticolonial, au même titre que les victimes de la guerre civile, sont convoqués comme figures légitimantes : « Ils résonnent contemporains en raison de l'actualité révolutionnaire de leurs combats<sup>11</sup>. » La lutte des femmes ne fait pas exception. Les slogans tels que « *Djazaïryate ahrar, ma yaqabrouche el-'ar we newasslou el-michouar hata el-intissar* » (« Algériennes libres, nous n'acceptons pas la honte et poursuivons la route jusqu'à la victoire ») ou encore « *El-dimokratia hoqouq niswya/mazalna mazalna thouar* » (« La démocratie est un droit pour les femmes/Nous sommes et restons des révolutionnaires ») illustrent la continuité du combat mené par les femmes. De la même façon, la présence de Louisette Ighilahriz et de Djamilia Bouhired, toutes deux militantes de la guerre d'indépendance et victimes de la torture, donne du crédit à cette présence féminine et permet d'inscrire le combat d'aujourd'hui dans le prolongement de l'histoire.

Parmi les banderoles brandies par le Carré féministe, la plus récurrente porte l'inscription « Nos droits, c'est tout le temps et partout ». Elle arbore les visages de cinq figures féminines : Lalla Fatma N'Soumer, Hassiba Ben Bouali, Baya Touhami, Amira Merabet et Nabila Djahnine<sup>12</sup>. « Exhiber leurs portraits, c'est plus qu'un hommage : une manière d'en épouser l'engagement et d'en rappeler la contemporanéité<sup>13</sup>. »

Toujours dans l'objectif d'inscrire leur lutte dans une continuité historique, chaque

---

10 Giulia Fabbiano, « Le temps long du *hirak* : le passé et ses présences », art. cit.

11 *Idem*.

12 Lalla Fatma N'Soumer est une célèbre résistante à la colonisation française dans les années 1850 ; Hassiba Ben Bouali et Baya Touhami sont des *moudjahidat* de la guerre d'indépendance, Amina Merabet est une femme brûlée vive dans la rue en 2016 et Nabila Djahnine est une militante féministe assassinée par les terroristes durant la décennie noire.

13 Giulia Fabbiano, « Le temps long du *hirak* : le passé et ses présences », art. cit.

8 mars, depuis le début de la contestation, les féministes algériennes s'attellent à restituer à cette journée son sens politique. Devenue officiellement la « fête de la femme », le 8 mars est une journée au cours de laquelle les femmes sont invitées à prendre leur demi-journée, à profiter de promotions sur des produits ménagers ou cosmétiques et à assister à des spectacles musicaux, défilés de mode et autres activités récréatives. Ce glissement sémantique a ôté au 8 mars sa dimension politique. Or, dès le début du Hirak, le ton est donné sur les réseaux sociaux : le 8 mars est une journée de lutte. Le hashtag « le 8 mars n'est pas une fête » inonde la Toile, tandis que, dans les rues, les femmes scandent « *Ma djinech nahtaflou, djina bech terahlou* » (« on n'est pas là pour célébrer, on est là pour que vous partiez »). Sont alors mêlés slogans féministes et slogans contre le régime, affirmant encore l'interdépendance des deux luttes.

## Nouvelles actrices et nouveaux enjeux de la contestation

Si elle s'inscrit dans une continuité historique, la présence féministe au sein du Hirak reflète aussi une évolution de la société algérienne. Elle ne peut être comprise sans rappeler les mutations sociales qui se sont produites durant les dernières décennies<sup>14</sup>. Au cours de cette période, l'Algérie a connu des changements démographiques importants. Selon les sources de l'Office national des statistiques (ONS), le taux de fécondité est passé de 4,5 à 2,5 entre 1990 et 2002, tandis que l'âge moyen du premier mariage pour les femmes est passé de 18,3 ans en 1966 à 29,8 ans en 2006. Elles sont de plus en plus nombreuses à faire des études supérieures, la réussite scolaire étant souvent la promesse d'un meilleur statut social et d'une plus grande liberté. En 2018, les femmes représentent 62,5 % des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur et 65 % des bacheliers. Dans le secteur du travail, les femmes se mobilisent régulièrement, notamment dans des manifestations sectorielles.

La participation des femmes au Hirak redéfinit les enjeux de la contestation au regard des précédents mouvements de lutte. La *silmiya* (« pacifisme ») est en partie garantie par la présence des femmes et en même temps une des conditions de cette présence. Cette relation de dépendance réciproque entre le pacifisme et la présence des femmes permet de poser les fondements d'un mouvement durable dans le temps. La dimension multigénérationnelle, et notamment la présence de mères de famille, empêche de céder aux provocations des forces de l'ordre. Dans la société algérienne, l'image de la mère est extrêmement lourde de symboles, et le respect qui lui est témoigné prévient la violence, qu'elle soit verbale ou physique.

---

14 Feriel Lalami Fates, émission « Féminisme : anciens combats, nouveaux espoirs » (série « Algérie : vers un nouveau départ »), « Cultures Monde », France culture, le 19 septembre 2020. URL : <https://www.franceculture.fr/emissions/cultures-monde/algérie-vers-un-nouveau-depart-34-feminisme-anciens-combats-nouveaux-espoirs>

Leur côtoiemment dans les cortèges entraîne une adaptation du langage et des comportements et induit une reformulation des revendications sur un ton plus apaisé<sup>15</sup>. Par ailleurs, la participation de groupes de femmes spécifiques au sein des manifestations, comme les mères de *harraga* (les candidats à l'immigration clandestine) disparus en mer ou les mères des disparus de la guerre civile des années 1990, permet de créer de nouvelles solidarités :

*« Quand ils [les jeunes supporters de foot qui animent les manifs] arrivent au niveau des familles et des mères des disparus [...], les jeunes hommes s'arrêtent. Ils embrassent ces mères sur le front et ils leur chantent des chansons pour les encourager, pour dire la reconnaissance, la reconnaissance des disparus. Pour dire qu'ils partagent leur douleur<sup>16</sup>. »*

La bienveillance et la dignité sont réaffirmées face à un « pouvoir assassin<sup>17</sup> ». Cependant, au-delà de simples cautions esthétiques garantissant le caractère pacifique des marches, les femmes exigent, tout autant que les hommes, la reconnaissance de leur citoyenneté pleine et entière. Pour la sociologue et militante Fatma Oussedik, « elles [les femmes] étaient vues et acceptées mais sans que l'on soupçonne qu'elles puissent avoir des revendications particulières<sup>18</sup> ». Certaines paroles des chants de stade repris largement au sein du Hirak, notamment par des jeunes filles, témoignent ainsi d'une ambiguïté dans la perception du rôle des femmes dans la société. « *Khaltou el-djness, rahi bayna houma habouha hakda, ebni labbess, el-mra tekhdem wel chabiba raqda<sup>19</sup>* » (« Ils ont inversé les genres, c'est eux [l'État] qui l'ont voulu ainsi, ils bâtiennent des prisons, la femme travaille tandis que les jeunes dorment »). Dans ces paroles, l'indépendance financière des femmes est perçue comme un phénomène contre nature. Le travail des femmes est vu comme une menace « sur la part des hommes qui sont loin d'accepter cette configuration d'un territoire où ils ont été maîtres pendant longtemps<sup>20</sup> ». Cette vision traditionaliste du partage des tâches contraste avec l'évolution de la société, créant ainsi de la conflictualité et de nouvelles concurrences.

Ces observations questionnent : les femmes manifestent aux côtés des hommes pour la construction d'un État de droit, mais ne risquent-elles pas de se retrouver à

---

15 Louisa Dris-Aït Hamadouche, « Hirak algérien, acte II », *Revue Projet*, vol. 382, no 3, 2021, p. 78-81.

16 « Une poétique féministe de l'Algérie en lutte. Entretien avec Habiba Djahnine », *Mouvements*, vol. 102, no 2, 2020, p. 177-192.

17 Slogan très présent pendant les manifestations en référence au « Printemps noir » de 2001 en Kabylie.

18 Selma Kasmi, « "Notre révolution, c'est maintenant ou jamais !" : Pour les Algériennes, il n'y aura pas de démocratie sans égalité des droits », *Middle East Eye*, le 8 mars 2020. URL : <https://www.middleeasteye.net/fr/reportages/notre-revolution-cest-maintenant-ou-jamais-pour-les-algeriennes-il-ny-aura-pas-de>

19 Chant *Babour Ellouh* du collectif Ouled el-Bahdja, manifestants de l'équipe de football USM d'Alger.

20 Djaouida Lassel, « Les Algériennes au centre des réformes politiques ? », art. cit.

nouveau marginalisées par leurs compagnons de lutte ?

## La résilience face à la violence, une première victoire

Les femmes subissant une double oppression, à la fois de la part du « système politique » et d'une société patriarcale et misogyne, leur combat est ardu. Pour Fadila Boumendjel Chitour, « depuis toujours, quand on cherche le consensus, il y a deux sujets qui posent problème : le culte et les femmes<sup>21</sup> ». Malgré l'unité affichée du Hirak, des crispations apparaissent dès que des revendications féministes sont exprimées. La revendication d'une abrogation du Code de la famille, par exemple, continue à provoquer une levée de boucliers de la part d'une large frange de la société qui y voit une attaque des valeurs islamiques traditionnelles.

Le 15 mars, quatrième vendredi de manifestation, des militantes ayant collé des autocollants avec des messages féministes sont violemment agressées et insultées. Dès le lendemain, plusieurs activistes se réunissent à Alger et fondent le collectif « Femmes algériennes pour le changement vers l'égalité ». Dans une déclaration publique, elles réaffirment leur revendication d'une égalité pleine et entière entre les citoyennes et les citoyens, sans distinction de genre, de classe, de région ou de croyances. Pour elles, la fin du « système », réclamée par le slogan « *yetnahaw gaâ* » (« qu'ils dégagent tous »), ne se limite pas à sa composante politique. Dans la déclaration, elles réaffirment leur détermination à changer le système en place « avec toutes ses composantes, y compris son volet sexiste, patriarcal et misogyne<sup>22</sup> ». Elles dévoilent leur projet de créer un Carré féministe et encouragent des initiatives similaires dans les autres villes du pays. Cette stratégie répond à un double impératif : garantir un espace de sécurité pour les manifestantes, et rendre visibles leurs revendications en politisant leur condition en tant que groupe minorisé<sup>23</sup>.

Le cinquième vendredi, le Carré féministe est très mal accueilli, certains manifestants profèrent des insultes tandis que d'autres s'attaquent aux banderoles, qu'ils décrochent et déchirent, notamment une sur laquelle est inscrit « *moussawat* » (« égalités »). Sur les pancartes, les hommes sont interpellés : « Tu n'acceptes pas

---

21 Sabrina Kassa, « En Algérie, le "carré féministe" essaye de s'imposer dans la marche », *Mediapart*, le 4 avril 2019. URL : <https://www.mediapart.fr/journal/international/040419/en-algerie-le-carre-feministe-essaye-de-s-imposer-dans-la-marche?onglet=full>

22 Déclaration du collectif « Femmes algériennes pour un changement vers l'égalité », *El Watan*, le 21 mars 2019. URL : <https://www.elwatan.com/edition/actualite/femmes-algeriennes-pour-un-changement-vers-legalite-21-03-2019>

23 Ghaliya Djelloul, « Femmes et Hirak : pratiques de "desserrement" collectif et d'occupation citoyenne de l'espace public », art. cit.

la *hogra* ("oppression") du régime, alors n'accepte pas la *hogra* contre les femmes. » Les réseaux sociaux ne tardent pas à s'enflammer, les réactions oscillent entre l'indignation et la jubilation. L'appel d'un Algérien de Londres à jeter de l'acide sur les manifestantes qui scandent des slogans féministes contraste violemment avec le pacifisme proné par les manifestants : il illustre l'escalade de la violence à laquelle on assiste lorsqu'il est question de droits des femmes. Le terme même de « féminisme » suffit à déchaîner les passions tant il est négativement connoté dans la société algérienne. Il renvoie à un « occidentalisme promu par une frange petite-bourgeoise et francophone, avec tout l'imaginaire colonial qui lui est associé<sup>24</sup> ».

De fait, l'instrumentalisation de la cause des femmes par le pouvoir colonial français n'est pas étrangère à cette méfiance. Cérémonies de dévoilement et propagande pour un mode de vie à la française : le cinquième bureau de l'armée avait alors placé la question de l'émancipation des femmes au cœur de sa guerre psychologique. Le voile était présenté comme le symbole de la soumission des musulmanes au patriarcat, et la puissance coloniale française se dotait d'une mission civilisatrice face à des normes présentées comme archaïques. C'est ainsi que, pour la frange la plus conservatrice du Hirak, les féministes sont associées à une forme de néocolonialisme s'attaquant aux valeurs et traditions islamiques. Certains manifestants distribuent des injonctions à se voiler, tandis que d'autres affirment que l'égalité est contraire à l'islam. Mais, au-delà même de cette frange conservatrice, des progressistes – donc a priori sensibles à la question de l'égalité des sexes – critiquent le Carré féministe. Le contraste entre la mobilité des manifestations et le caractère stationnaire du Carré nourrit ces attaques : on accuse celui-ci de « séparatisme », de « diviser l'union du Hirak » et de porter des revendications « propres ». La temporalité du combat fait débat.

Face aux tenants du « ce n'est pas le moment », les féministes rétorquent que « c'est exactement le moment », et, au bout de quelques vendredis, le Carré finit par s'imposer. Pour Fadila Boumendjel Chitour, c'est déjà une victoire, dans la mesure où le débat est ouvert « entre les hommes aussi<sup>25</sup> ». Mais les revendications des militantes peinent à s'imposer. Lorsque la société civile décide de s'organiser afin d'établir une feuille de route face au pouvoir, plusieurs semaines s'écoulent avant que l'égalité entre hommes et femmes soit inscrite parmi les objectifs.

Selon Feriel Lalami, alors que la hiérarchisation des priorités et l'omission des droits des femmes par une partie des militants « hirakistes » témoignent d'une double mesure dans la conception de la citoyenneté, l'enjeu pour les féministes est d'introduire dans les textes fondamentaux, les rencontres et les discussions le fait que l'égalité est un élément consubstantiel de la démocratie revendiquée par les manifestants<sup>26</sup>. Ainsi les féministes défendent-elles le bien-fondé de leurs revendications dans le sillage de l'opposition au système d'oppression : « Les

---

24 Lydia Haddag, « Le Hirak : un cas d'école ? », *Mouvements*, vol. 102, no 2, 2020, p. I-IX. URL : <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2020-2-page-1.html>

25 Sabrina Kassa, « En Algérie, le "carré féministe" essaye de s'imposer dans la marche », *Mediapart*, le 4 avril 2019. URL : <https://www.mediapart.fr/journal/international/040419/en-algerie-le-carre-feministe-essaye-de-s-imposer-dans-la-marche?onglet=full>

26 Feriel Lalami Fates, « Féminisme : anciens combats, nouveaux espoirs », ém. cit.

femmes sont victimes de cette oppression notamment par le Code de la famille. On ne peut pas faire l'économie de cette demande d'égalité<sup>27</sup>. »

## Conclusion

Pour la première fois, la lutte des femmes en Algérie s'inscrit dans un mouvement de plus grande ampleur. Conscientes que leurs droits ne pourront s'épanouir que dans un environnement démocratique, elles ont tiré profit de leur expérience associative et du travail continu effectué tout au long des décennies précédentes, pour s'organiser efficacement et faire leur place au sein du Hirak. Ces activistes tirent aussi leur légitimité politique du fait de n'avoir toléré aucune compromission en prenant leurs distances avec le régime. Le mouvement féministe conçoit sa demande d'égalité comme une demande de citoyenneté à part entière, qui passe par un changement de gouvernance politique. Par leur appropriation de l'espace public et leur refus de céder aux intimidations et aux menaces, les féministes réaffirment leur présence dans le collectif et la dimension politique de leur combat. Comme le Hirak, elles font appel à l'histoire et aux grandes figures du passé pour marquer la légitimité de leurs revendications.

La lutte pour les droits des femmes ne risque-t-elle pas d'être une nouvelle fois trahie, cette fois par le Hirak lui-même ? La question reste entière. Les premières initiatives de politisation du mouvement ne laissent pas beaucoup de place à l'optimisme. Elles témoignent plutôt de la volonté de reléguer les questions relatives aux droits des femmes au second plan et de hiérarchiser les luttes. L'obsession de l'unité du peuple algérien, dressé comme un seul *homme* face au régime, a eu raison des débats idéologiques, pourtant nécessaires. Cette obsession est aussi, peut-être, révélatrice des clivages idéologiques qui traversent la société algérienne ainsi que de la peur de l'adversité. Le message de certaines franges du mouvement est clair : pour les droits des femmes en Algérie, ce n'est toujours pas le moment.

Pourtant, l'heure n'est pas à la résignation. Les militantes continuent à faire preuve de persévérance en poursuivant leurs actions sur le terrain et sur la Toile. Elles multiplient les campagnes de sensibilisation et s'inscrivent dans des combats transnationaux comme la lutte contre les féminicides. Pour autant, leur fidélité envers le Hirak reste entière. Elles revendentiquent le droit à la liberté d'expression, se solidarisent avec les détenus d'opinion et en dénoncent la répression.

Pour Fatma Oussadik, professeure à l'université d'Alger et militante féministe, le Hirak a permis au moins un gain important :

---

27 *Idem.*

*Par cette volonté d'apparaître pour ce que nous sommes, sans avoir à nous justifier encore une fois, ni de notre algérianité, ni du contenu féministe de nos luttes, nous avons à présent un gain important parce que tout le monde prononce notre nom correctement, nous sommes des féministes algériennes<sup>28</sup>.*

---

28 Propos tenus dans Des Femmes, film de Merzak Allouache, 2020. URL : <https://www.youtube.com/watch?v=gwreJJEMcsA>

# La lutte contre les violences faites aux femmes dans la Tunisie post- révolutionnaire

**SARA KAMOUN**

Étudiante à l'École doctorale de droit de la Sorbonne  
et à l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne.

Les événements révolutionnaires en Tunisie de décembre 2010 et janvier 2011 ont largement contribué à une reconfiguration des mouvements sociaux dans le pays, notamment par les garanties qu'ont été les acquis relatifs à la liberté d'expression et à la liberté d'association. Les divers mouvements de femmes ne font pas en ce point exception. Ceux-ci ont subi des bouleversements à deux niveaux : d'une part, le mouvement féministe tunisien tel que construit pendant plusieurs décennies sous les régimes successifs de Bourguiba et de Ben Ali a connu une reconfiguration massive ; d'autre part, la question des droits des femmes a pris une place centrale dans le débat constitutionnel et législatif post-révolutionnaire.

À l'indépendance de la Tunisie, le président Bourguiba avait enclenché une politique volontariste visant à garantir une certaine égalité entre les hommes et les femmes, égalité qu'il ne pouvait concevoir que par une libération des femmes tunisiennes des normes familiales et religieuses. Le Code du statut personnel (CSP), régulant principalement le droit de la famille, avait ainsi été élaboré dans un esprit de compromis entre modernité et religion. Si ce code se détournait de certaines normes islamiques classiques – notamment avec l'abolition de la polygamie, l'institutionnalisation du mariage civil et l'instauration du divorce judiciaire –, il en conservait cependant d'autres, dont la plus connue demeure l'inégalité successorale entre frères et sœurs.

Dans ce contexte, le régime bourguibien, autoritaire, contrôlait les expressions du mouvement féministe, qui restait cloisonné à des associations proches du gouvernement<sup>1</sup>. Ce n'est qu'à partir de la fin des années 1970 qu'apparaît un mouvement féministe autonome, avec l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD) et l'Association des femmes tunisiennes pour la recherche et le développement (AFTURD). Opposées au pouvoir existant par leur volonté d'aller au-delà des avancées du CSP, ces associations reprennent néanmoins la dialectique laïque, prônant la séparation entre le politique et le religieux. Elles perçoivent la bataille féministe comme nécessairement juridique et ont pour principal référent le droit international des droits humains et les conventions internationales<sup>2</sup>.

---

1 Voir Sophie Bessis, « Le féminisme institutionnel en Tunisie », *Clio. Femmes, genre, histoire*, no 9, 1999. URL : <http://journals.openedition.org/clio/286>

2 Voir Monia Ben Jemia et Saida Ounissi, « Droits des femmes et féminisme dans la Tunisie post-2011 », *Cahiers d'études africaines*, no 242, 2021, p. 453-476.

Longtemps réduit à ces deux composantes, le mouvement féministe tunisien connaît un éclatement et une restructuration à la suite de la révolution de 2011. De nouvelles structures et formations féministes naissent alors, avec l'apparition d'associations se revendiquant d'un féminisme islamique, souvent proche du parti islamiste Ennahdha<sup>3</sup>, ou encore d'associations LGBT, qui apportent de nouvelles thématiques, jusqu'alors totalement absentes du débat public<sup>4</sup>. En 2011, plusieurs membres de l'ATFD – jusque là écartées des institutions du pouvoir – intègrent l'Assemblée nationale constituante, chargée de rédiger une nouvelle constitution pour le pays. Issue des premières élections démocratiques du pays, cette assemblée comprend une majorité d'élus d'Ennahdha. À partir de 2013, à la suite de l'assassinat de deux leaders de l'opposition de gauche, Chokri Belaid et Mohamed Brahmi, la Tunisie est confrontée à une crise politique majeure. C'est à cette occasion qu'un nouveau parti, Nidaa Tounes, s'affirme comme force politique prédominante et concurrente à Ennahdha. Un rapprochement est alors observé entre Nidaa Tounes et l'ATFD, et celle-ci cherche à mettre à l'ordre du jour politique ses revendications, notamment la question des violences envers les femmes<sup>5</sup>. C'est ainsi que, alors que Nidaa Tounes arrive en tête des élections législatives de 2014, une loi relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes est adoptée le 11 août 2017.

Il s'agira dans cet article de revenir sur la genèse et l'élaboration de cette loi, dans un environnement juridique et politique marqué par l'antagonisme entre référentiel religieux et référentiel des droits humains. On verra comment, arrivant à son apogée lors du débat constitutionnel et faisant alors craindre pour les acquis juridiques des femmes tunisiennes, cet antagonisme continue à structurer le débat sur la loi contre les violences faites aux femmes, bien qu'il soit légèrement nuancé.

Cet article se fonde sur différentes lectures académiques, ainsi que sur une analyse des débats parlementaires qui se déroulent au sein de la Commission des droits et libertés et des relations extérieures, qui est chargée de la discussion et la réécriture du projet de loi avant son dépôt à l'Assemblée plénière. Ce matériel est complété par des entretiens, menés lors d'un travail de terrain entre décembre 2020 et février 2021.

## Les droits des femmes au centre du débat constitutionnel

Quand Ennahdha accède au pouvoir en 2011, une véritable bataille idéologique

---

3 Ibid.

4 Voir Abir Kréfa, « Les rapports de genre au cœur de la révolution », *Pouvoirs*, 2016, no 156, p. 119-136.

5 Voir Abir Kréfa, « Genre et féminismes dans la Tunisie postrévolutionnaire », *Moyen-Orient*, no 44, 2019, p. 42-47.

s'enclenche autour de l'article 1 de la constitution de 1959, dont la rédaction ambiguë garantissait une certaine étancheité entre le domaine religieux et le domaine politique<sup>6</sup>. Certains acteurs du camp « moderniste » souhaitent alors dépasser la rédaction initiale de ce premier article et instaurer une séparation claire entre le politique et le religieux, là où Ennahdha bataille, du moins pendant les deux premières années suivant la révolution, pour une inscription claire dans la constitution tunisienne de l'islam comme religion d'État et de la charia comme source du droit<sup>7</sup>. Le compromis trouvé est finalement de garder l'ancienne formulation de l'article 1 de la constitution, dont l'ambiguïté ouvre la voie à différentes lectures possibles.

Dans le cadre de ce débat, les camps en présence mobilisent respectivement un référentiel religieux et un référentiel des droits humains inspiré du droit international des droits de l'homme. Dans la suite logique de ces discussions sur la place de la religion dans l'État, des questions de société, liées à la famille, aux moeurs et donc aux droits des femmes émergent dans les négociations<sup>8</sup>. Ainsi la question des droits des femmes en Tunisie est-elle, depuis la révolution de 2011, intimement attachée au débat autour des liens entre État et religion et à l'opposition idéologique entre conservatisme et modernisme qui le structure. Plusieurs personnalités d'Ennahdha demandent l'abrogation du CSP, vieille revendication du parti islamiste depuis la fin des années 1980. D'autres tentatives, plus dissimulées, visent à passer outre les dispositions du CSP<sup>9</sup>. Une campagne de dénigrement contre l'ATFD est lancée, notamment lors des discussions autour de la possibilité de retirer la levée des réserves sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)<sup>10</sup>. La réponse et les luttes des militantes de l'ATFD s'inscrivent dans ce même cadre. La bataille féministe<sup>11</sup> est éminemment juridique, mobilisant le référentiel des droits humains : l'objectif est d'aboutir à un texte constitutionnel inclusif et égalitaire, avec une inscription claire de la protection des droits des femmes en son sein. Le mouvement féministe y voit une garantie, d'abord d'une préservation des acquis pré-révolutionnaires (notamment le CSP), mais également d'un minimum d'action de l'État post-révolutionnaire sur les droits des femmes.

La constitution de 2014 consacre finalement l'égalité entre citoyens et citoyennes en son article 21 et inscrit l'engagement de l'État à protéger et promouvoir les droits

---

6 Article 1 de la Constitution tunisienne : « La Tunisie est un État libre, indépendant et souverain, l'islam est sa religion, l'arabe sa langue et la république son régime. »

7 Voir Jean-Philippe Bras, « Un État "civil" peut-il être religieux ? Débats tunisiens », *Pouvoirs*, no 156, 2016, p. 55-70.

8 Voir Hafidha Chekir, « Les droits des femmes en Tunisie : acquis ou enjeux politiques ? », *Herodote*, no 160-161, 2016, p. 365-380.

9 Par exemple, avec la tentative de mise en place d'un notaire religieux aux fins de célébration d'un mariage, ce qui faciliterait les cas de polygamie. Voir Hafidha Chekir, *ibid.*

10 Voir Abir Kréfa, « Les rapports de genre au cœur de la révolution », art. cit.

11 Le terme « féministe » est utilisé dans cet article principalement pour désigner les militantes de l'ATFD ou leurs allié.e.s. Comme précisé en introduction, le mouvement féministe tunisien ne se cloisonne pas à cette seule organisation. Cependant, celle-ci est au cœur de la lutte juridique et politique contre les violences faites aux femmes, d'où sa centralité dans cet article.

des femmes, notamment en luttant contre les violences subies par ces dernières (article 46). Ce point constitue un socle pour la bataille à venir, celle portant sur les violences faites aux femmes.

## La bataille contre les violences faites aux femmes

Le militantisme du mouvement féministe autonome tunisien, représenté par l'ATFD, passe essentiellement par des revendications de changements législatifs. Le présupposé est que l'amélioration du statut juridique des femmes est un préalable nécessaire et primordial à l'amélioration de leur condition matérielle. Ce militantisme juridique réclame l'obtention d'un certain nombre de droits, liés au droit de la famille, au droit de la nationalité (particulièrement la capacité des femmes à transmettre leur nationalité à leurs enfants), à l'égalité citoyenne et économique et à la lutte contre les violences<sup>12</sup>.

Ce dernier sujet, bien que souvent négligé par la doctrine juridique au détriment des questions relatives au droit de la famille, est investi par le mouvement féministe dès les années 1990. Un centre d'écoute des femmes victimes de violences, structure jusqu'alors inexistante en Tunisie, est ouvert par l'ATFD en 1993. Des réclamations de réformes du Code pénal se font entendre à la même époque, notamment quant à la pénalisation des violences intrafamiliales. En 2003-2004, c'est sur la pénalisation du harcèlement sexuel que portent les revendications<sup>13</sup>.

Avant 2017, le Code pénal ne garantit aucune protection effective des femmes victimes de violences : les exigences probatoires rendent le recours au droit inefficace comme outil contre les violences. De même, en cas de violences conjugales, le simple retrait de la plainte de la victime – courant en raison des nombreuses pressions pouvant avoir lieu dans le cercle familial – suffit à arrêter les poursuites. L'événement révolutionnaire constitue une véritable ouverture du champ des possibles : il permet d'aborder pleinement cette problématique des violences envers les femmes. L'ATFD remet ainsi en cause l'arsenal juridique portant sur celles-ci. La promulgation de la constitution de 2014 et la levée des réserves sur la Convention CEDEF représentent des préalables importants pour une réforme législative instaurant une politique juridique efficiente de lutte contre les violences faites aux femmes.

---

12 Voir Khedija Arfaoui et Valentine M. Moghadam, "Violence against women and Tunisian feminism: Advocacy, policy, and politics in an Arab context", *Current Sociology*, vol. 64, no 4, 2016, p. 637-653.

13 Voir Dorra Mahfoudh et Amel Mahfoudh, « Mobilisations des femmes et mouvement féministe en Tunisie », *Nouvelles questions féministes*, no 33, 2014, p. 14-33.

L'écriture d'un projet de loi démarre dès 2013. Son dépôt à l'Assemblée des représentants du peuple est plusieurs fois repoussé, mais la succession des affaires de violences sur les femmes, et notamment de violences sexuelles – l'affaire de Meriem Ben Mohamed violée par des policiers en 2013 et celle d'une jeune mineure mariée à son violeur par sa famille pour arrêter les poursuites à son encontre en 2016 –, ainsi que l'arrivée au pouvoir de Nidaa Tounes finissent par faire aboutir le processus de discussion de la loi. Le 27 juillet 2016, le projet de loi est déposé à la Commission des droits et libertés et des relations extérieures, préalablement à sa discussion en séance plénière.

Cette loi a pour objectif d'appréhender de façon globale toutes les formes de violences (physique, morale, sexuelle ou économique) à l'égard des femmes, et l'approche de ces différentes violences n'est plus seulement répressive, comme cela était le cas dans l'état antérieur du droit : une démarche de prévention et de protection des victimes est mise en œuvre. L'un des apports majeurs de la loi se situe ainsi dans le recours aux termes de « victime » et d'« agresseur ». Dans la version arabe du Code pénal antérieure à la loi de 2017, on n'utilisait pas ces mots : étaient seulement désignés le « demandeur à l'action » et le « défendeur à l'action ». On pouvait lire dans cette terminologie une manière d'invisibiliser les violences à l'égard des femmes, de ne pas les considérer comme véritables agressions. Par ailleurs, plus concrètement, l'expression « demandeur à l'action » cloisonnait les droits d'une victime de violence à la seule possibilité d'obtenir réparation. Le terme « victime » élargit le champ des droits : il ouvre notamment l'accès à des mesures de protection et d'assistance de la part de l'État.

## Les débats autour de la loi de 2017

Au cours des débats qui se déroulent à la commission de préparation de la loi de 2017, on peut constater une persistance de l'utilisation antagoniste des référentiels religieux et des droits humains. Cette opposition doit pourtant être nuancée, à deux niveaux. D'abord, si le projet de loi est incontestablement dû au plaidoyer des militantes de l'ATFD, des députées d'Ennahdha, se réclamant féministes, le défendent aussi<sup>14</sup>. Ensuite, l'écrasante majorité des députés, de tous bords politiques, insiste d'abord sur la nécessité d'une réforme législative concernant la question des violences envers les femmes. Et si, par la suite, certaines dispositions rencontrent une farouche opposition renvoyant de nouveau à un référentiel conservateur, il ne s'agit plus d'une dialectique purement religieuse, mais plutôt d'un positionnement axé autour des valeurs traditionnelles et familiales (même si les références au nécessaire respect de l'identité musulmane du pays sont récurrentes)<sup>15</sup>.

---

<sup>14</sup> Entretien avec Bochra Bel Hadj Hmida, avocate, militante féministe, ancienne présidente de l'ATFD et députée lors de l'adoption de la loi du 11 août 2017 (5 janvier 2021).

<sup>15</sup> Cette situation n'est pas propre à la Tunisie ou aux pays arabes ou musulmans. La discussion de lois contre les violences se trouve souvent confrontée à la rhétorique

Nous allons maintenant évoquer les deux dispositions ayant le plus retenu l'attention des députés.

## La terminologie du « genre »

Dans le projet initial présenté à l'Assemblée des représentants du peuple, le genre est l'outil sur lequel repose la loi. L'article 1 vise « les violences à l'égard des femmes fondées sur le genre ». Il s'agit encore une fois d'une inspiration du droit international des droits de l'homme, où le genre est devenu une référence pour appréhender les questions de violences ou de discriminations. Or, dans la version promulguée, l'article 1 vise finalement les violences « fondées sur la discrimination entre les sexes ».

L'emploi du terme « genre » suscite deux principales critiques. D'abord, certains députés invoquent l'argument culturaliste, affirmant que c'est un mot qui remet en cause la dualité entre l'homme et la femme et menace la sauvegarde de la famille tunisienne. Ensuite, d'autres élus présentent le « genre » comme un terme flou et impossible à définir avec précision<sup>16</sup>.

Pourtant, le « genre » a bien reçu une définition de la part de divers organismes internationaux, par ailleurs largement cités au cours des discussions (notamment la Convention du conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes). C'est donc sans doute la première critique, liée à des arguments relatifs à la moralité de la famille, qui joue dans le renoncement à l'usage de ce terme. Il ressort des débats parlementaires une crainte que l'introduction du « genre » produise une déstabilisation de la structure, notamment morale, du droit. De fait, l'introduction du terme pourrait induire une nouvelle compréhension des phénomènes de violence, mais également des phénomènes discriminatoires<sup>17</sup>, et ainsi – comme cela a d'ailleurs été formulé expressément par certains députés – remettre en cause la pénalisation de l'homosexualité ainsi que toutes les discriminations subies par la communauté LGBT en Tunisie<sup>18</sup>.

---

traditionnelle et familiale. Voir Delphine Lacombe, « Légiférer sur les "violences de genre" tout en préservant l'ordre patriarcal. L'exemple du Nicaragua (1990-2017) », *Droit et société*, no 99, 2018, p. 287-303.

16 Voir le rapport de la commission des droits et libertés et des relations extérieures : « Rapport de la Commission des droits et libertés et des relations extérieures sur le projet de loi relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes (60/2016) », Assemblée des représentants du peuple, 10 juillet 2017.

17 Voir Elsa Fondimare, « Le genre, un concept utile pour repenser le droit de la non-discrimination », *La Revue des droits de l'homme*, no 5, 2014. URL : <http://journals.openedition.org/revdh/755>

18 Entretien avec Bochra Bel Hadj Hmida (5 janvier 2021).

## La question du viol

Les dispositions sur les violences sexuelles retiennent par ailleurs fortement l'attention des députés en commission. Jusqu'à la loi du 11 août 2017, le viol (*ightissâb* en arabe) n'existe pas dans le Code pénal. Il était plutôt fait référence – sans le définir – au terme *muwaqaât untha*, à savoir « faire subir l'acte sexuel à une femme », le législateur restreignant de prime abord les victimes de viols aux seules personnes de sexe féminin. La Cour de cassation en avait alors conclu que le viol est caractérisé par une pénétration vaginale d'un homme sur une femme contrainte et forcée. Or, avec l'article 227 de la loi du 11 août 2017, le Code pénal tunisien dépasse le strict cloisonnement du viol à la seule pénétration pénô-vaginale. Il est défini à présent comme « tout acte de pénétration sexuelle, quels que soient sa nature et le moyen utilisé, commis sur une personne de sexe féminin ou masculin sans son consentement ».

Par ailleurs, dans l'ancien Code pénal, une distinction était faite entre les viols commis avec violence (ancien article 227 alinéa 1) et ceux commis sans violence (anciens articles 227 alinéa 2 et 227 bis). Or, dans le cas d'un viol « sans violence » commis sur une mineure, le simple mariage de l'agresseur avec sa victime suffisait à arrêter les poursuites et interrompre l'action publique. En commission, une majorité de députés s'opposent au retrait de cette disposition de l'article 227 bis, présentant le mariage comme une solution pour préserver l'honneur et la réputation de la jeune fille mineure, notamment si celle-ci tombe enceinte<sup>19</sup>. Ils se trouvent en confrontation avec une autre position, portée par des députés proches de l'ATFD, qui proposent de reformuler l'article 227 bis, pour qu'il ne soit plus possible d'arrêter les poursuites dès lors qu'il y a une différence d'âge significative entre l'agresseur et sa victime mineure<sup>20</sup>. Cette position, minoritaire, ne prévaut pas.

Le projet tel que présenté en Assemblée plénière prévoit donc encore la possibilité du mariage de l'agresseur avec la victime, ce qui entraîne un sursaut de mobilisation féministe et une certaine cacophonie. L'article 227 bis est alors réécrit à la hâte, aboutissant cependant à un résultat toujours insatisfaisant pour les militantes<sup>21</sup> : la version finale adoptée de l'article 227 bis précise que toute personne ayant une relation sexuelle avec un enfant de sexe masculin ou féminin dont l'âge est supérieur à seize ans et inférieur à dix-huit ans est passible d'une peine de cinq ans d'emprisonnement, y compris en cas de consentement. L'article 227 bis s'est donc transformé en une disposition interdisant les relations sexuelles entre adolescents.

---

19 Voir le « Rapport de la Commission des droits et libertés et des relations extérieures sur le projet de loi », *rap. cit.*, p. 54

20 Entretien avec Monia Ben Jémia, professeure de droit, présidente de l'ATFD lors de l'adoption de la loi du 11 août 2017 (4 février 2021).

21 Entretiens avec Bochra Bel Hadj Hmida (5 janvier 2021) et Monia Ben Jémia (4 février 2021).

## Conclusion

Si la discussion sur la loi de 2017 démontre une certaine atténuation de la structuration du débat autour l'antagonisme entre référentiel religieux et référentiel des droits humains, ce clivage demeure persistant. Il est à l'origine du refus de consacrer l'usage du terme « genre » – perçu comme un dangereux préalable à une éventuelle dépénalisation de l'homosexualité –, de la pénalisation des relations sexuelles entre adolescents, ou encore du refus de la pénalisation explicite du viol conjugal. L'antagonisme des référentiels continue donc de structurer le débat juridique sur les droits des femmes en Tunisie : on le constatera à nouveau en 2018, lors de la publication du rapport de la Commission pour les libertés individuelles et l'égalité (COLIBE), qui propose notamment l'instauration de l'égalité dans l'héritage entre frères et sœurs.

Concernant l'application de la loi de 2017, en raison de la jeunesse relative de cette dernière et de la difficulté à accéder à la jurisprudence tunisienne, il est impossible d'avoir le recul nécessaire pour l'évaluer. La jurisprudence la plus accessible aujourd'hui est celle des ordonnances de protection. Il s'agit d'une mesure donnant au juge – ici le juge de la famille – la possibilité de prononcer, de façon urgente et pour six mois renouvelables une fois, l'éloignement de la femme victime de violences, ainsi que de ses enfants potentiels, de l'agresseur. La jurisprudence disponible démontre une disparité dans l'utilisation de cette disposition. Si certains juges font une application à la lettre de la loi et des ordonnances de protection, d'autres tribunaux rendent leur usage malaisé. La réponse à une demande de protection peut prendre dans ces tribunaux un certain nombre de mois, alors qu'il s'agit d'un droit d'urgence, supposant une réaction rapide afin d'assurer une protection effective de la victime<sup>22</sup>.

En 2019 apparaît le mouvement Ena Zeda (« Moi aussi »), dans la continuité du mouvement international #MeToo. Il questionne fortement l'application et l'effectivité de la loi contre les violences faites aux femmes. Les années à venir dévoileront si ce mouvement aura un impact sur le recours des victimes de violences à l'arsenal législatif post-révolutionnaire.

---

22 Entretien avec Rania Chaouachi, avocate (2 février 2021).

# « Le féminisme est un universalisme, de la même manière que les droits de l'homme »

**entretien avec Saïda Ounissi,  
féministe tunisienne**

PROPOS RECUEILLIS LE 8 JUILLET 2021 PAR

**PAULINE JOYAU**

Étudiante à l'INALCO,  
diplômée d'un master en « Étude du développement »  
à l'Institut d'études du développement de la Sorbonne.

ET

**JULIE-JEANNE VENOIS**

Étudiante en master II Coopération internationale  
Afrique Moyen-Orient, Sciences Po Grenoble.



**Comment la politique s'est-elle imposée dans votre parcours ?**

Mon parcours est assez typique de personnes qui grandissent dans des milieux très engagés politiquement. Mes deux parents étaient à Ennahdha et étaient réfugiés politiques. On a quitté la Tunisie quand j'étais encore toute petite, en 1993. En arrivant, mes parents ont continué à être engagés. Il y avait beaucoup de revues clandestines qui traînaient à la maison, des réunions politiques qui s'organisaient, etc. Un milieu très solidaire s'est créé, un microcosme de gens qui avaient fui la Tunisie pour les mêmes raisons et qui en France n'étaient pas identifiés comme des migrants économiques classiques. La grande majorité d'entre eux vivait bien en Tunisie, ils étaient fonctionnaires ou professeurs, commerçants, etc. C'est aussi du fait du déclassement social qu'ils ont vécu, qu'ils sont restés extrêmement solidaires. C'était des gens qui généralement n'avaient pas de famille en France, et ils ont créé des solidarités basées sur l'adhésion politique à Ennahdha. Ils célébraient les fêtes religieuses ensemble, les mariages se faisaient à l'intérieur du groupe. J'ai grandi dans ce milieu, où on s'est beaucoup occupé à transmettre l'héritage politique. Quand on était petits, ça se passait un peu comme dans les mouvements communistes : on nous traînait dans les manifestations, par exemple lors des visites de Ben Ali en France, quand il y avait des sit-in devant le consulat ou l'ambassade tunisienne à Paris. L'appartenance politique à Ennahdha pour beaucoup d'entre nous découle de cette sensibilisation à la politique et à l'engagement, développée dès le plus jeune âge. C'est comme ça que ma culture politique s'est faite, avec une curiosité qui était la mienne.

En 2014, Ennahdha est venu me voir. Ils étaient un peu dans une logique de cooptation de ceux qu'ils considéraient comme les talents de la jeune génération. On m'a proposé de diriger la liste du parti aux élections parlementaires sur la circonscription française. J'ai dit oui et j'ai fait ma première campagne, j'ai été élue, je suis entrée au Parlement et j'ai rejoint la commission des finances. À l'époque on était quatre à être entrés au Parlement à 27 ans. Deux ans et demi après, donc fin 2016, il y a eu un remaniement ministériel et on m'a demandé de rejoindre le gouvernement de Youssef Chahed, en tant que secrétaire d'État à la formation professionnelle et à l'entrepreneuriat.

**Qu'implique le fait d'être une femme dans le milieu politique en Tunisie ?**

Être une femme dans les partis politiques, c'est compliqué partout. Ce n'est pas propre à la Tunisie. Ce qu'on dirait en *gender studies* sur l'appartenance au Parti républicain aux États-Unis est valable aussi en Tunisie. Mais ici, la particularité, c'est qu'il y a une espèce d'auto-congratulation permanente sur l'exceptionnalité de la femme tunisienne, qui est admirable, qui a été libérée, qui est active, qui nous fait honneur, etc. « On est exceptionnellement libres, c'est incroyable, merci Bourguiba. » Ça cache une réalité qui est malheureusement beaucoup plus difficile.

Même si nous avons réussi par la loi à garantir la présence des femmes dans l'espace politique en tant qu'élues, allez voir dans les organes de partis politiques : la prévalence n'est pas du tout la même. Même dans les partis les plus progressistes, modernistes,

« héritiers de Bourguiba », etc. Et je ne parle même pas des syndicats, des associations professionnelles ou des fédérations patronales ! À Ennahdha, c'est un peu différent, parce qu'il y a toujours ce besoin de devoir montrer patte blanche. Ça les oblige à toujours nommer trois ou quatre nanas dans les bureaux exécutifs, pour pouvoir dire : « Voilà, regardez, on a des femmes ! » Mais en réalité, à chaque fois que vous n'avez pas une loi qui oblige les organisations à intégrer des femmes, eh bien vous n'allez pas en trouver.

Un autre problème est que faire de la politique aujourd'hui n'est pas adapté aux femmes qui ont des fonctions reproductives actives. La manière dont la vie politique est organisée, le fait d'avoir des réunions extrêmement tard, le fait que telle décision sur tel dossier va être prise lors d'un cocktail qui sera organisé à 19 heures : si on observe ces petites choses, on se rend compte que la manière dont la vie politique est organisée est extrêmement discriminatoire envers les femmes de moins de quarante ans. Une mère de famille qui essaye d'être présente de manière physique pour ses enfants va être mise en difficulté par toutes ces choses qui se passent à l'heure du coucher, ou alors le mercredi après-midi quand vous emmenez votre gamin au sport. Si on a la prétention d'être plusieurs choses à la fois, d'être des femmes « plurielles », qui jouent différents rôles, les choses sont extrêmement difficiles. C'est encore aujourd'hui vu comme pas très professionnel de dire que je ne pourrai pas assister à une réunion tardive parce que je donne le bain à mon enfant et que je le fais dormir, que c'est une routine qui est extrêmement importante pour le développement psychomoteur de mon enfant... Moi j'ai dû cacher ma grossesse, ici. J'ai caché ma grossesse.

Quand j'ai été nommée, les gens ne comprenaient pas et se demandaient si j'avais eu mon retour de couche.

**Ce que vous défendez, c'est donc de pouvoir mener une vie de mère tout en ayant des ambitions professionnelles ? Est-ce que ça reste beaucoup l'apanage des femmes de s'occuper des enfants ?**

Ça reste encore beaucoup l'apanage des femmes. Il y a évidemment des exceptions, mais ce n'est pas quelque chose qui fait office de phénomène social. Ce n'est pas parce qu'on est dans une société arabe ou musulmane, je ne veux pas être essentialiste. Mais trop publiciser des schémas de couples où le papa est très présent peut être contre-productif, car des hommes peuvent se retrouver à faire l'objet de moqueries. Du coup, je parle très peu de ça de manière publique. Mais le problème, ce n'est pas que les femmes devraient être plus souvent à la maison, pas du tout. Le problème, c'est qu'on n'accepte pas qu'une femme puisse être à la fois une personne avec une ambition à rayer le parquet et une mère de famille.

À l'époque de Bourguiba et de Ben Ali, le corps des femmes était un tremplin politique sur la scène internationale. Vous vous rappelez, quand on était en cours de géographie, on étudiait les pays en fonction de leur niveau de transition démographique. On disait : les pays développés, c'est ceux où ils ne font pas beaucoup d'enfants. À l'époque de la dictature en Tunisie, les dirigeants voulaient pouvoir dire : regardez, c'est génial, on a fait notre transition démographique. Dans les années 1970-1980, on a donné des prix aux directeurs régionaux de

santé pour faire le plus de ligatures de trompes possible. Parfois les femmes n'étaient pas informées. Elles s'en rendaient compte après des tentatives pour avoir un troisième ou un quatrième enfant. Ce sont des héritages qui sont forts.

Je me souviens d'une directrice générale, le genre de femmes qu'on trouve ici en Tunisie, forte de caractère, avec les cheveux courts. Cette femme m'a dit : « Moi, j'ai fait un seul enfant parce que je voulais travailler, progresser dans ma carrière. Avec deux ça aurait été impossible, parce que la société n'acceptait pas que je puisse organiser mon temps autrement, je n'aurais pas pu progresser de cette manière-là. » C'était la plainte d'une dame qui pour moi était un symbole de la libération féminine, du succès féminin, de l'école républicaine, et qui me dit « aujourd'hui, si je pouvais revenir en arrière je ferais d'autres choix ». Et moi je me dis qu'il faut que ce soit la situation qui change, que la nouvelle génération puisse faire plusieurs choix à la fois. C'est ce que demandent aujourd'hui les femmes tunisiennes. Par exemple, la nouvelle génération de femmes médecins demande de pouvoir être internes tout en étant mères. Ça nécessiterait de reconnaître le fait que ces femmes-là puissent aménager leurs horaires, avoir un congé maternité, etc. Et cette demande est valable pour les femmes qui travaillent dans les usines de textile et qui demandent à ce qu'on puisse les embaucher sans les discriminer quand on regarde leur CV. Elles veulent être embauchées même quand elles sont mariées ; elles ne veulent pas avoir le DRH qui leur demande quand elles comptent se marier. « L'année prochaine, ah bon ? » Et ensuite le DRH ne renouvelle pas le CDD, parce qu'il se dit que cette femme va être enceinte à ce moment-là.

### Quelle est votre analyse de l'état du droit des femmes en Tunisie ?

Quand j'étais au ministère de l'Emploi, on avait mis en place une équipe de travail sur les questions du genre, j'avais nommé quelqu'un dans le cabinet qui était vraiment en charge ces sujets. On avait calculé pour la première fois le taux d'inégalité salariale et ça a un peu créé un tollé. Les gens disaient qu'on racontait n'importe quoi, car dans la loi on est obligés de payer les gens de la même manière. En fait, en Tunisie si vous voulez parler du patriarcat religieux, de la possibilité d'épouser un non-musulman (ce qui est maintenant possible), ce genre de choses, on va vous écouter. Mais si vous allez chercher des choses sur les questions d'inégalités sociales, économiques ou salariales, sur l'impossibilité de progresser dans les carrières professionnelles, on va vous dire : « Mais qu'est-ce que tu racontes ? Bourguiba il a super bien fait les choses ! Regarde, Mme X est directeur général ! »

Encore une fois, sur ces questions, il y a la belle image de la Tunisie et il y a la réalité. La dictature, quand elle voulait embellir son image, disait : « Regardez les droits des femmes, elles sont libres. » En fait, elles ne sont pas tout à fait libres. Elles n'ont pas les mêmes opportunités professionnelles que les hommes. Par exemple, il n'y a pas de transports publics sûrs qui leur permettraient d'aménager leurs horaires de travail en finissant plus tard pour pouvoir progresser professionnellement. Il y a aussi tout un tas de catégories de femmes qui ont des difficultés pour accéder à un logement. On loue très peu à des femmes seules, parce que des propriétaires ne comprennent pas ce

qu'elles font là, dans une grande ville, toute seules. Mais c'est là où il y a du travail, en fait !

### Quel féminisme défendez-vous ? Comment reliez-vous féminisme et religion ?

C'est une question classique, qui a été super à la mode après la révolution. Plein de choses ont été écrites dessus. Moi aussi, j'ai essayé d'écrire dessus à un moment donné, mais j'en suis un peu revenue. J'étais très pro-féminisme islamique. C'était une manière, je crois, d'être dans un positionnement post-colonialiste avec une expression pratique. L'idée était de dire : la compréhension de l'islam sur la question des femmes a été pervertie au cours des siècles. Avec cette question : comment sort-on de plusieurs siècles d'une interprétation 100 % masculine des textes religieux, de cette « mise sous tutelle » ? On appelait à une féminisation du droit à interpréter les textes religieux. On voulait qu'il y ait plus de femmes qui aillent dans les universités islamiques. Et c'est ce qui s'est produit, dans le cadre d'universités islamiques libres, distinctes des pouvoirs d'État, qui pour beaucoup sont en Europe et aux États-Unis. C'est cette réflexion et cette réappropriation des textes religieux qui ont séduit une génération entière de femmes, dont je fais partie, qui s'est réclamée du féminisme islamique. En France, cela a donné à des jeunes femmes la possibilité de justifier le fait qu'elles mettent le voile de manière libre et consentie. Cela leur a permis de dire : « On est libres, on fait ce que l'on veut, c'est consenti. Si on porte un voile, c'est un choix et une question spirituelle, notre défense des droits des femmes n'est absolument pas antinomique avec une foi religieuse. Cessez de

nous discréditer et de refuser que l'on puisse avoir une voix sur les questions des femmes, du féminin de manière générale. Cessez de dire que l'on ne peut pas être féministes. »

Maintenant, plus le temps passe, plus je me rends compte que la question des droits des femmes est universelle et que défendre les droits de femmes ne nécessite pas d'enrobage religieux. Même si ça peut aider, par exemple pour expliquer à des conservateurs qu'ils devraient laisser leurs filles tranquilles. Plus le temps passe, plus je me dis que le féminisme est un universalisme, de la même manière que les droits de l'homme. Je n'ai pas du tout de complexe à me définir comme féministe. Avant je me définissais comme une féministe musulmane, mais aujourd'hui je suis une féministe, c'est tout.

### Dans cette réflexion sur le féminisme, est-ce que vous avez des influences, des figures de femmes qui vous ont inspirée ?

J'ai eu une éducation religieuse qui était extrêmement prégnante, donc la première figure féministe avec laquelle j'ai fait connaissance, c'est la première épouse du Prophète, Khadija. Pour moi, c'est vraiment l'essence même de la femme libre qui a une carrière qui fonctionne bien (*rires*), qui est financièrement indépendante, qui se marie par choix. Elle est ensuite une mère de famille tout en continuant à être une grande commerçante, et c'est aussi une femme engagée : à l'époque, l'islam n'était pas qu'une obédience religieuse, c'était aussi un choix politique. Khadija est une figure qui m'a permis de justifier beaucoup de choses dans ma famille et mon

milieu social, de par son parcours personnel en tant que femme.

Ensuite, une lecture de conviction, c'est Simone de Beauvoir. Cela fait toujours rire, parce qu'on me dit « mais tu es voilée ! » (*rires*). C'est une personne qui a joué un rôle extrêmement important dans mon parcours intellectuel. Plus récemment, il y a aussi Mona Chollet.

### **Pouvez-vous nous décrire la place des femmes ou de la question féministe dans la révolution tunisienne ?**

Le fait que la révolution ait été une révolution pacifique (même si il y a eu des morts, il ne faut jamais l'oublier) a été un facteur déterminant, qui a permis la présence physique des femmes dehors. Dans les manifestations, elles étaient là. Dans les sit-in, elles étaient là. Elles étaient là en tant que constitutantes. Elles ont joué un rôle énorme dans l'écriture de la Constitution, qui est le fruit direct de la révolution.

Ensuite, il y a eu toute cette peur d'Ennahdha après sa victoire à l'élection de 2011 : on s'effrayait du fait qu'on allait revenir sur un certain nombre de choses au niveau de la loi, notamment sur le Code personnel, qui reconnaît les femmes comme individus à part entière. Cette phobie a fait que tout le monde s'est mobilisé : les organisations de la société civile, la communauté internationale, les ambassades... Ça a mis la barre à un certain niveau pour n'importe quelle famille politique qui serait venue légiférer sur la question des femmes. Il y avait tout un pan de l'échiquier politique – du côté de la gauche et des héritiers du bourguibisme – qui se mobilisait avec des séminaires, des conférences, des plateaux télé, des rendez-vous à l'In-

stitut français à longueur de journée, etc. Mais il y a eu aussi beaucoup de choses de l'autre côté de l'échiquier politique, avec des femmes qui réclamaient une autre forme de reconnaissance : « Nous, on a été emprisonnées parce qu'on portait le voile, qu'on n'avait pas les mêmes idées politiques, on a été torturées, on n'a pas eu le droit de faire des études. » Tous les hommes politiques « démocrates » vont vous dire que l'article 46 de la Constitution, qui établit l'égalité entre les hommes et les femmes, c'est eux. Mais c'est ne pas voir le travail qui a été fait par les femmes constitutantes, y compris celles qui étaient dans les partis politiques conservateurs comme Ennahdha, pour convaincre l'ensemble de leur famille politique. Elles aussi sont des femmes, des femmes militantes, libérées, convaincues.

Voilà ce qui s'est passé après la révolution ; on a eu, d'un côté, une peur, et, de l'autre, une demande de reconnaissance. Et je crois que cela a donné une formule plutôt positive, en matière de législation, mais aussi de sensibilisation.

**« Les femmes n'ont  
toujours pas de  
place en Egypte,  
mais le combat  
se poursuit sur les  
réseaux »**

**entretien avec Shahinaz Abdel-Salam, féministe égyptienne**

PROPOS RECUEILLIS LE 28 MARS 2021 PAR

**FADWA ABDEL-MAWLLA**

Chercheuse diplômée d'un master  
« Intégrations et mutations en Méditerranée  
et au Moyen-Orient » de l'Institut d'études  
politiques de Grenoble.

ET

**PAULINE JOYAU**

Étudiante à l'INALCO,  
diplômée d'un master en « Étude du développement »  
à l'Institut d'études du développement de la Sorbonne.



**Pouvez-vous nous parler de vos débuts en tant que militante et de ce qui vous a amenée à créer votre blog ?**

On va remonter loin alors (*rires*). Pour moi, le militantisme a commencé très jeune. À douze ou treize ans, je me posais beaucoup de questions, mais je n'avais pas vraiment le droit de le faire parce que j'étais une fille. Les filles doivent rester polies : « Tu ne parles pas beaucoup, tu ne poses pas de questions, tu ne dis pas non. » Mon balcon à Alexandrie donnait sur une mosquée et j'entendais souvent le prêche du vendredi de l'imam. C'était un imam très misogyne. Parfois il disait « il faut frapper vos femmes », puis « pas trop quand même ». Il disait que les femmes allaient toutes en enfer. Il parlait de femmes suspendues par leurs cheveux parce qu'elles ne portaient pas le voile, de femmes à qui on devait couper la langue car elles parlaient mal à leurs maris... J'étais obligée d'écouter tout ça et, une fois, j'ai pleuré. Je me suis dit que non, ce n'était pas possible, je ne pouvais pas être punie parce que j'étais une femme, aller en enfer, ce n'est pas normal. Je ne pensais pas que Dieu m'avait créée pour ça. J'ai alors décidé d'écrire une lettre à l'imam et je suis allée voir le gardien de la mosquée et lui ai fait passer la lettre. Ensuite, j'ai attendu les prêches des vendredis suivants et je me souviens qu'une fois il a dit quelque chose de positif sur les femmes (*rires*).

En 2005, j'ai commencé mon blog, j'étais toute seule en fait. J'étais à Alexandrie, je ne connaissais personne et je voulais vraiment parler de ce qui se passait en Égypte, du régime Moubarak, de toutes les violations des droits humains, de la question des femmes aussi, je parlais de tout.

Je parlais du fait que les mosquées avaient une porte spéciale pour les femmes, cachée, derrière... Je parlais du harcèlement sexuel, de ce que je voyais dans la rue et dans la sphère privée. Petit à petit, mon blog a été connu, lu par beaucoup de jeunes, et j'ai commencé à fréquenter d'autres personnes qui écrivaient sur des blogs aussi. Il n'y avait pas beaucoup de femmes, je pense qu'on était trois, ou même deux blogueuses. Sinon c'étaient surtout des hommes. J'ai commencé aussi, à cette époque-là, à partir au Caire, car tout se passait au Caire. J'ai choisi comme nom de blog « Une Égyptienne », parce que mon identité à l'époque, et c'est toujours le cas, était juste « égyptienne », pas musulmane, ni chrétienne, ni autre. En quelques mois seulement, le blog a commencé à être suivi par beaucoup de gens. Il y avait même des journaux qui prenaient des articles ou des photos et les publiaient, sans me le dire... Mais franchement, je m'en fichais un peu... La police aussi utilisait des photos de mon blog pour arrêter les gens, mais je ne l'ai su que long-temps après.

Plus tard, en 2011, j'ai rencontré des jeunes femmes qui m'ont dit qu'elles lisaient mon blog quand elles avaient seize ans. Elles m'ont dit qu'elles voulaient faire comme moi, ça m'a fait plaisir, vraiment. Elles ont juste vu une femme qui manifestait dans la rue, qui parlait ouvertement et disait ce qu'elle voulait. Je leur ai peut-être donné un peu d'espérance. Je trouve que c'est notre mission de donner de l'espérance, du courage, à d'autres femmes plus jeunes. D'ailleurs, je n'avais pas peur et n'ai jamais songé à être anonyme, même quand j'ai eu des petits soucis.

**C'est à cette époque aussi que vous avez commencé à vous engager dans des mouvements de contestation, à manifester, n'est-ce pas ?**

Je participais à des événements, des manifestations qui étaient organisées par le mouvement Kefaya, qui a commencé fin 2004<sup>1</sup>. Moi, j'ai commencé mon blog début 2005. C'était en même temps donc que je me suis engagée avec Kefaya. On était dans des manifs, enfin ce n'était même pas des manifs, on se rassemblait à trente ou cinquante personnes, tout au plus. On était très entourés par les flics et les CRS (on les appelle « CRS » en France, avec les kalachnikovs, non ? ils avaient des armes à feu en tout cas). Je me souviens surtout de la première fois où on a été attaquées parce que nous étions des femmes. C'était en mai 2005, ils ont commencé à attaquer uniquement les femmes dans ces petits rassemblements, pour faire peur... À l'époque, ils disaient que le but était de faire peur à tout le monde, mais aussi d'attaquer les hommes à travers les femmes, ça veut dire qu'à travers nous, ils touchaient l'honneur de ces hommes-là, les militants. Plusieurs femmes ont été agressées sexuellement, violées, ce jour-là, je ne l'oublierai jamais. Une semaine plus tard, on était toutes en noir, au même endroit. C'était pour protester contre ce qui s'était passé la semaine d'avant. On a été les premières à aller sur la place Tahrir, on était très peu de femmes, vraiment très peu. On était les premières à essayer de casser ce tabou, à essayer de faire bouger les choses.

1 Kefaya (littéralement : « ça suffit », « stop », voire « il y en a marre »), également nommé « Mouvement égyptien pour le changement », est un mouvement d'opposition au gouvernement de Hosni Moubarak. Il a été créé en juillet 2004 au Caire et s'est fait connaître la première fois du grand public lors d'une manifestation dans les rues de la capitale le 12 décembre 2004, appelant à une large réforme démocratique du système politique égyptien.

En 2011, moi personnellement, je n'attendais plus rien, parce qu'on avait fait je ne sais combien de 25 janvier avant. À chaque fois qu'il y avait une occasion, on lançait des appels à manifester, à contester, on était cent personnes, cinquante... Après, les gens rentraient chez eux, et c'était tout. Je pensais que rien ne changerait jamais. Je venais de faire un court séjour en prison en Haute-Égypte, pas long mais assez horrible. J'ai alors décidé de partir quelques mois à l'étranger. Mais j'ai reçu un appel de mes amis qui me disaient qu'il se passait vraiment quelque chose. Je ne les croyais pas au début, mais quand j'ai vu les images, j'ai compris que c'était différent cette fois-ci, et j'ai tout fait pour rentrer en Égypte. Je suis arrivée le jour de la chute de Moubarak. Je n'en croyais pas mes yeux. Il y avait des centaines, des milliers de femmes [place Tahrir] alors qu'avant on était une poignée. Les femmes avaient pris la rue, c'était ça la révolution.

**Y avait-il des signes avant-coureurs qui selon vous annonçaient les événements du 25 janvier 2011 ?**

Oui, bien sûr. Je pense que 2011 était en fait l'accumulation de beaucoup de choses. Lorsque les États-Unis ont lancé la guerre contre l'Irak en 2003, il y a eu une grande manifestation pour soutenir l'Irak et quelques personnes avaient lancé le slogan « à bas Moubarak ». Mais je n'en avais pas entendu parler à l'époque. Je n'y étais pas moi-même, mais ce sont des militants, qui étaient présents et qui avaient prononcé cette phrase-là, qui m'ont raconté. On peut remonter encore plus loin, en 2001, au moment de la deuxième Intifada en Palestine. À partir de là, quelque chose s'est passé aussi. Il y avait beaucoup de gens jeunes, adolescents, qui manifestaient. Peut-être que ces jeunes-là sont revenus après, en 2005 et en 2011. C'est un processus qui continue, qui n'est pas fini ! Pour nous, il y a eu surtout les mobilisations de 2005 et celles

de 2008, avec le Mouvement du 6 avril<sup>2</sup>. On va dire qu'il y a eu plusieurs répétitions avant ce fameux 25 janvier.

### Quelles sont les figures féminines qui vous ont le plus inspirée ? Celles qui vous ont guidé dans votre combat ?

Ma grande découverte était Nawal el-Saadawi<sup>3</sup>, que j'ai lu pour la première fois dans un magazine en français à l'école. Je ne comprenais pas tous ses mots, même en me servant du dictionnaire, mais je me souviens très bien que c'était tellement fort que j'ai continué. À la fin [de l'article], j'ai lu son nom, Nawal el-Saadawi, et je me suis dit qu'elle n'était pas Égyptienne car les Égyptiens ne parlent pas de liberté, ne disent pas que ton corps t'appartient. Ces mots-là n'existent pas en Égypte (*rire*). Plus tard, j'ai découvert qu'elle était égyptienne. Ses livres étaient censurés en Égypte, elle-même était en exil pendant vingt ans car elle était menacée de mort. J'ai ensuite cherché ses livres dans les petites ruelles à Alexandrie, par terre, sur le trottoir, d'occasion. C'était la première fois que je comprenais le mot « liberté ». Elle m'a ouvert la porte. Elle

m'a donné vraiment de son âme, une âme rebelle. Elle m'a donné les clefs, les mots et la confirmation que « oui, je suis libre » ; « oui, mon corps m'appartient » ; « oui, c'est moi qui décide pour moi » ; « oui, je suis libre de dire ce que je veux contre tout le monde : mon père, l'imam, Allah, tout le monde ». Je pense qu'elle m'a donné tout ça, et je ne suis pas la seule. Quand je l'ai rencontrée, je lui ai raconté ça, et c'était l'histoire de toutes les femmes qu'elle a croisées. Elle a parlé à toutes, une à une. C'est fort, parce qu'aucun grand philosophe ou politicien n'a jamais fait ça. Son impact était partout dans la région : en Égypte, en Tunisie, en Algérie, au Maroc, dans les pays du Golfe, toutes les filles et femmes des populations qui parlent la langue arabe ont vécu la même chose. Sur mon blog, sur mon profil, en 2005, j'ai écrit « Nawal el-Saadawi » pour monter à quel point elle m'avait influencée. Et j'en suis heureuse. Je suis fière d'être Égyptienne car elle est Égyptienne. Elle a fait du bien à l'Égypte contrairement à Nasser et tous les autres dictateurs.

### Des femmes ont été violentées et harcelées pendant les manifestations de la place Tahrir. Est-ce que les militantes subissaient des sévices ciblés ? Sont-elles, selon vous, les premières victimes de la révolution égyptienne ?

Sur la place Tahrir, et pas seulement sur la place Tahrir, les femmes militantes ont subi des viols collectifs. J'ai une amie qui a été violée d'une façon très cruelle, avec des objets... C'était vraiment terrible ce qu'elle a vécu et elle n'était pas la seule. On a parlé de ça par la suite car des journalistes françaises et américaines ont vécu la

<sup>3</sup> Nawal el-Saadawi (1931-2021) est une écrivaine et psychiatre égyptienne, figure de l'émancipation des femmes dans le monde arabe. Elle est emprisonnée en 1981 pour s'être opposée à la loi du parti unique sous le président Anouar el-Sadate. Libérée sous Moubarak, elle fonde en 1982 l'Association arabe pour la solidarité des femmes, qui est interdite en 1991. Ses prises de position sur la condition des femmes, l'intégrisme religieux et les brutalités policières lui valent d'être poursuivie et contrainte à plusieurs reprises à l'exil.

même chose, alors que c'était chose courante depuis le premier jour, même avant la révolution. Le harcèlement sexuel dans la rue en Égypte, et même en 2005 contre les militantes, existait bien sûr et je l'ai raconté. Mais sur la place Tahrir, ça avait pris une autre ampleur quand même. Je me souviens même qu'un 8 mars, je ne sais plus si c'était en 2011 ou 2012, on a essayé de faire une marche et on a été attaquées par des gens qui étaient sur la place, qui étaient aussi des révolutionnaires. Pour eux, on n'était pas des femmes « bien », mais des putes qui voulaient la liberté, qui voulaient être comme des Occidentales, avoir des relations sexuelles... C'est un peu le stéréotype dans la tête des hommes égyptiens. Alors, on a compris qu'il y avait un gros problème, que ce n'était pas parce qu'on était là pour faire chuter Moubarak que tout allait changer... La plus grosse gifle, ça a été avec mes camarades de lutte. On était allés en prison ensemble, on a vécu la même chose, on se cachait ensemble, et ces hommes militants, après 2011, ils se sont regroupés pour parler au nom de la révolution, et je découvre qu'il n'y a aucune femme avec eux. Ils m'ont dit que ce n'était pas important, qu'il fallait voir d'abord comment ça allait se passer. Que si on parlait des femmes, on allait perdre l'audience du peuple égyptien...

En 2011, les femmes ont été attaquées par tout le monde : les révolutionnaires, les militaires... On se souvient des photos des militaires qui donnaient des coups de pieds à une femme. On ne voyait pas sa tête mais uniquement son corps. C'est une des images les plus violentes que l'on ait pu voir pendant les contestations. Cette femme n'a pas seulement été violentée physiquement, puisqu'elle a été critiquée sur sa tenue vestimentaire. On considérait que c'était « de sa faute ». Il y a

également l'histoire des tests de virginité que les militaires ont pratiqués sur des femmes. C'est une autre violence contre les femmes. Elles étaient tout le temps agressées physiquement ou verbalement, dans la rue ou sur la place Tahrir. Les femmes étaient toujours le bouc émissaire, c'est toujours le cas, d'ailleurs.

Aujourd'hui on découvre beaucoup de témoignages de viols et de harcèlements dont ont été victimes certaines révolutionnaires. Un blog anonyme a été créé par un groupe de femmes, qui s'appelle *Mudawana hekâyat* (« blog d'histoires »). Il permet à des groupes de femmes de s'exprimer sur des agressions qu'elles ont pu vivre pendant la révolution. Les victimes étaient principalement des femmes assez naïves, qui voyaient les révolutionnaires comme des héros. Les histoires racontées sur ce blog reprennent souvent ce cas de figure. Un mouvement comme les Socialistes révolutionnaires, qui au départ avait des idées très conservatrices sur la question des femmes, a changé son positionnement. Je trouve que c'est très bien. Mais vous savez, je n'aime pas dire qu'on était des victimes. Ces femmes ont payé le prix de leur courage.

**On a pu voir que revendications féministes et revendications révolutionnaires (démocratiques, anti-corruption, etc.) ne faisaient pas toujours bon ménage, notamment à l'aube de la révolution. Dans quelle mesure les mouvements féministes ont pu participer au soulèvement et faire entendre leur voix ?**  
**Vous sentez-vous plus**

**féministe ou révolutionnaire ?  
Que pensez-vous de ce  
clivage ?**

Toutes les femmes que j'ai rencontrées avant 2011 étaient des militantes politiques. Elles ne se revendiquaient pas comme féministes car elles considéraient la cause féministe comme partie intégrante de leur lutte. Moi aussi, quand j'ai commencé à bloguer, je n'ai pas utilisé le mot féministe. À l'époque, je pensais que cela faisait partie des revendications, puisque le féminisme promeut la liberté de tous. Aujourd'hui, je crie haut et fort que je suis féministe et je sais que ce n'est pas le cas de tout le monde. J'appartiens plus à ce groupe qu'avant. Les révolutionnaires étaient très partagées sur la question des femmes. Malheureusement, j'ai pu constater que la majorité avait des idées très conservatrices, très traditionnelles, même s'il y avait une volonté de liberté, de faire chuter les militaires et la dictature. Je pense que ces idées étaient très ancrées. La femme était perçue surtout comme de la chair pendant les mouvements de contestation, on ne la voyait pas investir le terrain politique. Certains révolutionnaires estimaient que les revendications féministes et LGBT ne constituaient pas une priorité, pourtant il y avait beaucoup de gays et de lesbiennes qui étaient engagés dans les mouvements de contestation. Ce sont des questions difficiles, qui peuvent mécontenter une partie des Égyptiens. Je pense qu'il faut qu'on commence par changer les droits des femmes avant de penser à changer le régime politique. C'est à travers les femmes que l'on peut espérer voir un vrai changement.

**En quoi les mobilisations de  
femmes durant la révolution  
différaient-elles des formes de  
luttes passées ? L'engagement  
passait-il par des mouvements  
individuels ou des collectifs  
féministes ?**

La plupart des femmes qui manifestaient étaient jeunes. Beaucoup de femmes ont défilé dans les rues de manière spontanée, il n'y avait pas réellement d'organisation. Et ces femmes [contrairement à leurs aînées] n'étaient pas engagées politiquement. Les femmes engagées défendaient notamment le droit des Palestiniens à disposer d'eux-mêmes et les droits humains au sens large. Je n'ai donc pas vu de mouvements féministes à proprement parler, même s'il y avait des gens qui se réclamaient de Nawal el-Saadawi, de Huda Shaarawi<sup>4</sup>, ou de Doreya Shafiq. Doreya Shafiq est une figure féministe des années 1950. Elle peut être comparée à Nawal el-Saadawi, parce qu'elle était très franche. Elle a même critiqué Nasser et entamé une grève de la faim pour que les femmes aient le droit de vote en Égypte. Nasser avait exigé des autorités de la censurer et de la faire

---

<sup>4</sup> Huda Shaarawi (1879-1947) est une pionnière du mouvement féministe en Égypte et dans le monde arabe. Après la Première Guerre mondiale, elle participe à la création du Wafd, le parti nationaliste égyptien, qui milite pour l'indépendance de l'Égypte vis-à-vis du Royaume-Uni. En 1919, elle fonde la Société de la femme nouvelle, association dont le but est d'alphabétiser les jeunes filles pauvres. En 1923, elle fonde l'Union féministe égyptienne, pour défendre le droit des femmes, par exemple pour leur permettre d'accéder plus facilement à l'université et à la fonction publique.

disparaître. Elle finira par se suicider à 50 ans. Je pense que cette femme a été occultée par l'histoire, pourtant c'était une grande dame, qui a su faire face à la machine militaire incarnée par Nasser et ses amis.

Avant la révolution de 2011 en Égypte, nous n'avions jamais vraiment eu de mouvements organisés à part celui de Huda Shaarawi à l'époque du roi. Il y a eu quelques associations et ONG, mais c'était surtout pour parler des problèmes que rencontrent les femmes de façon globale. Il ne s'agissait pas d'un mouvement politique structuré. Il y a eu des associations comme Al-marâ'a al-gadîda (« la femme nouvelle ») ou Nadhra (« vision »), qui se sont un peu structurées avant la révolution. Après 2011, il y a eu des mouvements pour protéger les femmes contre les viols et le harcèlement sur la place Tahrir (BodyGard, Open H). Il y avait également un collectif dont je faisais partie qui s'appelait Bahiya, mais je n'y suis pas restée longtemps parce qu'il s'agissait d'un mouvement assez bourgeois.

**Aujourd'hui, les femmes sont-elles parvenues à se réapproprier l'espace politique ? Y a-t-il un nouveau rapport à la citoyenneté, de nouvelles problématiques qui ont émergé ? Quelle place occupent aujourd'hui les mouvements féministes en Égypte ?**

Après 2011, j'ai perdu espoir un moment. En 2013, on a retrouvé la dictature militaire et il y a eu le

massacre de Rabaa<sup>5</sup>. Nos amis ont tous été arrêtés, beaucoup de femmes surtout. Aujourd'hui les femmes n'ont toujours pas de place. On est sous un régime militaire où il n'y a de place pour personne, hormis les militaires. Depuis qu'Al-Sissi est au pouvoir, plusieurs associations féministes ont dû fermer leurs portes. Le régime a durci les lois envers toute la société civile. Beaucoup d'activistes sont en prison. Toutefois, certains mouvements se développent en ligne. Il s'agit de mouvements purement féministes qui essayent de faire bouger les choses, de groupes anonymes en ligne. Aujourd'hui, le combat se poursuit sur les réseaux sociaux car on ne peut pas se regrouper, sinon soit on se prend une balle, soit on va en prison. Je comprends parfaitement le fait que beaucoup de femmes craignent encore de s'engager en Égypte.

Mais je suis très optimiste : depuis un an et demi, je vois des groupes de femmes qui travaillent ensemble. Il s'agit du plus grand mouvement organisé que j'ai pu observer depuis 2011. C'est un mouvement encore discret, lié aux violences sexuelles contre les femmes, qui a commencé

---

<sup>5</sup> Massacre perpétré lors de la dispersion du sit-in en soutien au président démis Mohamed Morsi, place Rabaa al-Adawiya, le 14 août 2013. Les forces de sécurité tuent ce jour-là au moins 817 personnes. Selon un rapport de Human Rights Watch, plus de 1 150 manifestants ont été tués par les forces de sécurité égyptiennes en juillet et août 2013 (<https://www.hrw.org/report/2014/08/12/all-according-plan/raba-massacre-and-mass-killings-protesters-egypt>)

avec #MeToo. Il y a une énergie de femmes incroyables. Cette fois-ci, ce sont les femmes, uniquement les femmes, et c'est génial. Je pense que ça va finir pas exploser. Peut-être que cela prendra des mois voire des années, mais je pense qu'un jour, une collision va avoir lieu avec les autorités politiques et religieuses.

**Pour finir, êtes-vous toujours engagée dans les mouvements féministes en Égypte ou vous suivez de loin les évolutions sur la question afin de vous protéger ?**

C'est difficile de se protéger (*rires*). Je suis très investie sur ces thématiques et je ne peux pas m'empêcher de suivre les évolutions. Depuis un an et demi, on assiste au mouvement d'espoir que j'attendais, et je fais partie de ces groupes-là, évidemment. Même si je suis épuisée et fatiguée, je continue. Je ne sais pas jusqu'à quand j'aurai la force de tenir, mais cela me tient réellement à cœur.

# Portfolio

**Victoria C. Werling**

Activistes engagées ou militantes d'un jour, les femmes occupent une place centrale dans les manifestations au Liban. Battre le pavé revêt souvent une double signification à leurs yeux : porter haut et fort les revendications en cours et montrer à travers leur présence, leur détermination à occuper une place dans une société patriarcale. Révolution (2019-...), contestation au lendemain de l'explosion du port de Beyrouth (août 2020), Journée internationale des droits des femmes (mars 2021) ou soutien au peuple palestinien (mai 2021), elles sont de tous les fronts. Souvent presque aussi nombreuses que leurs homologues masculins dans les cortèges, elles souffrent cependant d'un manque de visibilité dans les médias. Pourtant, elles prennent autant de risques en s'opposant à une répression policière souvent démesurée, mêlant gaz lacrymogènes, balles de caoutchouc et de plomb, et tirs de sommation à balles réelles. Montrer la ferveur avec laquelle elles occupent l'espace urbain me tenait donc à cœur. C'est un moyen d'honorer leur force et leur courage. Ces photos sont d'autant plus importantes à mes yeux qu'elles viennent interroger le fantasme de la femme arabe soumise, encore fortement véhiculé dans les pays occidentaux»

Victoria C. Werling est une journaliste française basée au Liban depuis septembre 2019. Elle fait également de la recherche et s'intéresse tout particulièrement à la société civile en tant que contre-pouvoir et aux initiatives - sociales, solidaires, écologiques - mises en place par celle-ci en temps de crise économique et politique. Forte d'un parcours universitaire en géopolitique et en arabe classique, elle documente l'actualité politique et sociale du Liban à travers la photographie et l'écriture.

[www.victoriawerling.com](http://www.victoriawerling.com)

Crédits photo suivants : ©Victoria C. Werling



Une jeune femme brandit une pancarte adressée au gouvernement libanais, et sur laquelle est inscrit « Vous êtes le Corona du pays ». Beyrouth, 7 juin 2020.



Une femme reprend son souffle alors que de violents affrontements ont lieu entre manifestants et forces de sécurité, 5 jours après la double explosion meurtrière qui a frappé Beyrouth. Les Libanais dénoncent l'inaction du gouvernement suite à la catastrophe ainsi que sa responsabilité. Beyrouth, 9 août 2020.



**Une femme rend hommage aux victimes de la double explosion qui a frappé Beyrouth. Les cordes de pendu brandies par les manifestants sont adressées aux membres du gouvernement, considérés comme responsables de la catastrophe et plus largement de la crise économique que subit le pays. Beyrouth, 4 septembre 2020.**



**Lina Boubess (au centre), une des figures de la révolution libanaise, brandit un éventail sur lequel est inscrit « Je suis libre », à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes. Beyrouth, 8 mars 2021.**



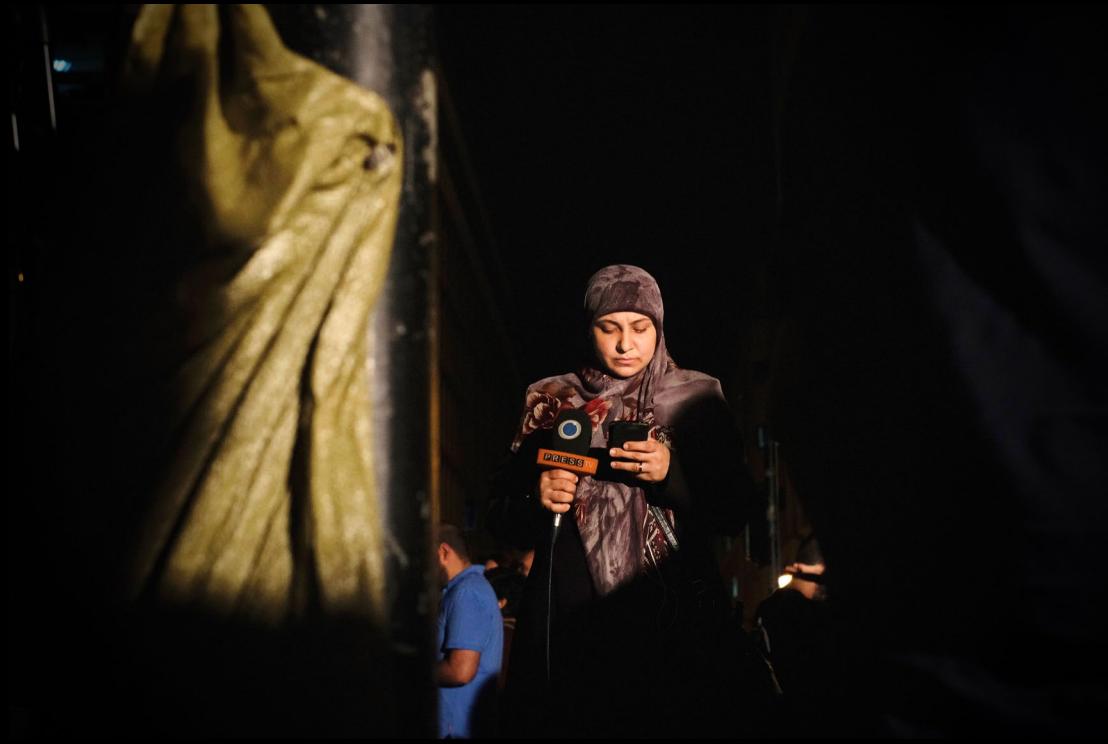
**Zeinab Abi Haidar, jeune activiste libanaise, brandit une pancarte sur laquelle est inscrit « Derrière chaque femme il y a un homme et derrière chaque homme il y a une femme », à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes.**  
Beyrouth, 8 mars 2021.



**Une manifestante brandit une pancarte sur laquelle est écrit « La Palestine est à nous du fleuve jusqu'à la mer », au cours d'une manifestation en soutien aux Palestiniens expulsés de Cheikh Jarrah ainsi qu'aux Gazaouis subissant les bombardements israéliens. Beyrouth, 19 mai 2021.**



**Une jeune femme d'origine palestinienne manifeste son soutien aux Palestiniens expulsés de Cheikh Jarrah ainsi qu'aux Gazaouis subissant les bombardements israéliens. Beyrouth, 19 mai 2021.**



**Une journaliste d'une chaîne d'information iranienne couvre une des nombreuses manifestations ayant lieu dans le cadre de la révolution libanaise. Beyrouth, 22 octobre 2019.**



**Une jeune femme assiste à un concert donné à l'occasion de la révolution libanaise. Beyrouth, 24 octobre 2019.**

YARIA

# Les forces armées libanaises à l'épreuve de la Thawra



**JOSEPH SAWAYA**

Diplômé d'un master de sciences politiques à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence

Le 17 octobre 2019, la population libanaise descend massivement dans la rue en réaction à l'annonce d'une nouvelle taxe sur les communications. Cette annonce ministérielle maladroite sert de déclencheur à une contestation spontanée qui couvait en réalité depuis plusieurs années. C'est le début d'un long mouvement de protestation qui, au moyen de manifestations et de blocages de routes, réclame un changement profond de système et le départ de la classe politique. Paradoxalement, la « révolution », entamée dans l'espoir, coïncide avec le début d'une descente aux enfers, caractérisée par une crise économique sans précédent et symbolisée par l'explosion du port de Beyrouth le 4 août 2020, qui cause 214 morts, 6 000 blessés, 300 000 sans-abri et de lourdes destructions dans toute la ville. Ainsi, alors que le Liban traverse une des périodes les plus sombres de son histoire,

la menace d'effondrement de l'État aggrave une crise multidimensionnelle inédite, à la fois politique, économique, sociale et humanitaire, à laquelle s'ajoute inévitablement une crise sécuritaire. Dans un contexte brûlant aussi instable qu'imprévisible, l'armée libanaise peine à maintenir l'ordre. Particulièrement sollicitées depuis le début du soulèvement et sujettes à une forte mobilisation, les Forces armées libanaises (FAL) sont soumises à une grande exposition en pleine conjoncture révolutionnaire.

Les manifestations contestataires généralisées sur l'ensemble du territoire libanais ont donné naissance à la « Thawra », terme qui signifie littéralement « révolution » en arabe. L'opportunité de qualifier les événements qui se sont enchaînés par la suite de « révolution » est discutable. Pourtant, j'ai fait le choix d'utiliser ce mot puissant s'il en est pour rester dans un esprit de réciprocité avec la langue arabe et l'emploi répandu du terme « *thawra* » chez les acteurs de la société libanaise<sup>1</sup>. Bien qu'il ait débuté par l'illusion lyrique de la puissance de sa fraternité<sup>2</sup>, le mouvement révolutionnaire a depuis connu la division. La difficulté à en faire émerger une expression politique concordante a été accentuée par l'enlisement du Liban dans la crise permanente. Si de nombreux manifestants poursuivent une contestation pacifique en signe de rejet d'une violence qui a trop souvent irrigué la société libanaise, d'autres, face au constat d'échec immédiat des espoirs de changement, se radicalisent et légitiment l'emploi d'une violence teintée d'exaspération face à un pouvoir sourd et une répression muette. À travers l'histoire ou l'exemple récent des Printemps arabes, l'examen empirique des processus révolutionnaires met en lumière le caractère décisif du recours à l'usage de la force. C'est pourquoi de tels bouleversements socio-politiques attirent systématiquement l'attention sur le rôle crucial des armées<sup>3</sup>. Qu'elles interviennent en soutien des revendications populaires ou qu'elles entretiennent la répression au service du régime en place, leur position s'avère décisive. Qu'en est-il des Forces armées libanaises (FAL), alors que celles-ci bénéficiaient d'une popularité exceptionnelle à la veille de la Thawra<sup>4</sup> ?

---

1 Le terme « *thawra* » s'est imposé parmi les acteurs médiatiques, activistes ou politiques, et on le retrouve inscrit sur les murs de la capitale, sur le fameux poing érigé place des Martyrs, à travers l'art ou les réseaux sociaux.

2 Selon une formule consacrée par l'homme de lettres et ancien ministre de la Culture français, André Malraux : « Il est possible que toute révolution commence par son illusion lyrique, c'est-à-dire par la puissance de sa fraternité. »

3 Voir Saïd Haddad, *Les Armées dans les révolutions arabes : positions et rôles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016.

4 Voir Vincent Geisser, « Faire corps, faire peuple. L'armée libanaise : un leader d'opinion ? », *Dynamiques internationales*, décembre 2015.

Pour répondre à cette question, cet article s'appuie sur une enquête de terrain effectuée au Liban entre janvier et mars 2020 : cette période, marquée par les débuts d'une inflation économique galopante, correspond à un tournant plus violent pris par les événements après une première phase de contestation pacifique fin 2019, et avant que la crise sanitaire n'affaiblisse la mobilisation. La réflexion exposée ici se nourrit également de lectures relatives à la sociologie des forces armées, ainsi que d'ouvrages portant plus spécifiquement sur l'histoire de la société libanaise et de son armée. Elle s'enrichit d'une vingtaine d'entretiens réalisés sur place avec divers acteurs de la société libanaise, allant du militaire au militant, parmi lesquels : des militaires mobilisés, des militaires à la retraite, un juge, des partisans engagés de tous bords, des militants jeunes et des plus âgés, un dessinateur de presse, des journalistes, des citoyens libanais de différentes confessions, un expert en sécurité ou encore des universitaires.

Cette approche globale vise à mieux interpréter le rôle que joue l'armée libanaise au cours de la période de troubles. Pour cela, il sera d'abord nécessaire de revenir sur les ressorts de la présupposée « exceptionnalité<sup>5</sup> » de l'institution militaire au Liban. Nous analyserons ensuite la position initiale des FAL, garantes d'une forme d'unité nationale, face à la protestation, avant d'interroger la manière dont la Thawra met en difficulté leur position traditionnelle de neutralité. Enfin, nous verrons que, si le mouvement finit par entraîner une dégradation de l'image symbolique d'une institution militaire qui s'avère loyale au régime, cette loyauté demeure fragile dans un contexte de banqueroute de l'État.

## L'« exceptionnalité » de l'armée libanaise : une construction historique et symbolique

L'exceptionnalité de l'armée libanaise s'explique par différents aspects et s'impose à la lueur de comparaisons à la fois régionales et nationales. D'abord à l'échelle régionale, l'armée n'a jamais brillé au Liban par ses coups d'État ou son autoritarisme, contrairement à nombre d'armées voisines. Par conséquent, l'institution militaire ne représente pas une armée de gouvernement. Elle est traditionnellement placée sous l'autorité du pouvoir civil, qui la domine<sup>6</sup>, selon le schéma classique des relations civils-militaires en société démocratique<sup>7</sup>. D'autre part, à l'échelle nationale, les FAL jouissent de faveurs et d'une grande appréciation auprès d'une large partie de la

---

5 Voir Nayla Moussa, « L'armée libanaise : une exception dans le paysage militaire arabe », *Les Champs de mars*, no 23, 2012, p. 57-77.

6 Voir Oren Barak, *The Lebanese Army: A National Institution in a Divided Country*, New York, State University of New York, 2006.

7 Voir Samy Cohen, « Le pouvoir politique et l'armée », *Pouvoirs*, no 125, 2008, p. 19-28.

population, tandis que toutes les autres institutions, partis et leaders politiques sont vivement décriées et font régulièrement l'objet d'une extrême défiance. L'armée est ainsi parvenue à se forger une image empreinte de sacrifice et de courage, sur le modèle de la « martyrologie milicienne », mais en tentant de lui substituer une « martyrologie militaire », susceptible de convaincre par-delà les frontières partisanes et confessionnelles<sup>8</sup>. Elle la doit notamment à la Direction de l'orientation (son service de communication), qui exploite, via un registre populiste efficace, des faits d'armes essentiellement réalisés dans le champ de la sécurité intérieure et de la lutte anti-terroriste. Dans ce domaine, l'armée complète et concurrence la mission de l'autre grand organe de sécurité : les Forces de sécurité intérieure (FSI). Équivalentes à la police, les FSI sont assignées à des tâches quotidiennes aussi bien répressives qu'administratives, qui leur valent une image peu glorieuse auprès de la population et une étiquette de corps professionnel improbe et corruptible. A contrario, les militaires cultivent une certaine proximité avec la population. Ils dégagent un sentiment de familiarité tant ils sont visuellement omniprésents dans le paysage libanais sans être nécessairement contraignants.

Mais l'analyse de l'armée libanaise pose une difficulté majeure qui est due, comme souvent s'agissant du Liban, à la composition sociétale complexe du pays : si l'armée est un « instrument au service du pouvoir civil<sup>9</sup> », elle doit veiller à ne pas se révéler être plus au service d'une frange ou d'une autre d'un pouvoir politique qui est partagé sur des bases communautaires et confessionnelles. Ce qui a conduit les FAL à développer une culture de la distanciation à l'égard du ou des pouvoir(s) politique(s)<sup>10</sup>, illustrée par la formule « ni vainqueurs ni vaincus<sup>11</sup> ».

À l'instar de celle du pouvoir politique, la composition religieuse de l'armée est plurielle. Mais, si la distinction confessionnelle est marquée au sein des institutions politiques, l'armée s'avère en revanche être l'institution libanaise où le caractère confessionnel de l'individu est le plus effacé. Alors que les acteurs politiques exploitent les divisions confessionnelles et communautaires, les FAL exaltent le



**Capture d'écran d'une vidéo intitulée « Affiliation des nouveaux élèves officiers à l'Académie militaire », postée le 19 janvier 2018 sur la chaîne YouTube des FAL (« TheLebaneseArmy »).**

<sup>8</sup> Voir Vincent Geisser, « Faire corps, faire peuple », art. cit.

<sup>9</sup> Jean Meynaud, « Les militaires et le pouvoir », *Revue française de sociologie*, vol. 2, no 2, 1961, p. 75-87.

<sup>10</sup> Voir Oren Barak, *The Lebanese Army*, op. cit.

<sup>11</sup> C'est avec cette formule que se solde la première et courte guerre civile libanaise à l'été 1958. Elle fixe, sous le commandement du général Chehab (1902-1973), l'orientation stratégique de l'armée en cas de conflits internes.

sentiment national. Cette spécificité distingue particulièrement l'institution militaire, à laquelle est prêtée une grande intégrité, en comparaison avec l'exploitation des logiques partisanes, sur fond de clientélisme, dont font preuve les partis communautaires. La distanciation adoptée par l'armée à l'égard des querelles politico-partisanes explique le développement dans le temps d'une tradition de neutralité, cultivée par le commandement militaire au Liban. L'application quasi systématique du principe de neutralité dans les conflits internes s'insère également dans une visée stratégique, qui permet à l'armée de s'élever et à son commandant en chef de bénéficier d'une position conciliatrice à part dans le paysage libanais, au point que ce poste constitue un véritable tremplin vers la présidence de la République<sup>12</sup>. En revanche, l'implication politique du commandement militaire et l'emploi de l'armée comme « un instrument du pouvoir au service du président de la République<sup>13</sup> » durant la guerre civile démontrent qu'un engagement excessif de l'armée libanaise dans les tribulations partisanes conduit à la désunion. La fragmentation qu'elle entraîne au sein de l'institution militaire se répercute irrémédiablement sur la société libanaise dans son ensemble. Le traumatisme de cette période (1975-1990), que l'historien Ahmad Beydoun désigne sous le nom de « guerre incivile<sup>14</sup> », a laissé dans la société libanaise le souvenir marquant d'un État sans autorité, qui s'effondre sous le poids des milices communautaires, d'une armée dépassée qui se désagrège et d'une société en proie aux plus violentes divisions.

Depuis les accords de Taëf, l'autorité de l'État a été restaurée en contrepartie de la consolidation du système confessionnel et de l'assimilation des milices au jeu politique<sup>15</sup>. En parallèle, les fondations d'une armée appelée à demeurer le ciment de l'unité nationale ont été posées à partir des années 1990. Autrefois vue comme une armée essentiellement chrétienne, l'armée libanaise a réussi sa mue grâce à l'application d'une politique de parité religieuse, de mixage confessionnel des troupes et de mobilité permettant d'éviter les ancrages militaires territoriaux. La reconstruction des FAL, estimée par de nombreux observateurs comme un succès<sup>16</sup>, s'explique surtout par une stratégie corporatiste d'avantages socio-économiques, qui fait de l'armée un formidable ascenseur social et vise à amoindrir l'allégeance communautaire de ses membres au profit d'une allégeance nationale envers l'institution militaire. Grâce à une cohésion renforcée et une solidité retrouvée, l'armée, aussi désignée comme « la colonne

---

12 Au Liban, le commandant en chef des armées et le président de la République constituent les deux positions les plus élevées du pouvoir maronite et il est admis qu'ils ne peuvent être issus que de cette branche religieuse du christianisme particulièrement présente au Liban. Depuis 1998 et l'accession à la présidence du général Émile Lahoud, seuls des anciens commandants en chef ont pu accéder à la présidence (Michel Sleiman de 2008 à 2014 et Michel Aoun depuis 2016).

13 Joseph Hokayem, *L'Armée libanaise pendant la guerre : un instrument du pouvoir du président de la République (1975-1985)*, Beyrouth, Lulu, 2011.

14 Ahmad Beydoun, *Liban : itinéraire d'une guerre incivile*, Paris, Karthala, 2000.

15 Le système consociatif confessionnel consacré officieusement par l'accord de Taëf du 22 octobre 1989 est un subtil jeu d'équilibre qui met théoriquement fin à quinze années de guerre civile au Liban.

16 Voir Herbert Dupont, « La nouvelle armée libanaise : instrument de pouvoir ou acteur politique ? », *Confluences Méditerranée*, no 29, 1999, p. 57-71

vertébrale du Liban », s'est progressivement installée comme la garante de la sécurité et de la stabilité du pays. Bien qu'elles disposent d'une puissance de feu limitée, les FAL, par leur composition, constituent un pont entre les différentes communautés, confessions, régions et classes sociales du Liban.

Mais, si l'armée est historiquement habituée à jouer un rôle d'arbitre en s'interposant par l'emploi d'un « interventionnisme neutre<sup>17</sup> » dans les conflits opposant les différents groupes communautaires et partisans de la société libanaise<sup>18</sup>, la Thawra lui impose, en revanche, un défi d'une nature inédite.

## Un défi d'une nature inédite : les FAL contraintes entre l'État, la Défense et le peuple

Le mouvement de la Thawra, dont l'un des messages phares est exprimé par le slogan « *kellon ya'ni kallon* » (« tous, ça veut dire tous »), marquant une désapprobation à l'endroit de l'ensemble de la classe politique sans exception, traduit une volonté partagée de transcender les fractures partisanes et confessionnelles. Dès le début du soulèvement, l'armée se trouve ballottée entre, d'un côté, le pouvoir, représenté par les leaders communautaires, et, de l'autre, la rue, qui réunit une large partie hétérogène de la population sous l'étandard national. Cette position est des plus délicates pour les FAL, qui s'efforcent, depuis une quinzaine d'années, de tisser un lien émotionnel presque organique avec la population. Les fondations de cette « politique de l'émotion<sup>19</sup> » remontent au refus de réprimer les manifestations de la Révolution du cèdre en 2005<sup>20</sup>. En effet, à la suite de l'attentat meurtrier qui coûte la vie à l'ancien Premier ministre Rafic Hariri (le 14 février 2005), les FAL ont fait le choix de communier avec les manifestants sortis par millions pour réclamer l'indépendance du Liban à l'égard du voisin syrien. Mais les événements de 2005 relevaient plutôt de l'émancipation nationale vis-à-vis d'un ennemi extérieur, tandis que la crise actuelle, même avec son lot d'ingérences, s'apparente à une profonde crise de régime, qui touche le cœur du fonctionnement du système politique libanais.

Cette configuration nouvelle, marquée par la crise de légitimité de l'État, place l'armée dans une position plus complexe à analyser. Elle lui impose notamment

---

17 Vincent Geisser, « Faire corps, faire peuple », art. cit.

18 Voir Georges Corm, *Le Liban contemporain : histoire et société*, La Découverte, 2012.

19 Philippe Braud, *L'émotion en politique. Problèmes d'analyse*, Presses de Sciences Po, 1996.

20 Voir René Otayek, « La "révolution du Cèdre" au Liban. Re-fondation du Pacte national ou occasion manquée ? », in Denis-Constant Martin (dir.), *L'identité en jeux. Pouvoirs, identifications, mobilisations*, Paris, Karthala, 2010, p. 311-333.

la nécessité de maintenir l'autorité publique en protégeant l'autorité politique, et cela même si cette dernière souffre d'être incarnée par des représentants controversés. En d'autres termes, pour le commandement militaire, le scénario du vide politique pavant la voie au chaos est à éviter à tout prix. De surcroît, l'armée est soumise constitutionnellement au pouvoir politique et en dépend objectivement. Si le budget militaire représente un des premiers postes de dépense de l'État, il permet en contrepartie de garantir un contrôle subjectif<sup>21</sup> du pouvoir civil sur les militaires grâce à un ensemble de leviers basés sur des avantages (recrutement, nominations, priviléges) et des contraintes qui assurent en définitive la dépendance des militaires au système politique.

Dans un pays ultra-libéral comme le Liban, où l'accès à l'éducation et la santé est inégal, les militaires font partie d'un corps de métier unique, qui offre des bénéfices rares. Intégrer l'armée garantit prestige social et respectabilité à la famille et assure aussi quelques priviléges. À commencer par une formation de qualité, avantage non négligeable dans un pays avec un taux d'éducation élevé mais où celle-ci a tendance à être fortement monétisée. De plus, l'accès aux soins médicaux, pour le militaire et sa famille, est pris en charge par l'État, et représente une économie significative, relativement au coût élevé des services d'un hôpital de qualité au Liban. Outre le salaire correct, les perspectives de promotion sont quasiment assurées<sup>22</sup>. L'attribution d'une retraite précoce et confortable constitue un privilège inestimable, comblant ainsi un grand manquement social de l'État. S'additionnent à ces avantages sociaux des avantages matériels et symboliques, tels qu'un accès gratuit à des lieux de plaisir ou des honneurs militaires pour accompagner les célébrations matrimoniales.

Toutefois, de tels investissements, consentis dans l'élaboration d'une réelle armée providence, se font aux dépens d'un renforcement des capacités de défense des FAL. La relative faiblesse que ce choix engendre est palliée, symboliquement, par la forte popularité de l'armée et, opérationnellement, par une collaboration controversée avec le groupe armé chiite Hezbollah, à la fois milice et parti. « L'ennemi du Sud<sup>23</sup> » ciblé par la doctrine des FAL est le même que celui du « parti de Dieu<sup>24</sup> ». À la suite de la Guerre des 33 jours – revendiquée comme une victoire contre Tsahal en 2006 –, l'armée libanaise et la milice chiite ont établi une alliance défensive bâtie sur le triptyque « *al-jaych, al-cha'b wal-mouqâwama* » (« l'armée, le peuple et la résistance<sup>25</sup> »). Cette alliance par défaut s'explique en partie par le succès idéologique du Hezbollah et de son leader charismatique, Hassan Nasrallah, qui impose en finalité une dualité militaire sur le territoire libanais<sup>26</sup>.

---

21 Voir Samuel P. Huntington, *The Soldier and the State: The Theory and Politics of Civil-Military Relations*, Cambridge, Harvard University Press, 1957.

22 Voir Didier Leroy, « Les Forces Armées Libanaises. Symbole d'unité nationale et objet de tensions communautaires », *Maghreb-Machrek*, no 214, 2012, p. 31-44.

23 Terme employé dans la doctrine militaire des FAL pour cibler Israël.

24 Traduction littérale de « Hezbollah ».

25 Voir Pascale Asmar, « La formule "l'armée, le peuple, la Résistance" : un coup de force linguistique et politique », *TIPA*, no 33, 2017. URL : <https://journals.openedition.org/tipa/1947>

26 Voir Aram Nerguizian, "The Lebanese Armed Forces and Hezbollah: Military Dualism

**Qu'est-ce que tu penses de cette devise : « L'armée, le peuple et la résistance » ?**

*C'est le Triangle d'or. Politiquement, stratégiquement, c'est la seule chose qui nous protège aujourd'hui. Si ce triangle n'était pas présent, Israël serait déjà chez nous, et sûrement Daech aussi.*

**Nohad (sunnite), dessinateur de presse et activiste pro-Thawra (Beyrouth, le 19 février 2020).**

Si elle est à relativiser, car remise en cause depuis le déclenchement de la Thawra, l'interprétation de Nohad explique, en partie, le succès de l'alliance entre une armée détentrice de la légitimité étatique et une milice qui la concurrence en lui refusant le monopole de la violence légitime. Pour autant, cet arrangement contre-nature plombe le développement des FAL, qui dépend largement de la générosité de ses soutiens occidentaux et des États-Unis en particulier<sup>27</sup>. Or, ces derniers assurent « l'avantage militaire qualitatif au Proche-Orient<sup>28</sup> » à Israël, dont ils sont le plus grand allié, tandis que le Hezbollah est inscrit aux États-Unis, comme en Europe, au registre des organisations terroristes<sup>29</sup>.

La principale difficulté pour la Thawra est qu'elle s'attaque non pas à un régime autoritaire personnifié par un dictateur autocrate, mais à « l'enchevêtrement de mini-régimes autoritaires<sup>30</sup> ». Le Hezbollah est notamment visé, au même titre que tous les autres partis qui rythment la vie politique du pays depuis plus de trente ans. Leurs représentants ont su bénéficier des divisions sectaires induites par le système confessionnel afin d'ancrer leur autorité communautarisée et territorialisée pour mieux tirer profit de leur position d'intermédiaire entre la communauté et les ressources de l'État. D'autant que ces divisions aux prétextes confessionnels nourrissent et se nourrissent réciproquement des influences étrangères, qui font partie intégrante de la politique au Liban. Cela s'explique en partie par la dimension hautement géostratégique du territoire libanais. L'influence iranienne exercée à travers le Hezbollah n'est pas l'unique exemple et l'on peut également citer l'appui

---

in Post-War Lebanon", Carnegie Middle East Center, 2018. URL : <https://carnegie-mec.org/2018/10/30/lebanese-armed-forces-and-hezbollah-military-dualism-in-post-war-lebanon-pub-77598>

27 Voir la vidéo postée sur la chaîne YouTube officielle des FAL (« TheLebaneseArmy ») et intitulée « L'armée libanaise : le programme d'armement » : <https://www.youtube.com/watch?v=oj1wC9MfSMI&t=68s>. Les États-Unis représentent le premier bailleur de fonds des FAL, avec un programme de financement renouvelé annuellement depuis 2006. Ce programme a été interrompu en 2018 par l'administration Trump.

28 William Lederer, « Équilibres militaires et stratégiques au Moyen-Orient », *Hérodote*, no 124, 2007, p. 93-106.

29 L'Union européenne émet toutefois une nuance juridique en inscrivant « la branche militaire du Hezbollah » au registre des groupes terroristes mais non le parti politique.

30 Vincent Geisser, « Le Liban face aux protestations du monde arabe : la révolution improbable ? », *Les Cahiers de l'Orient*, no 112, 2013, p. 11-21.

saoudien dont bénéficie le parti sunnite du Courant du futur<sup>31</sup>. À cela s'ajoutent les influences historiques turque (ottomane) et française, ou encore la guerre d'influence qui s'est longtemps exercée sur le territoire libanais entre ses voisins syriens et israéliens. De l'avis de nombreux observateurs, le Liban est un pays où la corruption s'est banalisée au point de se confondre avec un mode de fonctionnement classique<sup>32</sup>. Il est donc aisé pour chacun des pays ayant des intérêts au Liban de s'assurer de la fidélité d'un *za'im* (leader communautaire) par des mécanismes de corruption, agrémentés d'un soutien politique, moral et financier<sup>33</sup>.

Parallèlement, les gouvernements – presque inchangés depuis la fin de la guerre civile – n'ont pas fait avancer le Liban vers un État en capacité de fournir à ses citoyens des services de base, tels que l'eau, l'électricité, la justice, l'éducation ou les soins de santé. En réponse, ce sont de larges mobilisations a-confessionnelles qui se sont manifestées à travers le pays et dans les rues de la capitale pour dénoncer les manipulations de la classe politique et revendiquer un État civil à même de garantir les droits des citoyens. Selon Aram Nerguizian, expert en sécurité au Carnegie Middle East Center, un tel contexte de « changement imprédictible<sup>34</sup> » a rendu les FAL indispensables à la stabilité interne du Liban.



**Photos prises le 29 janvier 2020 dans la Dahieh (banlieue sud de Beyrouth). À gauche, le portrait du général iranien Qassem Soleimani, abattu par un missile américain le 3 janvier 2020. À droite, celui de Hassan Nasrallah. Sur la banderole : « la bienveillance vient de Dieu » (photos de l'auteur).**

<sup>31</sup> Le Courant du futur (*tayyâr al-mustaqbal*) est fondé en 1992 par Rafic Hariri. Il est aujourd'hui dirigé par son fils Saad Hariri.

<sup>32</sup> Sarah Hariri-Haycal, « L'émergence des normes de tolérance à la corruption : le cas emblématique du Liban », thèse de doctorat en sciences économiques, Université Paris-II, 2011.

<sup>33</sup> Voir Franck Mermier et Sabrina Mervin, *Leaders et partisans au Liban*, Paris, Karthala, 2012.

<sup>34</sup> Aram Nerguizian, "The Military in the Middle", Carnegie Middle East Center, 2019. URL : <https://carnegie-mec.org/diwan/80182>

## Le traditionnel cap de neutralité : une ligne de crête pour l'armée

L'accueil réservé aux militaires déployés pour encadrer les manifestations lors des premières semaines de protestation est cordial et parfois même fraternel. On assiste à de nombreuses reprises à des démonstrations de compassion mutuelle entre militaires et manifestants, notamment lorsque ces derniers entonnent l'hymne national afin de souligner la solidarité patriotique qui lie le peuple et l'armée ou lorsque les manifestants expriment le lien organique qui les unit aux militaires à travers le slogan « *al-cha'b, al-jeych, id wehde* », signifiant « *le peuple et l'armée, main dans la main* ». Alors que les drapeaux rouge et blanc arborant le cèdre iconique du Liban fleurissent à travers tout le pays, exprimant la demande unitaire d'un véritable État civil appuyé sur le socle de la nation, aucun drapeau partisan n'a droit de cité dans les manifestations. Pourtant, il n'est pas rare de trouver un drapeau des FAL dans les rassemblements au début de la Thawra. Bien sûr, les drapeaux de l'armée, représentant deux épées croisées surplombées d'un cèdre, sont généralement noyés dans une mare de drapeaux du Liban. Mais ils font tout de même figure d'exceptions en tant que seuls autres drapeaux tolérés, donc compatibles<sup>35</sup>. Cela tend à révéler une relative convergence entre les aspirations populaires et le principe national que promeut l'institution militaire. L'accueil initial de la Thawra à l'égard des militaires confirme également la position originale que l'armée doit à son potentiel d'acteur politique consensuel.

Pour autant, le commandement de l'armée se départit dès le départ de toute implication politique en se tenant strictement à une position neutre. Il est pourtant sommé par le pouvoir de réprimer les manifestants tandis que ces derniers peuvent nourrir l'espoir d'une armée qui ferait basculer par la force la révolution en leur faveur<sup>36</sup>. Le fantasme d'une armée



**Marchand de drapeaux libanais installé place des Martyrs, le 19 février 2020 à Beyrouth (photo de l'auteur).**

35 À titre d'illustration, on peut voir dans une vidéo de Sky News le drapeau des FAL flotter lors d'un grand rassemblement de la Thawra organisé à Tripoli : <https://www.youtube.com/watch?v=C-f1U2plIFs> (à 1 minute 17).

36 Par exemple, on peut voir la photo du commandant en chef Joseph Aoun circuler sur les réseaux sociaux accompagnée de l'injonction « sauvez nous ». Voir « Contestation

actrice de la politique subsiste au Liban, bercé par le souvenir d'une institution militaire complètement en phase avec un État libanais fort sous la présidence du général Chehab (1958-1964)<sup>37</sup>. Ce dernier, véritable figure tutélaire des FAL, a donné ses lettres de noblesse à la posture du militaire qui entre en politique. Mais force est de constater que dans les rangs de la Thawra se trouve en réalité une grande diversité de vues et d'opinions. Si certains révolutionnaires s'adonnent à des thèses militaristes, d'autres se réclament ouvertement d'une idéologie de filiation communiste ou exècrent toute forme d'autorité. L'armée, quant à elle, affiche sa neutralité en se cantonnant officiellement à répondre à une double préoccupation que son commandant en chef, le général Joseph Aoun<sup>38</sup>, expose sur un fondement légaliste : « garantir la liberté d'expression » (conformément à la constitution) et assurer « la liberté de circuler en respect des traités internationaux<sup>39</sup> » (en réponse au blocage des routes érigé en mode d'action protestataire). En conséquence, l'armée, tout en poursuivant sa mission originelle de maintien de l'ordre, s'assigne une marge de manœuvre très fine, qui annihile, la concernant, toute possibilité d'initiative politique démesurée ou de suspicion de coup d'État. La majorité du mouvement protestataire n'y serait, de toute façon, pas favorable. Ce qui ressort majoritairement des revendications de la Thawra, c'est le souhait de voir enfin émerger au Liban une classe politique qui soit à l'image de la société civile, idéalement technocratique et légitimée sur des bases éminemment démocratiques.

Pour encadrer l'action des FAL, un accord de répartition sécuritaire, conclu aux débuts de la Thawra entre les forces politiques et sécuritaires du pays définit et délimite les zones d'intervention des différents organes de sécurité de l'État. En vertu de cet accord, la charge sécuritaire est initialement répartie comme suit pour couvrir les troubles civils : l'armée tient à sa charge l'ensemble du pays, exceptée la capitale, qui est à la charge des Forces de sécurité intérieure (FSI)<sup>40</sup>, à l'exception de la banlieue sud de Beyrouth, qui est à la charge de la Sûreté générale. Cette dernière zone, particulièrement connue pour être sous l'influence du Hezbollah, est donc placée sous la responsabilité des services de renseignements, étiquetté

---

au Liban : l'armée prise entre la rue et le pouvoir », *La Croix*, le 25 octobre 2019. URL : <https://www.la-croix.com/Monde/Contestation-Liban-armee-prise-entre-rue-pouvoir-2019-10-25-1301056595>

37 Voir Stéphane Malsagne, *Fouad Chehab 1902-1973. Une figure oubliée de l'histoire libanaise*, Paris, Karthala-IFPO, 2011.

38 Le commandant en chef n'a aucun lien de parenté avec le président Michel Aoun, mais c'est ce dernier qui l'a nommé à la tête de l'armée, conformément à ses prérogatives présidentielles.

39 Voir « Kalimat qa'ed al-jeych al-'amâd Jûzef 'Aûn fi 17 tishrîn al-thâni 2019 'an al-harâk al-cha'bî » [« Discours du commandant de l'armée, le général Joseph Aoun, le 17 novembre 2019, sur le mouvement populaire »], LBCI Lebanon, le 19 novembre 2019. URL : [https://www.youtube.com/watch?v=\\_Hzfo8rVslE&feature=youtu.be&fbclid=IwAR2sLtatqr624lt9dpY7SR8HpnBSZ8tAnS\\_Im7Jli8K-X61nNIZPUalKrU](https://www.youtube.com/watch?v=_Hzfo8rVslE&feature=youtu.be&fbclid=IwAR2sLtatqr624lt9dpY7SR8HpnBSZ8tAnS_Im7Jli8K-X61nNIZPUalKrU).

40 Les FSI incluent la police mais aussi la police du parlement, qui se distingue par l'exiguïté de sa mission : protéger le parlement. La police du parlement est communément vue comme étant à la main de Nabih Berri (leader du parti Amal et président de la chambre des représentants depuis trente ans).

comme l'organe de sécurité relevant de la communauté chiite<sup>41</sup>. Quant aux FAL, elles ne sont donc, au départ, pas habilitées à intervenir dans Beyrouth, sauf à la demande du ministère de l'Intérieur. Mais cette restriction d'accès à la capitale ne va pas durer. La « semaine de la colère » (débutée le 13 janvier 2020) marque le tournant violent pris par une partie du mouvement protestataire alors que le Liban n'a plus de gouvernement depuis plus de deux mois<sup>42</sup>. Les FSI, qui se chargent de la répression des protestations dans les points névralgiques de la capitale, sont complètement dépassées à la suite d'affrontements ayant lieu au centre-ville<sup>43</sup>, dans les rues de Hamra<sup>44</sup> ou encore au poste de police d'El-Helou<sup>45</sup>. Au terme de cette semaine qui voit les tensions et la violence monter d'un cran, les FAL sont, à partir du 20 janvier 2020, habilitées par les autorités à intervenir à Beyrouth en soutien des FSI. L'armée, qui rencontre fréquemment des difficultés dans le reste du pays, à l'image des affrontements qui se déroulent par intermittence à Tripoli, est donc engagée sur « tous les fronts » avec une exposition croissante qui s'étend à l'ensemble du territoire<sup>46</sup>.



**Confrontation violente entre des manifestants et des militaires à Tripoli, le 28 janvier 2021 (photo de Victoria Werling).**

41 Historiquement, le directeur de la sûreté générale était un chrétien maronite mais, en 1998, le poste est réaffecté à la communauté chiite. Alors que le commandant en chef de l'armée est nécessairement chrétien maronite et que les FSI sont considérées comme l'organe de sécurité de la communauté sunnite, la répartition des services de sécurité est aussi soumise à des règles strictes de partage confessionnel au Liban.

42 Le Liban n'a alors plus de gouvernement depuis la démission sous le poids de la contestation populaire du Premier ministre Saad Hariri, le 29 octobre 2019.

43 L'accès à la place de l'Étoile au centre-ville de Beyrouth permet de rejoindre le Parlement. Il est bloqué par des barricades érigées et défendues par les FSI.

44 On trouve à Hamra le siège de la plupart des banques libanaises.

45 Des manifestants pro-Thawra attaquent le poste de police d'El-Helou après que leurs camarades y ont été incarcérés la veille à la suite de dégradations visant les banques de Hamra.

46 Cependant que la banlieue sud reste à la charge de la Sûreté générale.

## La ligne rouge franchie : les FAL sous le feu des critiques

« La guerre en Syrie a aussi commencé avec des fleurs », avait déclaré le Premier ministre algérien, Ahmed Ouyahia, au début du Hirak<sup>47</sup>. Un même parallèle préventif est manié par le pouvoir libanais dans le contexte la Thawra. Si, au début, les manifestants échangent des fleurs avec les militaires en signe de communion, le cycle protestataire prend une tournure plus agressive à mesure que le Liban s'enlise dans la crise et que l'impasse politique perdure<sup>48</sup>. Les FAL bénéficiaient pourtant jusque-là d'une immunité sacrée, étant traditionnellement considérées comme la « ligne rouge » par l'ensemble des acteurs de la société libanaise<sup>49</sup>. Désormais, elles n'échappent plus aux critiques, qu'elles proviennent des personnalités politiques, des médias, ou bien de la société civile (presse, ONG, citoyens, militants). Le phénomène est amplifié par la surexposition des soldats, par leur usure physique et mentale et par l'impact des réseaux sociaux, sur lesquels la moindre violence disproportionnée exercée par un homme en uniforme soumet l'ensemble de l'institution à une vindicte digitale incontrôlée et démultipliée. Chaque intervention est soumise à la menace d'être filmée et partagée sur les réseaux sociaux tels que Facebook, Instagram ou Twitter.

Le pouvoir politique, qui possède à son actif un bilan déjà fort désastreux, fait courir un risque ultime au pays en sacrifiant le capital symbolique de l'armée au prix du maintien du régime. À terme, les FAL endosseront le costume de l'opresseur, à l'instar des FSI avant elles. Si l'armée semblait avoir tissé un lien viscéral avec « le peuple » avant la Thawra, ce lien se distend considérablement depuis qu'elle apparaît comme jouant un rôle décisif dans le maintien du système politique. Le portrait du militaire professionnel « neutre politiquement, loyal et d'une obéissance absolue » dressé par Samuel P. Huntington dans *The Soldier and the State*<sup>50</sup> ne peut suffire à justifier le rôle des troupes des FAL. En effet, la position adoptée par le commandement militaire s'explique aussi par sa conscience qu'une déchéance complète de l'autorité politique aurait pour conséquence de placer l'armée en première ligne, c'est-à-dire dans une position de dernière garante de l'autorité publique. Ainsi, le sens du devoir propre au soldat, sa dépolitisation et son intérêt personnel à la survie d'un système dont il bénéficie n'expliquent qu'en partie l'attitude docile des FAL. Pour la comprendre parfaitement, il faut y ajouter la crainte

---

47 "Algeria PM on protests: remember, the war in Syria started with flowers too", Agencia EFE, le 28 février 2019. URL : <https://www.efe.com/efe/english/world/algeria-pm-on-protests-remember-the-war-in-syria-started-with-flowers-too/50000262-3911673>

48 Voir André Kerrien, « Algérie, Liban : la Révolution contre la montre », *Esprit*, 2020, p. 29-32.

49 Voir Venetia Rainey, « Au-dessus de toute critique : l'armée libanaise et les médias nationaux », *Middle East Eye*, le 14 octobre 2015. URL : <https://www.middleeasteye.net/fr/reportages/au-dessus-de-toute-critique-larmee-libanaise-et-les-medias-nationaux>

50 Samuel P. Huntington, *The Soldier and the State: The Theory and Politics of Civil-Military Relations*, Cambridge, MA, Harvard University Press, 1957.

du risque d'implosion inhérent à la société libanaise. L'institution militaire souhaite à tout prix éviter les divisions qu'entraînerait automatiquement toute implication aventureuse de sa part en politique.

*Je pense qu'il y a dans l'armée nationale une vraie vision politique de ce qu'est l'État, au sens noble du terme, et une vision parfois navrée, pour ne pas dire vivement agacée, de ce qu'est l'État politicien.*

S. Fadlallah, ancien juge libanais (Baabdat, le 2 février 2020).

## La normalisation des FAL entérinée par la banqueroute de l'État : la fin d'un modèle ?

Toutefois, l'équilibre qui assure la sujexion des militaires au pouvoir politique est bancal. En effet, l'État ne parvient plus à assurer aux militaires les priviléges qui justifiaient hier leur dépendance absolue envers lui. Fatalement, la banqueroute de l'État finit par atteindre l'armée au même titre que l'ensemble de la population libanaise, dont la moitié vit à présent sous le seuil de pauvreté<sup>51</sup>. Les départs à la retraite des vétérans sont bloqués, les recrutements sont gelés, des retards de paiements des salaires sont constatés, alors même que ces salaires, qui assuraient auparavant une vie assez confortable, ne valent aujourd'hui plus rien sous le coup de l'inflation inaltérable de la livre libanaise. Les frais d'éducation, dont les familles des militaires étaient exemptées à hauteur de 80 %, ne sont plus subventionnés qu'à 30 %, tout comme les frais médicaux<sup>52</sup>. L'accès privilégié des militaires à l'essence et au mazout, biens précieux pour faire fonctionner les générateurs d'électricité, est caduc. Même les menus des cantines militaires sont strictement réduits à un régime sans viande<sup>53</sup>, devenue denrée précieuse, alors même que l'implication physique et mentale demandée aux militaires s'est accrue considérablement.

Le militaire libanais, du fait de sa profession, est soumis à un devoir de réserve

---

51 Voir Valérie Crova, « Sibylle Rizk : "Au Liban, plus de la moitié de la population est passée sous le seuil de pauvreté" », *France culture*, le 4 mars 2020. URL : <https://www.franceculture.fr/politique/sibylle-rizk-au-liban-plus-de-la-moitie-de-la-population-est-passee-sous-le-seuil-de-pauvrete>

52 Entretien avec un officier des FAL, le 10 mars 2021.

53 Voir « Le Liban va bien mal : l'armée supprime la viande des rations », *Capital*, le 30 juin 2020. URL : <https://www.capital.fr/economie-politique/le-liban-va-bien-mal-larmee-supprime-la-viande-des-rations-1374135>

qui lui ôte son droit de vote ainsi que sa liberté d'expression. Par conséquent, les revendications de la « Grande Muette » sont portées dans le débat public par ses vétérans à la retraite, comme en témoigne l'engagement de l'ancien chef des commandos spéciaux Chamel Roukoz<sup>54</sup> à la tête du Mouvement des anciens combattants pour le salut du pays<sup>55</sup>. Ce mouvement se réclame du soulèvement du 17 octobre et rappelle que les conditions économiques désastreuses auxquelles sont soumis les citoyens mettent en péril les droits civils aussi bien que les droits des militaires.

*On ne peut pas dissocier les militaires de la Thawra. Ce sont nos frères, ils ont faim comme nous. Je ne sais pas si un jour la sensation de faim sera supérieure au sens du devoir.*

**Naji, activiste laïc et pro-Thawra (Beyrouth, le 9 février 2020).**

Peu habitués aux états d'âme, les militaires se sentent abandonnés. Tandis que la dégradation sécuritaire du pays ne cesse d'empirer<sup>56</sup>, le chef de l'armée, le commandant Joseph Aoun, est sorti de son habituelle réserve le 8 mars 2021 pour tenir un discours alarmant. Il y martèle que les militaires comme le peuple « souffrent et ont faim » et demande des comptes au pouvoir politique<sup>57</sup>. L'armée, ultime garante de la souveraineté nationale, est réduite à compter sur la générosité des dons étrangers pour soutenir son fonctionnement<sup>58</sup>. Alors que les menaces de désertions en son sein prennent de l'ampleur, le risque de démobilisation des troupes rend la situation encore plus inquiétante. Certains militaires en viennent à cumuler une seconde activité économique pour subvenir à leurs besoins, et l'on peut légitimement se demander jusqu'où peut aller un homme disposant d'une arme réglementaire pour remédier à la faim qui tiraille les siens.

---

54 Accessoirement gendre du président de la République, Michel Aoun.

55 Voir Jeanine Jalkh, « Au Liban, les militaires retraités passent à l'action politique », *L'Orient-Le Jour*, le 30 mai 2020. URL : <https://www.lorientlejour.com/article/1219899/les-militaires-retraites-passent-a-laction-politique.html>

56 Voir Zeina Antonios, « Les meurtres et vols de voitures en hausse de près de 80 % cette année », *L'Orient-Le Jour*, le 28 octobre 2020. URL : <https://www.lorientlejour.com/article/1238500/les-meurtres-et-vols-de-voitures-en-hausse-de-pres-de-80-cette-annee.html>

57 Voir « Joseph Aoun aux dirigeants : Que comptez-vous faire face à la situation "explosive" ? », *L'Orient-Le Jour*, le 8 mars 2021. URL : <https://www.lorientlejour.com/article/1254566/joseph-aoun-aux-dirigeants-que-comptez-vous-faire-face-a-la-situation-explosive-.html>

58 Voir « La France organise une réunion internationale d'urgence pour aider l'armée libanaise », AFP, le 16 juin 2021. URL : <https://www.france24.com/fr/moyen-orient/20210616-la-france-organise-une-reunion-internationale-durgence-pour-aider-l-armee-libanaise>

*La situation est devenue trop compliquée. Je ne donne plus d'ordres à mes soldats. J'ai conscience qu'ils sont des hommes en dehors de cet uniforme, avec une famille et des responsabilités. Ils doivent nourrir leurs enfants et ont plein d'autres responsabilités que de « sauver le Liban ». Je leur demande simplement de faire du mieux qu'ils peuvent.*

**Un officier des FAL (entretien téléphonique, le 30 août 2020).**

## Conclusion

L'implication mesurée de l'armée dans le champ politique a sans doute permis jusqu'ici de sauver l'unité du Liban. En tentant au mieux de ne prendre aucun parti tout en se cantonnant à la mission qu'elle s'est assignée, l'institution militaire a choisi le cap de la neutralité. Mais, si les FAL n'ont pas implosé et que le pays n'a – toujours – pas basculé dans la guerre civile, l'avenir de l'armée pose question. Qu'adviendra-t-il d'une institution aux moyens déjà drastiquement limités quand elle sera touchée par d'inévitables réformes budgétaires ? Que restera-t-il de sa popularité, déjà malmenée, et de son image symbolique, désormais écornée ? L'armée réussira-t-elle à éviter les désertions et les dissensions internes ? Maintiendra-t-elle indéfiniment sa neutralité politique et sa loyauté à l'égard du pouvoir ?

Ce qui est certain, c'est que les FAL n'ont plus les moyens pour soutenir leur politique de développement basée sur le modèle de l'armée providence. Elles vont devoir relever le défi de changer de modèle tout en restant attractives. Certes, l'avenir est flou aujourd'hui pour la plupart des jeunes au Liban, mais même la projection professionnelle dans les rangs de l'armée, longtemps vue comme une voie de mobilité sociale ascendante, s'est considérablement obscurcie.

*Tout le monde sait que l'armée libanaise est le dernier radeau dans un océan de problèmes au Liban. Si ce radeau coule, c'est fini, il n'y a plus de Liban. Il est essentiel de la préserver en la gardant loin des querelles politiques et des divisions confessionnelles.*

**Un vétéran des FAL, officier de 1984 à 2018 (Beyrouth, le 5 février 2020).**

En définitive, les défis auxquels doivent faire face les FAL sont nombreux. L'explosion du port de Beyrouth le 4 août 2020 n'a fait qu'aggraver la situation dramatique du pays tout en ajoutant aux missions de l'armée des tâches relatives à son devoir d'assistance humanitaire. Pendant ce temps, l'impasse politique perdure, tandis que la menace sécuritaire liée au terrorisme et la menace défensive représentée par « l'ennemi du Sud » restent omniprésentes. La découverte de nouvelles ressources

gazières à l'intersection des zones maritimes du Liban et d'Israël<sup>59</sup> ajoute un élément de tension à la controverse persistante des fermes de Chebaa<sup>60</sup>. L'ensemble de ces considérations ne peut faire l'économie d'une réflexion au sujet de l'ascendant grandissant que pourrait prendre le Hezbollah dans les rapports de force régionaux. En conséquence, il convient d'attirer l'attention sur la complexité stratégique du territoire libanais, où une « seconde armée » non étatique conteste à l'État le monopole de la violence légitime. Ce qui a été désigné comme un « dualisme militaire<sup>61</sup> » impose de s'interroger les effets collatéraux d'un possible déclin de l'armée officielle, alors que l'institution militaire représente symboliquement bien plus que sa simple fonction défensive et sécuritaire<sup>62</sup>. En effet, comme cet article s'est attaché à le démontrer, les FAL jouent également un rôle sociétal crucial, symbolisant à la fois une forme d'unité dans une société qui en manque tant et une autorité crédible, légitimée par son caractère national. Face à la menace d'une milice qui prendrait un ascendant stratégique majeur au Levant, le spécialiste de l'armée libanaise Aram Nerguizian préconise aux soutiens occidentaux de l'armée libanaise de s'engager à la soutenir par un investissement concret, seul à même de la consolider<sup>63</sup>. À ce stade, l'équilibre est fragile et risque d'être rompu.

---

59 Voir Rémi Carcélès, « Rapprochements et marginalisations autour du gaz en Méditerranée orientale », *Les Clés du Moyen-Orient*, le 10 juillet 2019. URL : <https://www.lesclesdumoyenoriente.com/Rapprochements-et-marginalisations-autour-du-gaz-en-Mediterranee-orientale-1-2.html>

60 La frontière libano-israélienne est sujette à controverse. Malgré le départ des troupes israéliennes du territoire libanais en 2000, une portion de territoire appelée « les fermes de Chebaa », reconnue par le droit international comme faisant partie intégrante du territoire libanais, n'a pas été restituée.

61 Aram Nerguizian, "The Lebanese Armed Forces and Hezbollah", art. cit.

62 Voir Vincent Geisser, « Faire corps, faire, peuple », art. cit.

63 Voir Aram Nerguizian, "The Lebanese armed forces, Hezbollah and Military Legitimacy", CSIS, 2017. URL : <https://www.csis.org/analysis/lebanese-armed-forces-hezbollah-and-military-legitimacy>

# Le gaz en Méditerranée orientale, facteur de recomposition géopolitique



**FADWA ADEL MAWLLA**

Diplômée d'un master « Intégration et mutations en Méditerranée et au Moyen-Orient » de l'Institut politique de Grenoble.

En août 2020, la Turquie décide de lancer une campagne d'exploration gazière au sud de l'île grecque de Kastellorizo<sup>1</sup>, dans une région disputée avec la Grèce. Cet incident intervient malgré les multiples dénonciations d'Athènes de la violation de sa zone économique exclusive par la Turquie. Dans quelle mesure la politique étrangère turque menée en Méditerranée orientale, caractérisée par la mise en œuvre d'un hard power, peut-elle paradoxalement contribuer à la marginalisation du pays dans la région ?

---

<sup>1</sup> En grec moderne, Kastellórizo ; en turc, Meis ; en italien, Castelrosso. L'île possède une position géostratégique majeure car elle se trouve à moins de sept kilomètres de la ville de Kaş, sur la côte sud de la Turquie, et à environ 130 kilomètres à l'est de Rhodes.

La Méditerranée orientale fait l'objet depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle d'une véritable course aux hydrocarbures. Cette dynamique est à l'origine d'une intensification des activités exploratoires pour les ressources offshore, qui a abouti à la découverte de plusieurs gisements de gaz naturel au large des eaux israéliennes, chypriotes et égyptiennes.

Entre 2009 et 2011, les découvertes des champs offshore de Tamar et Léviathan, au sein de la zone économique exclusive (ZEE) israélienne, et d'Aphrodite, au large des eaux chypriotes, bouleversent profondément l'ordre énergétique dans le bassin méditerranéen oriental<sup>2</sup>. À lui seul, le gisement Léviathan contiendrait près de 622 milliards de mètres cubes de gaz et devrait permettre à Israël de satisfaire sa consommation interne et d'envisager de devenir l'un des principaux pays exportateurs de gaz vers le Moyen-Orient et l'Europe. En 2015, la découverte par la compagnie pétrolière italienne ENI du gisement de Zohr, qui contiendrait près de 850 milliards de mètres cubes de gaz, change la donne énergétique pour l'Égypte alors que le pays – ancien producteur historique de gaz – était devenu importateur net à partir de 2011.

Si ces gisements permettent d'envisager de nouvelles perspectives économiques et énergétiques pour les pays concernés, leur découverte engendre une recomposition progressive de la géopolitique régionale. Alors que des changements sont observés dans la région depuis le début des années 2000 – la montée en puissance de l'AKP en Turquie puis les Printemps arabes ont modifié les équilibres –, la question du gaz vient accélérer cette tendance. Elle est à l'origine de tensions et de rivalités entre les pays de la région, qui poussent à la formation d'alliances, parfois inédites, et à des démonstrations de force visant à s'assurer une part des ressources.

## Des changements géopolitiques perceptibles depuis 2010

La dégradation des relations israélo-turques suite à l'incident du *Mavi-Marmara*, survenu le 31 mai 2010<sup>3</sup>, et celle des relations israélo-égyptiennes, avec la montée des Frères musulmans après les Printemps arabes, incitent Tel-Aviv à trouver de

---

2 Les découvertes de gaz israélien sont à l'origine d'un litige maritime avec le Liban. La zone contestée entre le Liban et Israël représente une superficie de près de 870 km<sup>2</sup>, soit plus de 3 % de l'espace maritime sur lequel le Liban exerce ses droits souverains pour ce qui est de l'exploration et de l'usage des ressources. L'ONU a refusé de statuer sur cette question.

3 Le 31 mai 2010, la marine israélienne intervient contre une flottille turque, alors que cette dernière tente de briser le blocus israélo-égyptien sur la bande de Gaza pour apporter une aide humanitaire.

nouvelles alternatives en se tournant vers Chypre et la Grèce<sup>4</sup>.

En décembre 2010, Tel-Aviv et Nicosie signent un accord sur la délimitation de leur frontière maritime. Les deux pays s'engagent par ailleurs à travailler conjointement à la recherche de ressources transfrontalières et à entamer des négociations si des découvertes ont effectivement lieu<sup>5</sup>. Cette démarche, dans un premier temps, alimente les tensions avec la République turque de Chypre du Nord (RTCN, auto-proclamée<sup>6</sup>), qui conteste la légitimité de l'accord, étant donné qu'elle n'a pas fait partie des négociations. Des frictions sont également perceptibles du côté turc : Ankara menace d'empêcher la mise en production gazière israélienne tant que l'accord n'est pas annulé au profit d'un autre incluant la RTCN. L'escalade israélo-turque s'accentue avec la décision de la compagnie américaine Noble Energy de renforcer ses activités exploratoires dans le bloc 12 chypriote. En réaction, la Turquie suspend ses accords militaires et commerciaux avec Israël et renforce ses opérations en Méditerranée orientale. Elle signe avec la RTCN un accord pour entamer des forages offshore de gaz et de pétrole et envoie un navire de recherche sismographique au nord de Chypre. Un exercice militaire a lieu entre les armées israélienne et chypriote et, en décembre 2011, Israël annule la vente de systèmes de renseignement à l'armée de l'air turque<sup>7</sup>.

En août 2013, le rapprochement politique entre Israël et Chypre prend une nouvelle dimension, impliquant la Grèce : un accord de coopération énergétique est signé entre les trois pays, dont l'objectif est d'augmenter la sécurité de leurs approvisionnements<sup>8</sup>, puis un protocole d'entente est établi entre le gouvernement chypriote, Noble Energy et les entreprises israéliennes Delek Drilling et Avner Oil Exploration, afin de construire un terminal de liquéfaction du gaz au sud de Chypre. Ce projet menace d'exclure la Turquie de son rôle de hub d'exportation du gaz vers les marchés européens<sup>9</sup>.

---

4 Voir David Amsellem, « Le gaz comme élément de réorientation des alliances géopolitiques en Méditerranée orientale », *Hérodote*, no 148, 2013, p.117-121. URL : <https://www.cairn.info/revue-herodote-2013-1-page-117.htm>

5 *Idem*.

6 La RTCN, au nord-est de l'île de Chypre, est un État reconnu uniquement par la Turquie. Elle a proclamé son indépendance le 15 novembre 1983, soit neuf ans après l'intervention militaire turque sur l'île en réaction à un coup d'État mené par un groupe d'officiers grecs d'extrême-droite qui voulaient rattacher Chypre à la Grèce (Enosis).

7 Voir David Amsellem, « Le gaz comme élément de réorientation des alliances géopolitiques en Méditerranée orientale », art. cit.

8 Voir Jana Jabbour et Noémie Rebière, « La Turquie au cœur des enjeux géopolitiques et énergétiques régionaux », *Confluences Méditerranée*, no 91, 2014, p. 33-51. URL : <https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2014-4-page-33.htm>

9 Située entre le Moyen-Orient, la mer Noire, la mer Caspienne et l'Europe du Sud-Est, la situation géographique de la Turquie en fait un carrefour entre les pays producteurs et consommateurs d'hydrocarbures. Cette position a placé Ankara au cœur de la stratégie de sécurisation énergétique européenne avec les projets de gazoducs Trans-Anatolian Gas Pipeline (TANAP) et Trans-Adriatic Pipeline (TAP), qui acheminent les ressources d'Asie centrale jusqu'aux marchés européens en passant par le territoire turc.

En retour, la présence militaire turque en Méditerranée orientale se renforce. En 2018, Mevlüt Çavusoglu, ministre des Affaires étrangères, annonce l'intention du gouvernement turc d'initier de nouvelles explorations maritimes en eaux grecques et chypriotes<sup>10</sup>. La même année, le 9 février, la Turquie décide d'entraver les travaux exploratoires menés par ENI au large des eaux chypriotes, en avançant le fait que le bloc serait du ressort de la RTCN. En décembre 2019, plusieurs navires turcs harcèlent un navire israélien présent dans les eaux chypriotes, ce qui accentue les tensions avec Israël<sup>11</sup>. À noter que pour chaque campagne d'exploration offshore, les navires turcs sont escortés par des frégates et autres navires de guerre.

## La création du Forum du gaz de la Méditerranée orientale et l'accord de délimitation maritime entre Ankara et Tripoli

Dans ce contexte, en janvier 2019, Chypre, l'Égypte, la Jordanie, l'Autorité palestinienne, Israël, la Grèce et l'Italie décident de se réunir au sein du Forum du gaz de la Méditerranée orientale (Eastern Mediterranean Gas Forum, ou EMGF), « une organisation chargée de veiller, depuis son siège au Caire, au respect du droit international dans la gestion des ressources gazières de chacun<sup>12</sup> ». Ankara n'en fait pas partie. Une nouvelle réunion se tient en juillet 2019 avec la présence des États-Unis. Alors que Paris demande à rejoindre le Forum, Washington souhaite devenir un observateur permanent. Le 22 septembre 2020, lors d'une réunion virtuelle, les ministres italien, grec, chypriote, égyptien, israélien, jordanien et palestinien en charge de l'Énergie décident d'acter la transformation du Forum du gaz de la Méditerranée orientale en une organisation régionale, marquant un tournant dans la géopolitique régionale<sup>13</sup>.

---

10 Voir Émile Bouvier, « Les enjeux énergétiques en Méditerranée orientale, ou la création d'une nouvelle arène géopolitique au Moyen-Orient. Partie I : des gisements d'hydrocarbures particulièrement prometteurs », *Les Clés du Moyen-Orient*, le 23 janvier 2020. URL : <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Les-enjeux-energetiques-en-Mediterranee-orientale-ou-la-creation-d-une-nouvelle.html>

11 Voir Éric Biegala, « Jeu de go en Méditerranée orientale : le nouvel expansionnisme turc », *France culture*, le 29 octobre 2020. URL : <https://www.franceculture.fr/geopolitique/jeu-de-go-en-mediterranee-orientale-le-nouvel-expansionnisme-turc>

12 « Forum du gaz de la Méditerranée orientale : la France souhaite adhérer (ministère égyptien) », AFP, le 17 janvier 2020. URL : <https://www.lemondedelenergie.com/forum-du-gaz-mediterranee-orientale-france/2020/01/17>

13 Voir Louis-Marie Heuzé, « L'East Mediterranean Gas Forum se transforme en organisation régionale », *Le Portail de l'IE*, le 1er octobre 2020. URL : <https://portail-ie.fr/short/2445/least-mediterranean-gas-forum-se-transforme-en-organisation-regionale>

La constitution de l'EMGF est perçue par la Turquie comme la formation d'une coalition hostile à son égard. Le Forum fait craindre à Ankara une marginalisation du gazoduc transanatolien de Turquie (TANAP) et des gazoducs Turkish Stream. La Turquie anticipe aussi une marginalisation par rapport aux projets d'investissement dans l'exploitation du gaz en Méditerranée orientale. Le pays, qui possède la plus longue façade maritime sur la Méditerranée, se trouve dans une situation d'enclavement en raison de la présence d'îles grecques qui s'étendent jusqu'au golfe d'Antalya. La multiplication des activités exploratoires au large des eaux chypriotes et l'exploitation des gisements israéliens et égyptiens accentuent la frustration de la Turquie quant à sa situation d'enclavement. Face aux rapprochements géopolitiques, la diplomatie turque passe à l'offensive. Le 29 novembre 2019, le pays signe un double accord avec le Gouvernement d'entente nationale (Government of National Accord, ou GNA) libyen, dirigé par Faïez el-Sarraj et basé à Tripoli. Le premier accord a pour but d'établir une frontière maritime entre la Libye et la Turquie, fondée sur des eaux territoriales revendiquées par les deux pays mais officiellement sous la juridiction de la Grèce ; le second a une dimension militaire : il prévoit l'installation de bases turques en Libye, qui auront pour mission de conseiller et former l'armée de Tripoli.

La signature de l'accord maritime revêt un intérêt stratégique pour Ankara, puisqu'il lui permet de renforcer sa zone d'influence en agrandissant son plateau continental. Par ce biais, il permet un désenclavement de la Turquie et la création d'un couloir stratégique qui relierait la mer Égée à une zone potentiellement riche en gaz. L'entente avec le GNA permet également à la Turquie de contribuer à la diversification de ses ressources énergétiques. Lors d'un entretien diffusé le 9 décembre 2019, le président turc affirme : « Avec cet accord, nous avons poussé au maximum le territoire sur lequel nous avons autorité. Nous pourrons ainsi mener des activités d'exploration conjointes<sup>14</sup>. » Dans le même entretien, il affirme son intention de dépecher des navires de forage en Méditerranée orientale, en mer Noire et dans les eaux internationales.

Pour Tripoli, l'accord du 29 novembre 2019 a un intérêt majeur : il permet au GNA d'élargir sa ZEE et de créer une frontière maritime avec la Turquie en Méditerranée. Alors que cette zone se trouve être particulièrement riche en hydrocarbures, l'accord est fermement dénoncé par les membres de l'EMGF et par l'Union européenne. Il prévoit en effet l'exploitation de gisements de gaz dans une zone où la Grèce, Chypre et Israël ont des intérêts majeurs. Athènes notamment évoque « une violation du droit maritime international et des droits souverains de la Grèce et d'autres pays<sup>15</sup> », invoquant le fait que, officiellement, aucune frontière maritime n'existe entre la Libye et la Turquie. Lors d'un débat au parlement, le Premier ministre grec affirme

---

<sup>14</sup> Cité dans Marie Jégo, « Un accord turco-libyen de délimitation maritime provoque la colère de la Grèce », *Le Monde*, le 10 décembre 2019. URL : [https://www.lemonde.fr/international/article/2019/12/10/un-accord-turco-libyen-de-delimitation-maritime-provoque-la-colere-de-la-grece\\_6022314\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2019/12/10/un-accord-turco-libyen-de-delimitation-maritime-provoque-la-colere-de-la-grece_6022314_3210.html)

<sup>15</sup> « Athènes s'inquiète du renforcement de la présence turque en Libye », *L'Orient-Le Jour*, le 23 décembre 2019. URL : <https://www.lorientlejour.com/article/1199670/athenes-sinquiete-du-renforcement-de-la-presence-turque-en-libye.html>

que l'accord « supprime de la carte certaines îles grecques<sup>16</sup> ».

Les deux accords signés entre la Turquie et le GNA posent par ailleurs des problèmes à d'autres acteurs régionaux. Pour l'Algérie, l'évolution de la situation libyenne, avec la présence de combattants étrangers, de mercenaires et de troupes turques, menace son environnement sécuritaire. Alors que l'accord militaire octroie le droit aux forces turques d'avoir accès à l'espace aérien libyen<sup>17</sup> et que celui sur la délimitation de l'espace maritime permet d'avoir accès aux eaux territoriales libyennes, Le Caire s'oppose catégoriquement à toute présence militaire turque en Libye, perçue comme une menace à la sécurité nationale égyptienne. L'enjeu énergétique est primordial pour l'Égypte, puisqu'un accès de la Turquie à la ZEE libyenne sous-entend une proximité avec les frontières égyptiennes et ses gisements gaziers.

Côté turc, le rapprochement avec le GNA atteste de l'importance stratégique que revêtent les espaces maritimes de la Méditerranée orientale pour Ankara. Cela est perceptible dans la doctrine maritime de la « Patrie bleue » (*Mavi vatan*), qui défend « les droits de la Turquie en Méditerranée orientale<sup>18</sup> ». Cette doctrine stratégique a pour objectif « d'obtenir à terme une suprématie turque sur la mer Égée et la Méditerranée orientale, au travers de multiples revendications territoriales autour de l'île de Chypre et dans les îles grecques du Dodécanèse<sup>19</sup> » ; elle implique « des déploiements de forces facilitant le "fait accompli" des revendications "naturelles" turques<sup>20</sup> ». Le déploiement des forces navales turques au large des eaux chypriotes et en appui aux opérations terrestres et aériennes menées sur le sol libyen témoigne de ce positionnement.

---

16 « Accord turco-libyen : Athènes expulse l'ambassadeur libyen », *Le Figaro*, le 6 décembre 2019. URL : <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/accord-turco-libyen-athenes-expulse-l-ambassadeur-libyen-20191206>

17 Voir Émile Bouvier, « De la Syrie à la Libye, la Turquie sur tous les fronts : résumé et analyse. Deuxième partie : la Libye, un nouveau front aussi épineux diplomatiquement que militairement pour la Turquie », *Les Clés du Moyen-Orient*, le 24 janvier 2020. URL : <https://www.lesclesdumoyenoriente.com/De-la-Syrie-a-la-Libye-la-Turquie-sur-tous-les-fronts-resume-et-analyse-3082.html>

18 « La démission du chef d'état-major de la marine turque marque-t-elle une pause dans l'escalade des tensions entre Turcs et Occidentaux en Méditerranée orientale ? (Entretien avec Jean Marcou) », *Fondation méditerranéenne d'études stratégiques*, le 11 juin 2020. URL : <https://fmes-france.org/la-demission-du-chef-detat-major-de-la-marine-turque-marque-t-elle-une-pause-dans-lescalade-des-tensions-entre-turcs-et-occidentaux-en-mediterranee-orientale-decryptage-de-jean-marcou/>

19 *Ibid.*

20 *Ibid.*

## Conclusion : le projet de gazoduc EastMed, une marginalisation accrue de la Turquie ?

Depuis 2013, un gazoduc sous-marin, EastMed, qui vise à lier les champs gaziers du Léviathan et d'Aphrodite à l'Europe, est en projet. Il est considéré comme « un projet d'infrastructure énergétique d'intérêt commun<sup>21</sup> » en Europe. Si l'accord de délimitation maritime turco-libyen du 29 novembre 2019 a un temps fait craindre une perturbation du projet, le 2 janvier 2020, la Grèce, Chypre et Israël signent un protocole entérinant sa création. Alors que son coût est évalué entre 6 et 7 milliards d'euros, le gazoduc devrait permettre d'acheminer 10 milliards de mètres cubes de gaz par an à destination de pays du sud de l'Union européenne, sans être tributaire de la Turquie.

L'annexion de la Crimée en 2014, qui avait poussé l'Union européenne à imposer des sanctions contre la Russie, principal fournisseur de gaz vers l'Europe, avait constitué un signal d'alerte. La Russie avait alors incité Gazprom à réduire de 80 % ses exportations énergétiques vers le Vieux Continent en 2015, engendrant une hausse générale des prix. L'inauguration du gazoduc TurkStream en mer Noire et le projet « Nord Stream 2 », en mer Baltique<sup>22</sup>, font craindre une dépendance énergétique de plus en plus grande des pays de l'UE à l'égard de la Russie, d'où une nécessité de diversifier les sources d'approvisionnement des pays de la zone. C'est en ce sens que le projet EastMed apparaît comme une alternative intéressante. Toutefois, il fait l'objet d'un certain scepticisme, alors que des solutions alternatives existent en Égypte<sup>23</sup>. De même, le coût, la complexité de réalisation et l'empreinte écologique du projet sont contestés. Par ailleurs, « à aucun moment, la Méditerranée orientale ne pourrait rivaliser avec ce que représente la Russie en termes de production gazière. La Russie constitue entre 15 et 20 % des réserves mondiales de gaz alors que la Méditerranée orientale ne représente que 1 % de la production gazière mondiale<sup>24</sup> ». Enfin, l'instabilité que connaît actuellement la Méditerranée orientale complique la concrétisation d'un tel projet. Dans une région aussi sensible, une infrastructure gazière – qu'elle soit *offshore* ou *onshore* – constitue une cible potentielle pour une attaque terroriste ou militaire.

---

21 Sarantis Michalopoulos, « L'UE salue l'accord pour la construction d'un gazoduc en Méditerranée orientale », *Euractiv*, le 3 janvier 2020. URL : <https://www.euractiv.fr/section/energie/news/eu-welcomes-eastmed-deal-but-highlights-further-cost-benefit-analysis/>

22 Voir Nicolas Mazzucchi, « Les ressources énergétiques dans la Méditerranée orientale dans le grand jeu gazier international », *Diplomatie*, no 105, 2020.

23 Le pays possède déjà deux terminaux méthaniers qui permettent de transformer du gaz naturel en GNL avant de le transporter vers l'Europe.

24 Entretien avec Davis Amsellem, le 8 juillet 2020. Voir Fadwa Abdel-Mawlla, « Les enjeux du gaz en Méditerranée orientale. Le cas d'Israël, Chypre et de l'Égypte », mémoire professionnel de master 2, Sciences-po Grenoble, 2020.

En réalité, si le projet EastMed s'inscrit dans la stratégie de sécurisation énergétique européenne, il reflète aussi la recomposition géopolitique actuellement en jeu. EastMed concurrence ainsi le projet de gazoduc TurkStream, dont l'objectif est à terme d'acheminer du gaz russe vers la Turquie avant de l'exporter vers l'Europe<sup>25</sup>. En outre, l'accord de délimitation des frontières maritimes turco-libyennes de novembre 2019 complexifie la situation. Alors qu'il est rejeté par l'ensemble des pays de la région, son application impliquerait que le gazoduc EastMed passe par les eaux territoriales turques.

Néanmoins, il est important de mettre en lumière le fait que toute coopération régionale s'appuie sur un schéma géopolitique susceptible d'évoluer ces prochaines années. En effet, la volatilité politique qui caractérise la Méditerranée orientale rend difficile l'élaboration de perspectives fiables au sujet de la viabilité du projet EastMed sur le long terme. Si une alliance semble actuellement unir plusieurs pays de la Méditerranée orientale en excluant la Turquie, tout changement géopolitique est à suivre avec attention. Le 1<sup>er</sup> octobre 2020, l'annonce faite par le président du parlement libanais de la tenue de négociations avec Israël sous la médiation de l'ONU dans l'objectif de résoudre le litige maritime et terrestre qui oppose les deux pays, alors qu'ils sont en état de guerre depuis 2006, témoigne de développements géopolitiques majeurs à ne pas négliger. De même, les récents rapprochements entre la Turquie et l'Égypte, après plusieurs années de crise diplomatique, peuvent avoir un impact sur trois dossiers majeurs : le conflit libyen, les différends maritimes en Méditerranée orientale et la présence des Frères musulmans en Turquie<sup>26</sup>.

Une citation de l'amiral Gürdeniz, architecte de la doctrine de la Patrie bleue, illustre cette situation :

*Nous sommes à un moment-clé de recomposition des équilibres géopolitiques, l'ordre d'une hégémonie euro-atlantiste issue de la Guerre froide a vécu. Tout le monde tente de se repositionner sur une carte mondiale « post-hégémonique » : la Chine, la Russie, l'Allemagne, l'Italie mais aussi la France ou la Turquie, et le carrefour où toutes ces postures se croisent actuellement, c'est la Méditerranée<sup>27</sup>.*

---

25 Voir Spyros N. Litsas, « La Grèce en Méditerranée orientale, énergie, diplomatie et perspective à l'ère de la pandémie de Covid- 19 », *Diplomatie*, no 105, 2020.

26 En mai 2021, une importante délégation turque se rend au Caire pour y mener des discussions au plus haut niveau. Les deux pays ont rompu leurs relations diplomatiques après la répression sanglante des partisans de l'ancien président Mohammed Morsi, en 2013.

27 Cité dans Éric Biegala, « Jeu de go en Méditerranée orientale : le nouvel expansionnisme turc », art. cit.

# La Société des eaux du Caire

## Les infrastructures hydrauliques entre modernisation et impérialisme technique (1865-1956)



ÉMILIE PASQUIER

Étudiante en master II d'histoire à l'École de la recherche de Sciences Po.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le khédive Ismaïl, agissant dans un souci de modernisation et de prestige, décide de développer un système moderne d'adduction d'eau au Caire. L'exploitation du réseau est confiée à une société anonyme, la Société des eaux du Caire, dont les capitaux sont essentiellement français. Alors que les infrastructures hydrauliques modifient les usages de la ville par ses habitants, elles deviennent le vecteur d'un impérialisme technique et financier.

En 1865, le gouvernement égyptien prend la décision d'équiper Le Caire d'un réseau moderne d'infrastructures hydrauliques, constitué de conduites, de pompes et de machines à vapeur. Il cède l'adduction d'eau de la ville en concession à un ingénieur français, Jean-Antoine Cordier, qui avait déjà eu l'occasion de faire ses preuves en Égypte en installant un réseau similaire à Alexandrie en 1857. Cordier crée alors une société anonyme, la Société des eaux du Caire, qui va construire et exploiter ces infrastructures hydrauliques.

La politique de transformation urbaine amorcée par le gouvernement égyptien soulève des enjeux à la fois politiques, sociaux et environnementaux. La typologie des modes d'accès à l'eau au Caire est bouleversée par l'introduction des infrastructures de la Société des eaux. Elle reposait jusqu'alors sur un syncrétisme d'usages et sur une hybridation de techniques séculaires. Les nouvelles techniques ne remplacent pas les anciennes : la Société des eaux n'uniformisera pas les modes d'approvisionnement de l'eau au Caire avant les années 1930. Ses infrastructures sont toutefois suffisamment tentaculaires pour transformer les pratiques hydrauliques à l'échelle de la ville et pour matérialiser dans l'espace urbain des enjeux techno-politiques qui dépassent largement le cadre de la ville. L'historien Timothy Mitchell a forgé cette notion de techno-politique dans ses travaux sur l'Égypte contemporaine<sup>1</sup>. Elle caractérise selon lui l'action de gouverner un territoire par l'intermédiaire des infrastructures, ce qui fait de celles-ci des clés de lecture éclairant les subtilités des modes de gouvernance politique.

Dans le cas de la Société des eaux du Caire, les infrastructures d'adduction d'eau potable semblent porter une techno-politique fluctuante, dont on peut identifier trois grands moments successifs. Dans un premier temps, entre 1865 et 1870, le khédive Ismaïl, souverain qui transforme l'Égypte dès le début de son règne en 1863 avant d'entraîner le pays dans la banqueroute en 1875 et d'être évincé en 1879, accorde en concession l'adduction d'eau potable au Caire à Cordier. Un tel projet d'installation d'infrastructures à l'occidentale permet au Caire et à l'Égypte, dans l'ambition d'Ismaïl, de faire un pas vers la modernité et d'inscrire la capitale dans un réseau de villes connectées. Cette démarche est d'autant plus chère au pouvoir qu'elle prend place à un moment où il négocie son autonomie vis-à-vis de l'Empire ottoman, dont l'Égypte est toujours en partie dépendante. Dans un second temps, qui correspond au développement par Cordier et ses associés de la Société des eaux comme une entreprise attractive et rémunératrice, entre 1871 et les années 1880, les infrastructures et l'exploitation de la ressource hydraulique permettent de soutenir les ambitions d'hommes d'affaires européens, qui participent à la construction d'un impérialisme non institutionnel, de nature financière, en Égypte. Cette forme d'impérialisme a été décrite par l'historien David Todd dans son livre *A Velvet Empire*<sup>2</sup>, qui éclaire la portée impérialiste des investissements français en Égypte. Dans un troisième temps, à partir de 1882-1884 et jusque dans les années 1930, les infrastructures hydrauliques se font les vectrices des rivalités impérialistes entre la

---

1 Timothy Mitchell, *The Rule of Experts. Egypt, Techno-Politics, Modernity*, Oakland, University of California Press, 2002.

2 David Todd, *A Velvet Empire: French Informal Imperialism in the Nineteenth Century*, Princeton, Princeton University Press, 2021.

France et la Grande-Bretagne. Elles constituent ainsi l'instrument de la présence française en Égypte après 1882, moment où le pays bascule sous domination britannique, puis deviennent un instrument de contrôle du territoire égyptien pour les Britanniques à partir de 1897, moment où la direction de la Société des eaux passe entre les mains d'hydrauliciens venus de Grande-Bretagne.

Il s'agira ici d'interroger la diversité de motivations qui ont poussé ces différents acteurs à intervenir dans l'implantation d'infrastructures modernes d'adduction d'eau au Caire, d'observer la manière dont ce processus a été mis en œuvre et d'étudier les conséquences que ces infrastructures ont pu avoir sur l'environnement urbain. Pour répondre à ces questions, plusieurs historiographies seront confrontées entre elles. Seront naturellement convoquées l'historiographie de la ville du Caire elle-même, marquée par les travaux de Janet Abu-Lughod et d'André Raymond<sup>3</sup>, et l'historiographie des relations économiques entre les puissances européennes et l'Égypte au XIX<sup>e</sup> siècle, dont on retiendra surtout la récente contribution de David Todd et la thèse fondatrice de Samir Saul<sup>4</sup>. Deux historiens se sont déjà penchés sur les infrastructures hydrauliques égyptiennes : Ghislaine Alleaume, qui a travaillé sur le réseau d'égouts<sup>5</sup>, et Shehab Ismaïl, qui s'est intéressé à la Société des eaux dans le contexte de la domination britannique<sup>6</sup>. Il s'agira ici de mettre en dialogue ces travaux avec les problématiques soulevées par l'histoire environnementale, et plus particulièrement par la *water history*, ainsi que par les *sciences and technology studies*. Peu d'études d'histoire environnementale sont consacrées aux villes du monde arabe : seule Jérusalem a fait l'objet d'une « hydro-histoire », développée par Vincent Lemire dans sa thèse<sup>7</sup>. Si l'histoire environnementale connaît un grand dynamisme dans le cadre des études sur l'Empire ottoman<sup>8</sup>, l'historiographie environnementale urbaine se concentre généralement sur les villes occidentales<sup>9</sup>.

---

3 Janet Abu-Lughod, *Cairo: 1001 Years of the City Victorious*, Princeton: Princeton University Press, 1971 ; André Raymond, *Le Caire*, Paris, Fayard, 1993.

4 Samir Saul, *La France et l'Égypte de 1882 à 1914 : Intérêts économiques et implications politiques*, Vincennes, Institut de la gestion publique et du développement économique, 2013. URL : <http://books.openedition.org/igpde/764>

5 Ghislaine Alleaume, « Hygiène et travaux publics : les ingénieurs et l'assainissement du Caire (1882-1907) », *Annales islamologiques*, no 20, 1984, p. 151-182.

6 Shehab Ismaïl, « Engineering Metropolis: Contagion, Capital, and the Making of British Colonial Cairo, 1882-1922 », thèse de doctorat en histoire, Columbia, 2017.

7 Vincent Lemire, *La Soif de Jérusalem : Essai d'hydrohistoire (1840-1948)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2011. URL : <http://books.openedition.org/psorbonne/792>

8 Voir Onur Inal (ed.), *Transforming Socio-Natures in Turkey: Landscapes, State and Environmental Movements*, London: Routledge, 2020 ; Alan Mikhail, *Nature and Empire in Ottoman Egypt*, Cambridge: Cambridge University Press, 2011 ; Alan Mikhail, *Water on Sand: Environmental Histories of the Middle East and North Africa*, Oxford: Oxford University Press, 2012.

9 Voir Martin V. Melosi, *The Sanitary City: Environmental Services in Urban America from Colonial Times to the Present*, Pittsburgh: University of Pittsburgh Press, 2008 ; Joel A. Tarr, *The Search for the Ultimate Sink: Urban Pollution in Historical Perspective*, Ohio: University of Akron Press, 1996 ; Sabine Barles, « L'invention des eaux usées : l'assainissement de Paris, de la fin de l'Ancien Régime à la Seconde Guerre mondiale », dans Christoph Bernhardt et Geneviève Massard-Guilbaud (dir.), *Le Démon moderne. La pollution dans les sociétés urbaines et industrielles d'Europe*, Tours, Presses de l'Université Blaise Pascal, 2002, p. 129-.

et les interroge aussi bien sous l'angle des pollutions urbaines, des eaux usées ou des infrastructures d'adduction d'eau potable. De manière générale, les infrastructures constituent l'objet central des *sciences and technology studies*, un champ de recherche interdisciplinaire qui explore leurs dimensions politiques, sociales, techniques et symboliques, mais aussi la modernité et la portée de ces infrastructures. La confrontation de ces différentes approches théoriques et cas d'études avec des archives bancaires, diplomatiques et juridiques, conservées à Paris et au Caire, permettra de répondre en trois temps aux interrogations ici soulevées.

Tout d'abord, nous interrogerons les motivations ayant présidé à l'importation des technologies modernisatrices de la Société des eaux : il apparaît que la mise en place d'infrastructures de distribution d'eau n'est pas amorcée pour des raisons sanitaires, comme c'est le cas dans la majorité des villes, mais plutôt en raison de la symbolique qu'Ismaïl projette sur ces infrastructures. Dans un deuxième temps, nous verrons comment, en accordant la distribution d'eau en concession à des techniciens français, le khédive nourrit un impérialisme technique et financier français, et place la Société des eaux au cœur des rivalités impérialistes franco-britanniques. Enfin, la dernière partie de cet article sera consacrée aux enjeux sociaux liés à la distribution dans la ville d'un bien commun par une entreprise assumant un service public : la Société des eaux est une société capitaliste insérée dans un marché, qui adopte des stratégies tarifaires de manière à élargir son réseau à l'ensemble de la ville.

## Capter et distribuer l'eau au Caire avant les infrastructures hydrauliques

L'eau distribuée au Caire provient entièrement du Nil, et ce dès la fondation de la ville en 969. Avant le xix<sup>e</sup> siècle, elle est acheminée par divers moyens : les différentes technologies utilisées ne forment pas un système uniforme et généralisé, mais elles semblent fonctionner efficacement et en cohérence. Tout d'abord, des étangs (*birkât*) et des marais naturels approvisionnés par la crue du Nil parcourent et ceinturent le Caire médiéval<sup>10</sup>. Ils sont reliés entre eux par des canaux et sont doublés de canalisations souterraines, les *qanât*, qui permettent d'exploiter l'eau des nappes phréatiques, comme le font aussi les puits, très nombreux dans la ville<sup>11</sup>. Des aqueducs acheminent également l'eau jusqu'à des réservoirs. À ces systèmes

---

156.

10 Voir Valentine Denizeau, « Conduire l'eau dans Le Caire mamlûk : installations hydrauliques et politiques d'aménagements dans la capitale égyptienne (1250-1517) », thèse de doctorat en histoire, Aix-Marseille Université, 2010.

11 Voir André Raymond, « Les porteurs d'eau du Caire », *Bulletin de l'institut français d'archéologie orientale*, no 57, 1957, p. 183-202.

techniques s'ajoutent les réseaux de porteurs d'eau, les *saqqâ'în*, qui travaillent en corporation et en grand nombre. Ce sont ces hommes qui, par leurs circulations entre la ville et les berges du Nil, acheminent l'eau jusqu'aux habitations des Cairote aisés, ou jusqu'aux *subul* (fontaines publiques), qui sont pour beaucoup des œuvres de charité régies sous le système des *waqf-s*<sup>12</sup>. Leur travail est d'autant plus essentiel qu'il permet de compenser les crues insuffisantes. L'addition de ces modes d'adduction permet de répondre aux considérables besoins en eau du Caire<sup>13</sup>.

Le xix<sup>e</sup> siècle constitue un moment de transformations profondes pour Le Caire et son paysage hydraulique. La lente domestication du Nil par la construction de digues et de barrages efface petit à petit la subordination de la capitale et de sa croissance au déroulé de la crue du fleuve. Les souverains égyptiens successifs se lancent dans de grandes opérations de modernisation de la ville et imposent un renouvellement des systèmes d'adduction d'eau. Le *khalîj al-misri* (« le canal égyptien »), le principal canal traversant Le Caire du sud au nord, voit son cours se tarir progressivement, et les étangs et marais sont asséchés. Mais c'est sous le règne d'Ismaïl Pacha que s'amorce la transition qui nous intéresse. Inspiré par un premier séjour à Paris en 1846, puis par une seconde visite en 1867, à l'occasion de l'Exposition universelle marquée par le succès du baron Hausmann<sup>14</sup>, Ismaïl entreprend de faire du Caire une capitale-façade<sup>15</sup>, pour qu'elle devienne un outil d'intégration de son pays à des réseaux politiques, commerciaux et économiques internationaux. Tout comme Mohammed Ali avant lui<sup>16</sup>, Ismaïl fait intervenir de nombreux architectes, urbanistes, ingénieurs, techniciens et scientifiques européens, dont beaucoup de Français, pour moderniser la ville. Il crée une véritable ville nouvelle sur un modèle européen, adossée à l'ouest de la ville ancienne, et fait ainsi du Caire une cité duale. Ismaïl a alors une préoccupation majeure : l'aménagement du canal de Suez, qui matérialise pour lui le mouvement pris par son pays pour tendre vers la modernité. La capitale égyptienne, amenée à recevoir de plus en plus d'hommes d'affaires et d'experts européens, se doit d'être la vitrine de cette modernité, et l'aménagement d'infrastructures hydrauliques contribue à répondre à ce besoin de prestige khédivial.

L'historiographie environnementale met généralement en avant un lien causal entre préoccupations hygiénistes et technologies d'adduction d'eau. La création de la Société des eaux ne semble pas s'inscrire dans ce contexte. Au Caire, les angoisses hygiénistes et sanitaires ne se posent pas dans les mêmes termes qu'en Europe ou

---

12 Les *waqf-s* sont, dans le droit islamique (le *fiqh*), des biens de mainmorte conçus comme des œuvres pieuses, charitables ou d'utilité publique. Ces biens sont des donations faites à perpétuité par des particuliers. Donnés en usufruit, ils deviennent inaliénables. Ils peuvent par exemple prendre la forme d'écoles, d'hôpitaux ou bien de fontaines.

13 Voir André Raymond, « Les porteurs d'eau du Caire », art. cit.

14 Voir Janet Abu-Lughod, *Cairo. 1000 years of the City Victorious*, Princeton, Princeton University Press, 1971.

15 Voir Jean-Luc Arnaud, *Le Caire, mise en place d'une ville moderne 1867-1907. Des intérêts du prince aux sociétés privées*, Arles, Actes Sud, 1998.

16 Voir Ghislaine Alleaume, « Les techniciens européens dans l'Égypte de Muhammad 'Ali (1805-1848) », *Cahiers de la Méditerranée*, no 84, 2012, p. 185-195. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/6439>

en Amérique du Nord. Certes, elles ne sont pas absentes des préoccupations des acteurs politiques : la correspondance consulaire entre Le Caire et Paris fait ainsi état d'interrogations récurrentes du consul et de son médecin quant à la santé publique dans la ville, notamment lors des multiples épidémies de choléra<sup>17</sup>. L'historienne Sylvia Chiffolleau<sup>18</sup> montre cependant que les questions de santé publique et de gestion du risque épidémique en Égypte sont longtemps considérées par les deux institutions compétentes, c'est-à-dire le Conseil consulaire de santé publique, situé à Alexandrie, et le Service civil de santé du Caire, au prisme de deux groupes sociaux : les négociants et les militaires qui traversent la Méditerranée. Les dispositions prises par le gouvernement égyptien se bornent, entre les années 1830 et la fin des années 1860, à des politiques quarantaines dans les ports. Cette manière d'envisager le risque épidémique et sanitaire laisse peu de place à la santé publique des populations générales et se focalise sur l'aménagement des circulations commerciales entre l'Europe et l'Afrique du Nord. Le sultan ottoman et les autorités égyptiennes mettent ainsi au point une « politique d'externalisation<sup>19</sup> », qui implique l'établissement de principes de précaution au départ et au cours des traversées maritimes, des quarantaines aux frontières et la mise en place de lazarets.

Certes, au cours de sa visite de Paris lors de l'Exposition universelle de 1867, le souverain égyptien visite les égouts parisiens et découvre les travaux de l'urbaniste hygiéniste Eugène Belgrand. Mais au Caire, ni les consuls ni les autorités ne semblent vraiment faire le lien entre enjeux d'hygiène publique et adduction d'eau avant la fin du règne d'Ismaïl et la prise de contrôle de l'administration égyptienne par les Britanniques en 1882. Ce n'est donc pas une ambition de santé publique qui est à l'origine de la délégation de l'adduction d'eau au Caire en concession, mais plutôt un désir de prestige et d'intégration du Caire dans un réseau de « villes connectées ». Joel Tarr les définit comme des villes équipées et reliées entre elles par la circulation de savoirs techniques et d'hommes d'affaires<sup>20</sup>.

## Une société lucrative : impérialisme financier et rivalités impérialistes

En attribuant plusieurs concessions de service public à des ingénieurs européens, Ismaïl entend importer en Égypte des savoirs et des techniques n'ayant pas

---

17 « Correspondance consulaire et commerciale », *Le Caire*, tome 30, 1858-1867. Cote MNESYS 161 CCC. Archives diplomatiques de La Courneuve ; Christopher Hamlin, *Cholera, the Biography*, Oxford, Oxford University Press, 2009.

18 Sylvia Chiffolleau, *Genèse de la santé publique internationale. De la peste d'Orient à l'OMS*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012.

19 *Idem*.

20 Joel Tarr et Gabriel Dupuy, *Technology and the Rise of the Networked City in Europe and America*, Philadelphie, Temple University Press, 1988.

encore pénétré son territoire. Mais à travers la délégation de son équipement à des Européens, il fait également de sa capitale un terrain d'investissement pour des hommes d'affaires européens. En ce sens, sa démarche s'avère ambivalente : si les infrastructures hydrauliques constituent un outil de prestige national, elles sont également, au corps défendant du pouvoir égyptien, un outil d'impérialisme financier pour les acteurs européens.

Suite à son obtention de la concession pour la distribution d'eau au Caire en mai 1865 pour une durée de 99 ans, Jean-Antoine Cordier fonde à l'automne de la même année une société anonyme, c'est-à-dire une société dont la responsabilité est placée dans les mains de chaque associé, proportionnellement au montant des actions qu'ils détiennent. Les membres fondateurs désignés par le khédive aux côtés de Jean-Antoine Cordier sont au nombre de quatre : l'homme politique égyptien Nubar Pacha, Jules Pastré, banquier à Alexandrie et négociant français à Marseille, Demetrius A. Nicolopoulo et J. Claude, tous deux négociants à Alexandrie<sup>21</sup>. Alors que son directeur est français, tout comme un bon nombre de ses fondateurs et de ses actionnaires, la Société des eaux est dite « essentiellement égyptienne<sup>22</sup> ». Son siège social est basé au Caire, et elle est placée sous la juridiction exclusive des tribunaux égyptiens, ce qui signifie que les tribunaux mixtes et les tribunaux consulaires n'ont aucune compétence sur son activité. La société s'installe d'abord sur la rive droite du Nil, puis près du canal d'Ismaïlia, sur un terrain concédé par le gouvernement. Elle y établit ses machines, ses pompes, ses ateliers et ses bâtiments de dépôt<sup>23</sup>. De grands réservoirs et des usines de filtrage sont également installés tout à l'est de la ville, près du mont Mokattam et de la Citadelle, et à Abbasiyya<sup>24</sup>.

La société connaît des débuts difficiles : les travaux de construction sont ralenti



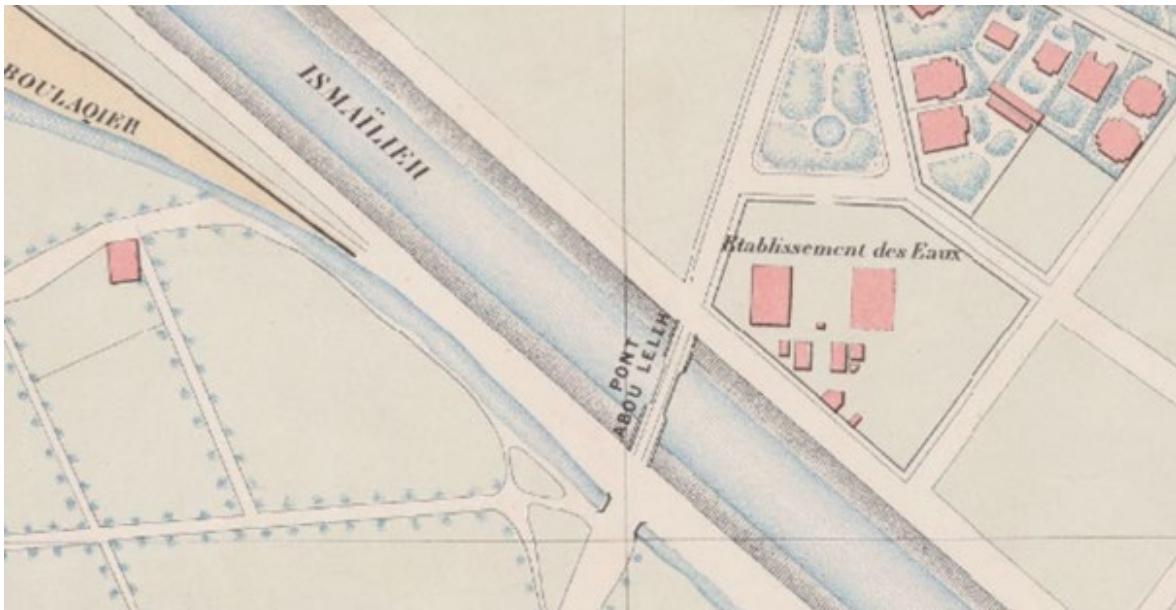
Émile Béchard,  
« Portrait de porteur d'eau », 1875.

21 Voir Samir Saul, *La France et l'Égypte de 1882 à 1914 : Intérêts économiques et implications politiques*, Vincennes, Institut de la gestion publique et du développement économique, 2013. Notamment le chapitre 2 : « L'effacement des sociétés expatriées et articulées ». URL : <http://books.openedition.org/igpde/764>

22 Article 17 du firman d'exploitation, copie de 1877. Cote 73AH423, Archives du CNEP.

23 Article 10 du firman d'exploitation, copie de 1877. Cote 73AH423, Archives du CNEP.

24 « Lettre du 8 février 1868 de M. Roustan, consul de France au Caire, au Marquis de Moustier, ministre des Affaires étrangères à Paris ». Correspondance consulaire et commerciale, *Le Caire*, tome 31, 1867-1874. Cote MNESYS 161CCC. Archives diplomatiques de La Courneuve.



**Emplacement de la Société des eaux et de sa prise d'eau sur le canal d'Ismaïlia, à Bulaq au nord du Caire. (Source : Carte du Caire de Pierre Grand, « Plan général de la ville du Caire, dressé et publié avec l'autorisation de S.A. Ismaïl Pacha Khédive d'Égypte par Pierre Grand », échelle de 1 à 4 000, 1874. Gallica, Bibliothèque nationale de France, département Cartes et plans, GE C-10010. En ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53099635v>).**

par l'épidémie de choléra de 1865 et par des erreurs techniques et financières du directeur, Cordier, qui conduisent à sa démission en 1871. La distribution de l'eau commence en 1870, mais le réseau n'est terminé qu'en 1872. À cette date, il ne couvre la ville que très partiellement. Cette lenteur dans la mise en place du système, ajoutée au petit nombre d'abonnés (3 600 en 1888<sup>25</sup>, 4 200 en 1891<sup>26</sup>), confirme l'idée que la naissance de la société ne répond pas à des nécessités sanitaires. L'installation du réseau moderne échoue à introduire au Caire un réseau planifié et uniforme à l'échelle de la ville. Les modes d'adduction d'eau préexistants à la Société des eaux resteront encore opérationnels durant plusieurs décennies. L'écrivain égyptien Yusuf Sibai, dans son livre *Al-Saqqâ' Mât* (« Le porteur d'eau est mort », 1952), met ainsi en scène au début des années 1920 l'histoire d'un porteur d'eau du Caire, dont l'activité est toujours essentielle dans le quartier où se joue le récit.

Après ces quelques années d'installation, l'activité de la société se stabilise. Elle apparaît rapidement comme un fructueux placement financier, dont les actions sont courues en Bourse<sup>27</sup>. Elle fait une grande partie de ses gains sur la vente d'eau non

25 Voir Samir Saul, *La France et l'Égypte de 1882 à 1914 : Intérêts économiques et implications politiques*, op. cit.

26 Voir André Raymond, « Les porteurs d'eau du Caire », op. cit.

27 Bulletin no 11 du Crédit lyonnais du 10 mars 1877. DEEF 23874, Archives du Crédit

filtrée destinée à arroser les jardins de particuliers. Les bénéfices réalisés permettent d'enrichir plusieurs générations de la famille Nubar, une riche famille d'origine arménienne, dont les membres sont d'importants actionnaires de la Société des eaux, mais aussi des hommes politiques majeurs de la fin du xix<sup>e</sup> siècle, des philanthropes et des diplomates<sup>28</sup>. Le capital fixe de la société est presque multiplié par quatre entre 1870 et 1886, et par deux entre 1896 et 1914, année où il atteint 21 806 590 francs<sup>29</sup>. La rapide amélioration des résultats d'exploitation fait monter l'action de 375 francs en 1879 à 750 en 1880<sup>30</sup>. C'est une banque française, le Crédit lyonnais, qui détient le compte courant de la Société des eaux. Samir Saul évalue la participation française à la moitié du capital de la société, ce qui fait de celle-ci une structure d'expression de l'impérialisme financier français en Égypte. Ainsi que le souligne l'historien David Todd, la participation française dans de nombreuses entreprises, additionnée aux colossaux et nombreux emprunts de l'État égyptien auprès de créanciers français dans les années 1860 et 1870 confirme un processus de financiarisation des pratiques impérialistes françaises en Égypte<sup>31</sup>. L'exploitation de la ressource en eau par des hommes d'affaires français insérés dans un marché capitaliste participe de la construction d'une présence matérielle et d'une influence diffuse de la France au Caire. Zola caractérise cette ambition impérialiste en ces termes dans son roman *L'Argent* : « Ce que Napoléon n'avait pu faire avec son sabre, cette conquête de l'Orient, une compagnie financière le réalisait, en y lançant une armée de pioches et de brouettes. On conquérait l'Asie à coups de millions, pour en tirer des milliards<sup>32</sup>. »

Les banquiers et investisseurs deviennent ainsi les agents de la « mission civilisatrice » qui préoccupe les diplomates européens, et participent à une



**Émile Béchard, « Établissement de la Société des eaux, au bord du canal Ismaïlieh ». (Source : « Album photographique comprenant soixante et une vues exécutées d'après les constructions élevées au nouveau Caire sous le règne de S.A. le Khédive Ismaïl Pacha, par É. Béchard, Le Caire/Paris, A. Lenègre ». Gallica, Bibliothèque nationale de France, Réserve PET FOL-VZ-1248. En ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b105408295/f52.item>).**

lyonnais.

28 Lettres et comptes de la famille Nubar, années 1910-1930. Fonds Nubar, malle non inventoriée, Bibliothèque Nubar.

29 Voir Samir Saul, *La France et l'Égypte de 1882 à 1914 : Intérêts économiques et implications politiques*, op. cit.

30 Idem.

31 David Todd, *A Velvet Empire: French Informal Imperialism in the Nineteenth Century*, op. cit.

32 Émile Zola, *L'Argent*. Paris, G. Charpentier, 1891.

domination non institutionnelle de l'Égypte par les intérêts français<sup>33</sup>. Mais cet impérialisme non institutionnel se confronte à une ambition plus concrète : celle des Britanniques, qui occupent l'Égypte et la régissent dès 1882. La Société des eaux se retrouve ainsi à la fin du xix<sup>e</sup> siècle au cœur des rivalités impérialistes franco-britanniques, qui sont visibles aussi bien dans les structures privées que dans le domaine public, et tout particulièrement dans le domaine des travaux publics. En 1897, le directeur de la Société des eaux, M. Gallois, est évincé du conseil d'administration pour laisser la place à Sir William Willcocks, un ingénieur britannique qui occupe des hautes fonctions au ministère des Travaux publics. L'affaire provoque d'importants remous diplomatiques, et un groupe de parlementaires français se mobilise depuis Paris pour défendre auprès du ministre des Affaires étrangères les intérêts français en Égypte<sup>34</sup>. Au tournant du siècle en effet, les diplomates sentent un glissement : de nombreuses sociétés jusqu'alors dirigées par des Français passent entre les mains de Britanniques. À la suite de Willcocks et jusqu'aux années 1920, ce sont ainsi des ingénieurs britanniques qui dirigent la Société des eaux.

L'arrivée des Britanniques, comme le montre Shehab Ismaïl<sup>35</sup>, va de pair avec une hygiénisation des pratiques hydrauliques. Ce sont d'ailleurs des Britanniques qui lancent les discussions pour l'établissement d'un réseau d'égouts dans la ville, le « Projet d'assainissement du Caire », à partir de 1892<sup>36</sup>. Dans le cas de l'eau potable,



**Émile Béchard, « Canal Ismaïlieh ». On aperçoit l'établissement des eaux sur la droite. (Source : « Album photographique comprenant soixante et une vues exécutées d'après les constructions élevées au nouveau Caire sous le règne de S.A. le Khédive Ismaïl Pacha, par É. Béchard, Le Caire/Paris, A. Lenègre ». Gallica, Bibliothèque Nationale de France, Réserve PET FOL-VZ-1248. En ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b105408295/f52.item>).**

33 Voir Norman Etherington, *Theories of Imperialism: War, Conquest and Capital*, London, Croom Helm, 1984.

34 Correspondance politique et commerciale, 1897-1918, Égypte, 156 CP COM, Travaux publics, tome 59. Archives diplomatiques de La Courneuve.

35 Shehab Ismaïl, "Epicures and Experts: The Drinking Water Controversy in British Colonial Cairo", *Arab Studies Journal*, vol. 26, no 2, 2018, p. 8-41.

36 Voir Ghislaine Alleaume, « Hygiène et travaux publics : les ingénieurs et l'assainissement du Caire (1882-1907) », art. cit.

la transformation des pratiques se traduit par une multiplication des analyses chimiques de la qualité de l'eau, et entre en confrontation avec les savoirs locaux. Selon Shehab Ismaïl, la Société des eaux devient à cette époque la manifestation dans l'espace urbain de la tutelle britannique et une structure d'intimidation des populations locales. Ainsi, une controverse éclate en 1905 autour du goût de l'eau distribuée. La Société des eaux estime alors que l'eau du Nil est trop polluée et qu'il est moins risqué pour la santé des consommateurs de déplacer sa prise d'eau dans des puits artésiens. Or, la population des quartiers concernés trouve le goût de cette eau trop désagréable, et, en 1911, à force de protestations, finit par obtenir le retour de la prise d'eau à son emplacement initial. L'événement entache cependant pour longtemps la réputation de la Société des eaux. Ainsi, en 1918, l'écrivain Badie Khairy, l'acteur Najib al-Rihany et le musicien Sayyid Darwish écrivent *Al-lahn al-saqâyyin*, « la chanson des porteurs d'eau », qui critique ouvertement la Société des eaux en ces termes : « C'est une compagnie agaçante/son eau impure/tu la trouveras noirâtre/verte et bleue<sup>37</sup>. » Finalement, après la révolution de 1919, la Société des eaux tend à s'émanciper de sa tutelle étrangère. À partir des années 1930 et jusqu'à la nationalisation de la société entre 1953 et 1956, le conseil d'administration de la Société s'égyptianise : il compte plus de membres égyptiens que de Britanniques, et les Français en sont quasiment absents<sup>38</sup>.

## Distribuer l'eau dans la ville : enjeux socio-environnementaux

Si les « soins philanthropiques » de Cordier « mènent à un but financier<sup>39</sup> », le gouvernement égyptien pose dans son cahier des charges des exigences pour garantir l'accessibilité de l'eau aux plus pauvres. Il attend ainsi que le prix de l'eau soit plafonné : « L'eau ne pourra être vendue aux particuliers au-delà d'un prix maximum d'un franc environ le mètre cube. C'est la moitié de ce qu'elle coûte actuellement<sup>40</sup>. » La Société des eaux prend le relais des porteurs d'eau dans l'approvisionnement d'une soixantaine de fontaines publiques. Malgré l'installation de compteurs, la Société ne parvient pas à réaliser de bénéfices sur cette vente. Les pertes financières sont toutefois compensées par les autres ventes de la

---

37 Cité dans Shehab Ismaïl, "Epicures and Experts: The Drinking Water Controversy in British Colonial Cairo", art. cit.

38 « Rapports du conseil d'administration de la Société des eaux du Caire, 1938-1954 », DEEF 52686, Archives du Crédit lyonnais.

39 « Lettre du 8 février 1868 de M. Roustan, consul de France au Caire, au Marquis de Moustier, ministre des Affaires étrangères à Paris ». Correspondance consulaire et commerciale, *Le Caire*, tome 31, 1867-1874. Cote MNESYS 161CCC. Archives diplomatiques de La Courneuve.

40 Cahier des charges, copie de 1877. Cote 73AH423, Archives du CNEP.

société<sup>41</sup>. Ces bornes-fontaines se trouvent principalement dans les quartiers dont les habitants ne peuvent pas se permettre de s'abonner auprès de la Société des eaux. Les commodités modernes sont généralement réservées aux quartiers à l'occidentale à l'est de la ville, dont les rues sont macadamisées. Ce sont des quartiers aisés, habités par la classe moyenne, par la bourgeoisie locale ou par des Européens. Ailleurs, les rues plus étroites, plus anciennes et dont la voirie est moins facilement modifiable font plus rarement l'objet d'un raccordement au réseau. Ce sont donc des quartiers restreints, stratégiques et symboliques pour le gouvernement égyptien, puis pour l'administration britannique, qui font l'objet d'un équipement en infrastructures hydrauliques. La modernisation de ces quartiers renforce ainsi les inégalités socio-environnementales dans la ville.

Mais ces inégalités semblent être prises en compte par la Société des eaux, qui adopte une politique tarifaire différenciée en fonction des quartiers et des immeubles. Grâce aux archives d'un procès mené en 1934 par une société immobilière s'estimant lésée par la Société des eaux, on apprend que celle-ci pratique dès les années 1880 un double standard dans le montant des abonnements qu'elle impose aux immeubles raccordés. La Société des eaux joue ainsi sur différents critères – importance de l'immeuble, nombre de locataires, montant des impôts payés – pour offrir aux immeubles situés dans des quartiers dits « indigènes », comme celui de la Citadelle, de Gamaliyya ou de Bulaq, un prix inférieur à celui qu'elle fait payer dans les quartiers plus riches. Ces quartiers pauvres bénéficient « de taux réduits au quart, au cinquième et même jusqu'au dixième de la base maximale édictée par [le] tarif [de 1883]<sup>42</sup> ». La Société des eaux ne réalise pas ou très peu de bénéfices sur la vente d'eau dans les quartiers les plus pauvres. Le thème de l'évergétisme et de la charité est loin d'être étranger à la question hydraulique en Égypte : sous le sultanat mamlûk, les infrastructures hydrauliques sont conçues de manière à populariser l'action politique du souverain. Encore à l'époque ottomane, les mécènes et grands philanthropes se rendent présents dans l'espace public par l'édification de fontaines publiques régies sous le système des *waqf*-s et distribuent gratuitement de l'eau aux plus pauvres.

Les minutes du procès de 1934 ne contiennent aucune explication concernant les pratiques tarifaires différencierées de la Société des eaux. On peut toutefois penser que cette entreprise monopolistique, même si elle assume un service public, n'agit pas par charité dans ce cas précis, mais met en œuvre une politique classique de segmentation de marché. En manipulant ses tarifs pour les adapter au contexte socio-économique propre à chaque quartier, la Société des eaux maximise son activité et ses bénéfices. Des tarifs préférentiels sont par ailleurs accordés à des immeubles ou des hôtels luxueux : dans ce cas précis, il est alors légitime de soupçonner la Société des eaux de népotisme.

---

41 Notice sur les Eaux du Caire, 115 AQ 39, Archives nationales du Monde du Travail.

42 Tribunal mixte du Caire, première chambre civile, présidence de M. Falqui-Cao, audience du 5 mars 1934, Conclusions en majoration des demandes pour la Société Immobilière de l'Avenue de la Reine Nazli contre la Société anonyme des Eaux du Caire, CEDEJ.

## Conclusion : l'Europe pour modèle, la concession comme outil, l'impérialisme en conséquence

Les pratiques et les sociabilités cairotees autour de l'adduction d'eau sont considérablement modifiées par l'introduction des infrastructures modernes. Le travail de la plupart des porteurs d'eau se borne, après la création de la Société des eaux, à effectuer des allers-retours entre les fontaines et les foyers de particuliers, et non plus entre ces foyers et le Nil lui-même. Les habitants du Caire perdent petit à petit le contact direct et quotidien qu'ils pouvaient entretenir avec le fleuve. L'eau n'est plus visible dans la ville, elle ne coule plus dans les canaux, ni dans les étangs, progressivement asséchés au cours du xix<sup>e</sup> siècle. Elle coule désormais dans des tuyaux, et passe par des pompes, des filtres, des bassins. C'est le métabolisme urbain, tel qu'il est défini par l'historienne et urbaniste Sabine Barles, qui est modifié par l'arrivée des infrastructures : la ville, comme organisme vivant, voit son fonctionnement altéré<sup>43</sup>. L'eau emprunte des circuits de plus en plus complexes, qui suivent le tracé de nouveaux axes de circulations percés dans la ville. La perception de la ressource en eau est peu à peu modifiée pour les Cairotees : là où elle était un objet subordonné aux cycles naturels de la crue du Nil, elle devient à la fin du xix<sup>e</sup> siècle une commodité domestique. Les idées de progrès, d'innovation et de développement ont achevé de domestiquer la ressource en eau. Contrôler un aspect aussi vital que la circulation des eaux dans le métabolisme urbain revient donc à contrôler le tissu urbain lui-même.

Dans ce processus, il convient de relever le rôle central du pouvoir politique égyptien et de sa démarche de modernisation et d'équipement de la capitale. Pour Ismaïl, en effet, l'infrastructure est un outil d'intégration du Caire à des réseaux connectés aux puissances européennes, permettant de relayer le rayonnement de l'Égypte. Cependant, ces réseaux sont aussi au cœur d'un impérialisme technique et financier : les ingénieurs, les techniciens, les banquiers et les hommes d'affaires français qui travaillent au bon fonctionnement des infrastructures hydrauliques participent d'une domination non institutionnelle de l'Égypte sur le plan financier, et d'une domination matérielle du tissu urbain cairote. Ces enjeux techno-politiques se doublent d'enjeux environnementaux propres à la distribution d'eau potable en milieu urbain. La société adopte en effet des stratégies tarifaires qui semblent accentuer une cartographie ségrégative, appuyant les contrastes sociaux à l'intérieur de la ville. Selon l'anthropologue Nikhil Anand et l'historien Vincent Lemire, les infrastructures urbaines, et en particulier les infrastructures hydrauliques, forment un mécanisme d'inclusion ou d'exclusion des habitants à la communauté citadine. C'est ce qu'ils observent respectivement dans les cas de Mumbai et de

---

43 Sabine Barles, « Comprendre et maîtriser le métabolisme urbain et l'empreinte environnementale des villes », *Responsabilité & environnement*, no 52, 2008, p. 21-26.

Jérusalem<sup>44</sup>. Ces deux auteurs parlent d'une « citoyenneté hydraulique », c'est-à-dire d'un sentiment d'appartenance à une communauté citadine nationale conditionnée et proportionnelle aux capacités des individus à accéder aux infrastructures de service public. Il est possible que, en transformant la trajectoire suivie par l'eau dans la ville, la Société des eaux du Caire ait opéré une redistribution de la citoyenneté hydraulique entre les Cairote.

La diversification et la hiérarchisation des modes d'adduction d'eau participent ainsi de la prise de contrôle du territoire urbain par le gouvernement égyptien, puis par les administrateurs européens qui arrivent à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Les infrastructures de la Société des eaux sont, en somme, la matérialisation d'un éternel dilemme égyptien : définir la modernité égyptienne, et pour ce faire, articuler, rejeter, transformer et construire des critères de changement, élaborés en Égypte, ou bien importés d'Europe<sup>45</sup>.

---

44 Nikhil Anand, *The Hydraulic City. Water & the infrastructures of citizenship in Mumbai*, Durham, Duke University Press, 2017 ; Vincent Lemire, *La Soif de Jérusalem*, op. cit.

45 Voir Mercedes Volait et Joe Nasr, *Urbanism. Imported or Exported? Native Aspirations and Foreign Plans*, Hoboken, John Wiley & Sons, 2003.

## entretien

# Alain Bittar, passeur de savoirs entre Orient et Occident



**PROPOS RECUEILLIS PAR**  
**Abdelmounaim Fanidi**  
Étudiant en master d'Études  
politiques à l'EHESS.

**ET**



**Sirine Belkhiri**  
Étudiante en master  
d'Études du Moyen-Orient  
au Global Institute  
de l'Université de Genève.



Photo Sirine Belkhiri.

Une « personne atypique », c'est ainsi qu'Alain Bittar aime se définir. Son parcours reflète à lui seul la complexité de l'identité arabe avec ses richesses et ses contradictions. Fondateur de la librairie de L'Olivier, active depuis 1979 à Genève, il s'efforce, avec sa fille Maude, de maintenir une passerelle entre Orient et Occident. Cette librairie propose à ses clients des ouvrages rares, des pépites censurées dans les pays arabes, des romans traduits, des livres religieux, des disques, des films. Mais L'Olivier est aussi un lieu de rencontres et d'échanges, fréquenté par des habitants du quartier, des badauds, des artistes de passage et même des princes.

## M. Bittar, pourriez-vous nous présenter brièvement à nos lecteurs ?

Oui bien sûr. Je dirais tout d'abord que j'ai plusieurs apparténances. J'ai un grand-père syrien et un grand-père libanais. Mon père est né au Soudan, je suis donc Soudanais. Je suis né en Égypte et, quand j'ai eu six ans, mon père, qui souhaitait pour ses enfants la meilleure éducation possible, m'a envoyé en Suisse, en internat. À mon adolescence, mes parents m'ont rejoint à Genève. C'était l'époque où il était « interdit d'interdire », et j'ai pas mal manifesté contre Franco ou encore contre le shah d'Iran. À cause de cela, la Suisse m'a refusé la naturalisation. À cette époque aussi, le Soudan avait un nouveau président, Noumeiry. Il a décidé de nationaliser les biens de ma famille et de nous retirer nos passeports : je me suis alors retrouvé apatride pendant quelques années. À 16 ans et demi, avec une amie suisse, nous avons entrepris le tour du monde arabe en auto-stop. Ça a été une découverte fantastique, surtout l'Algérie. Puis nous avons traversé le désert du Sahara jusqu'à Tamanrasset, puis la Syrie jusqu'à Palmyre en passant par l'Égypte et le Liban.

## Votre voyage vous a conduit dans un camp de réfugiés palestiniens au Liban. Pourriez-vous nous raconter cet épisode de votre vie ?

Je suis resté deux ans dans des camps de réfugiés palestiniens pendant la guerre civile au Liban. Nous étions alors en 1976 et j'avais 22 ans. C'est là-bas que j'ai appris l'arabe. J'ai trouvé que les gens les plus proches de moi étaient des Palestiniens. Ils n'avaient pas d'État et

une atmosphère multiconfessionnelle régnait. On comptait même des athées qui avaient rejoint la résistance. C'est en ce sens que je me suis un peu identifié aux Palestiniens, d'autant plus que les enfants de la diaspora palestinienne que j'avais rencontrés jusqu'alors n'étaient pas forcément de bons arabophones : j'arrivais enfin à trouver ma place.

## Comment s'est passé votre retour à Genève ?

Quand je suis revenu, c'est le problème de la profession qui s'est posé. Quelles études allais-je pouvoir faire ? Le droit ou la médecine étaient réservés aux Suisses. Tout était verrouillé. Je me suis dirigé vers des études de sciences politiques à l'Institut des hautes études internationales. Puis, j'ai eu l'opportunité de trouver un espace commercial qui, à terme, est devenu ma librairie.

## Avec toutes ces péripéties, la question de l'identité a certainement occupé une grande place dans votre construction personnelle ?

Plus jeune, il était clair que je ne savais pas trop qui j'étais. Soudanais mais blanc, arabe mais chrétien. Je me considérais aussi suisse, mais l'État suisse me signifiait que je ne l'étais pas. La question « qui suis-je ? » demeurait entière. Maintenant, j'ai tendance à dire que quand j'en ai ras-le-bol des Arabes, je sors sur le trottoir, et quand je ne supporte plus la Suisse, je retourne à l'intérieur de ma librairie (*rires*). Mon monde arabe rêvé serait un monde où chaque personne qui y adhère et parle la langue trouverait sa place. Nous sommes dans une phase où certaines puissances régionales

ont tout intérêt à détruire totalement cette identité arabe au profit d'identités religieuses, confessionnelles, tribales, réelles et identifiables. Si on est dans le monde musulman, le chrétien n'a pas sa place, alors qu'il est arabe et que, après la Nahda, il est à la base du développement de la culture arabe, du modernisme, de l'imprimerie, du cinéma... De la même façon que les Juifs du Maghreb ont laissé une empreinte importante dans la culture maghrébine.

### **Revenons à votre librairie. Pourquoi avoir choisi pour nom « L'Olivier » ?**

J'ai appelé la librairie « L'Olivier » d'abord parce que je suis un idéaliste. L'olivier est l'arbre qui nourrit tout le pourtour de la Méditerranée. Ensuite, parce que c'est aussi un symbole de paix. Je suis un idéaliste et j'aimerais bien que nous ayons la paix dans cette région. Elle pourrait être l'une des plus belles régions du monde. Elle l'est déjà, mais elle pourrait l'être beaucoup plus. Un ami m'a dit un jour : « Tu sais que dans le Coran il y a la sourate Al-Nour. Elle parle d'une lumière sacrée qui vient d'un arbre. C'est l'huile qui lui donne cette lumière. De plus, cet arbre n'appartient ni à l'Orient ni à l'Occident. » Qu'aurais-je pu trouver de mieux pour définir un espace qui, comme moi, n'appartient ni à l'Orient ni à l'Occident ?

### **En 42 ans, votre librairie a connu des hauts et des bas. Pourriez-vous revenir sur son histoire ?**

J'ai commencé avec de l'artisanat qui venait des camps palestiniens, puis je me suis étendu progressivement

aux livres et à la musique. Je ne savais même pas qui étaient Oum Kalthoum ou Fairouz. Mais sur mon chemin, beaucoup de gens m'ont aidé. Entre autres, il y a eu le premier imam de Genève, M. Bouzouzou, un Algérien très cultivé, qui venait à la librairie quasiment tous les jours pour choisir et commander des livres pour la Fondation culturelle islamique à Genève. Puis la librairie s'est développée. Il y a eu plusieurs phases. D'abord, la nouveauté qu'a constituée l'existence d'une librairie arabe à Genève a attiré un certain nombre de gens. C'était une époque où la librairie penchait à gauche, avec le nationalisme arabe, les partis Baath... Ensuite, ça a été l'époque où la vidéo s'est développée. L'Égypte produisait beaucoup de films, donc nous avons aménagé un espace vidéoclub, avec des films égyptiens et arabes. Puis on a commencé à développer la musique. Nous avions environ 4 500 disques de musique. Mais quand sont progressivement apparus les décodeurs, les chaînes satellites et puis Internet, la vidéo a perdu son importance, car les gens commençaient à voir les films à la télévision. On a aussi renoncé au rayon CD. Après le 11 septembre, il y a eu une sorte d'identification du monde arabe à la religion. Beaucoup de librairies islamiques se sont développées à ce moment-là. Nous avons toujours fait attention à ce que la librairie contienne des livres de tous bords, afin qu'il soit absolument impossible de nous associer à un courant.

### **Était-ce le début d'une phase difficile ? Comment l'avez-vous surmontée ?**

Oui, en 2013, on est quasiment arrivés au bord du dépôt de bilan à cause d'Internet. C'est à ce moment-là

que, avec des amis, nous avons créé une association qui s'appelle l'ICAM (Institut des cultures arabes et méditerranéennes)<sup>1</sup> et, grâce au statut d'association, nous avons pu obtenir des subventions auprès de la ville, du canton de Genève et d'institutions suisses. Je dois souligner que les institutions et les personnalités arabes n'ont jamais soutenu financièrement ce projet. Nous recevons beaucoup de compliments de la part de gens qui nous disent « c'est vous les ambassadeurs de la culture arabe », mais rien de plus. Dans le monde arabe, si vous recevez de l'aide d'un pays, vous pouvez être sûrs que d'autres pays ne voudront surtout pas vous aider. En général, les gens aiment les projets pharaoniques, mais ils sont moins enclins à accepter un espace culturel qui n'appartient à personne et qui ne dépend d'aucun gouvernement. Mais vous savez, la librairie a toujours développé des activités culturelles à côté. Il y a eu des chanteurs qui sont venus, comme Mohammed Mounir, Marcel Khalifé et Cheikh Imam. Il y a eu énormément d'activités culturelles : des présentations de livres, des soirées contes, des brunchs... Toute une gamme d'activités réunissant les gens indépendamment de leur origine, de leur culture, etc.

**Est-ce que vous recommanderiez le métier de libraire aujourd'hui ?**

---

<sup>1</sup> L'ICAM a un site Internet : [www.icamge.ch](http://www.icamge.ch). On y trouve notamment un lien Vimeo avec 151 vidéos (concerts – par exemple le trio Joubran – événements, rencontres avec des personnalités). L'ICAM veut être une passerelle entre les deux rives de la Méditerranée.

Si c'était à refaire, je ne serais plus libraire et je n'encouragerais personne à le faire. Gérer une librairie est devenu difficile : il faudrait qu'il y ait un espace café, une salle de rencontre, des activités culturelles... À Paris, il y avait la librairie Avicenne, qui était pour moi l'exemple de la bonne librairie. Elle a fermé. Et puis, dans le monde de l'édition arabe, les auteurs rencontrent aussi des difficultés. Les droits d'auteur n'existent pas dans le monde arabe, ou en tout cas ils ne sont pas du tout respectés. C'est assez triste, car ça n'encourage pas les écrivains. D'ailleurs, les grands écrivains du monde arabe publient d'abord en France ou en Angleterre et se dirigent plus tard vers l'édition arabe.

**On raconte que de nombreuses personnalités arabes sont venues à L'Olivier. Que viennent-elles chercher chez vous ?**

D'abord, certaines de ces personnalités veulent voir ce qui n'est pas disponible chez eux. Par exemple, un prince saoudien est venu un jour et m'a demandé un livre, *Tarikh al-Sa'ud* (« L'histoire des Saoud »), qui est totalement interdit en Arabie saoudite et qui venait de sortir au Liban. Je n'en avais jamais entendu parler. Il me dit : « J'en veux 50 exemplaires dans une semaine. » J'ai donc fait venir 50 exemplaires en urgence. Quelque temps après, l'ambassadeur d'Arabie saoudite est venu. Il m'a dit : « Cette librairie est merveilleuse, c'est fantastique, mais c'est dommage que vous ayez des livres "sales". » J'ai dit : « Monsieur l'ambassadeur, je suppose que vous faites référence à un livre en particulier. Nous l'avons commandé pour l'un de vos ressortissants. Nous

ne le connaissions pas. En tout cas, il restera là. »

### Qu'en est-il de la censure ? Est-ce un problème que vous avez souvent rencontré ?

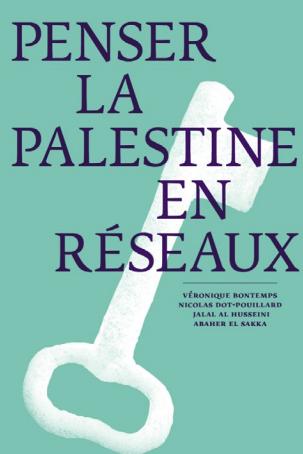
Au niveau de la censure, à mon avis, le monde arabe suit une logique nationale. Par exemple, le livre qui est interdit en Algérie sera sponsorisé indirectement par les Marocains, et vice versa. À Genève, nous travaillons avec l'ensemble du monde arabe, de ce fait, nous pouvons nous retrouver avec des livres qui sont indisponibles dans tel ou tel pays. Les censures sont toujours liées à un problème spécifique. Dans les pays du Golfe, elles concernent ce qui est lié à l'opposition. Cependant, elles peuvent également englober un livre de cuisine qui a été traduit en arabe mais dont on a oublié de changer la photo du coq au vin : ça s'appellera le coq au vinaigre mais la photo du verre de vin est encore là. Pour l'anecdote, une fois, une dame a appelé la librairie en demandant : « Je suis à l'hôtel Président, avez-vous des livres interdits ? » Ce à quoi j'ai répondu : « Vous venez de quel pays, Madame ? » Elle m'a dit : « D'Arabie saoudite. » Alors je me suis permis une blague en disant : « Mais Madame, si vous venez d'Arabie saoudite, vous devriez me demander si j'ai des livres autorisés ! » C'était un rire jaune, mais elle m'a dit : « Mettez-moi tout ce que vous avez d'interdit. » Je crois que la dame était sortie avec 35 caisses de livres. Ils ont ramené un camion qui est venu les charger et sont partis dans un avion privé en Arabie saoudite.

### Pourriez-vous nous suggérer trois ouvrages qui vous ont marqué ?

Il y a les histoires de Mollah Nasreddin, personnage également appelé Jouha Nasreddin. Ce sont des récits absurdes mais qui ont tous une morale. L'histoire de Majnoun et Leïla a aussi donné lieu à de nombreux romans. C'est l'histoire d'un amour fou, semblable à Roméo et Juliette. Dans un autre registre, je citerais le livre de Tayeb Salih *Saison de la migration vers le nord*. Il s'agit de l'histoire d'un Soudanais ayant étudié en Angleterre, qui retourne au pays et qui est confronté au choc des civilisations. Il y a également Mohamed Choukri, un écrivain marocain qui était analphabète, qui a vécu dans le milieu de la prostitution et des bas quartiers. Il est devenu un écrivain très connu — il est maintenant décédé. Enfin, nombreux sont ceux qui ont écrit des romans sur les événements politiques dans leur pays. Je crois qu'on peut retrouver toute l'histoire moderne du monde arabe dans la fiction et les romans.



# **Recensions** **d'ouvrages**



# Penser la Palestine en réseaux

Véronique Bontemps, Nicolas Dot-Pouillard, Jalal Al Husseini, Abaher El Sakka.



**LINA BENCHEKOR**

Étudiante en master « Expertise politique comparée » à Sciences Po Aix.

Le concept de « réseau », de plus en plus employé dans les sciences humaines et sociales, n'avait jusqu'ici pas été abordé pour traiter de la question palestinienne. En partant de cette notion, les onze auteurs de cet ouvrage nous donnent à voir la réticularisation de la Palestine sous divers angles, aussi bien à l'intérieur des Territoires palestiniens qu'à l'international. Ils interrogent les dynamiques palestiniennes, parfois sous-jacentes et agissant dans l'ombre des institutions étatiques. Leurs articles couvrent les champs multiples dans lesquels la cause palestinienne survit et se poursuit dans les domaines de la politique, des droits de l'homme, ou encore de l'art. « La Palestine en réseaux » est aussi une invitation à penser la Palestine au-delà du cadre territorial qui ne cesse de se resserrer au fil des colonisations israéliennes.

Cet ouvrage collectif emploie le terme de « réseau » dans ses dimensions polysémique et pluridisciplinaire, à la fois comme outil d'analyse et comme objet d'étude. Les auteurs nous y montrent comment cette notion se prête au contexte palestinien. En effet, le peuple palestinien est marqué par la « dispersion » et la « fragmentation » en raison des expulsions, des exils, et de l'occupation israélienne sur son territoire. L'émergence des nouveaux réseaux sociaux devient dès lors un canal important de communication et de transmission qui permet aux Palestiniens de véhiculer de l'information et d'organiser des mobilisations. Ces réseaux sont multiples : artistiques, politiques ou culturels, surtout, ils parviennent à constituer une force à partir de liens faibles. C'est aussi l'analyse des rapports de pouvoir entre les différents réseaux qui composent la question palestinienne en Israël/Palestine et à l'international, qui forme le fil conducteur de ces essais mêlant l'étude de la mobilisation des Palestiniens dans les Territoires palestiniens occupés (TPO) à celles des diasporas et des militants étrangers.

## Du local à l'international

Elsa Grugeon analyse l'engagement politique des Palestiniens de Jérusalem autour de la mosquée Al-Aqsa. Ces derniers sont la seule interface possible entre le lieu saint, les Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza et l'ensemble du monde musulman. Ils créent des collectifs virtuels à travers les médias sociaux, constituant un réseau de croyants. Cet engagement digital et alternatif prend une plus grande importance (politique) lors des guerres à Gaza, car ces jeunes documentent les atteintes aux fidèles à l'intérieur du lieu saint. L'usage des réseaux sociaux permet ainsi d'informer et de mobiliser autour de l'esplanade des Mosquées. Clio Chaveneau fait, quant à elle, le lien entre la mobilisation en Israël/Palestine et au niveau international en s'intéressant aux parcours et aux engagements politiques des travailleurs étrangers au sein des organisations internationales et des ONG installées dans les TPO. Par « travailleurs étrangers » elle renvoie aux expatriés qui poursuivent leurs carrières au sein d'organisations et d'institutions installées en Israël/Palestine. Elle revient sur ces réseaux de militants internationaux et leurs expériences sur le terrain afin d'appréhender leurs relations aux autorités et au mouvement national palestinien. Puis, se focalisant davantage sur le contexte français, Nicolas Dot-Pouillard retrace la mobilisation pro-palestinienne en France. Il tente de définir les différents réseaux qui composent « la toile française de la Palestine ». Il met en avant les connexions entre ces réseaux avec les pays du Proche-Orient et d'Amérique latine, en insistant sur la perméabilité et le mouvement permanent de ces mobilisations qui dépassent la seule cause palestinienne.

De retour dans les TPO, Minas Ouchaklian nous emmène à la rencontre des shabab du camp de Balata en Cisjordanie. Il examine les rapports de ces jeunes hommes armés avec l'Autorité nationale palestinienne (ANP) et le Fatah, entre répression et insertion, résistance et délinquance. Le chercheur présente une analyse des dynamiques qui opèrent dans ces espaces ghettoïsés donnant le sentiment aux jeunes de Balata de subir deux occupations parallèles. On retrouve également la

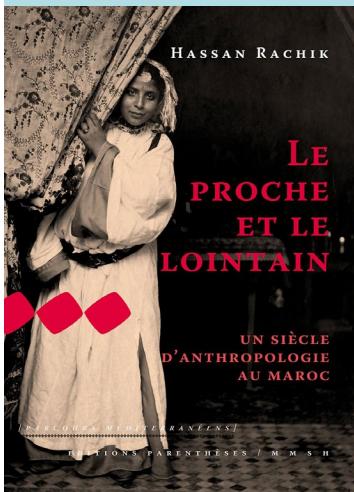
contribution de Mariangela Gasparotto qui mène son étude dans la ville de Ramallah. Elle s'intéresse aux migrants internes provenant d'autres localités palestiniennes mettant ainsi en lumière les réseaux de sociabilité dans cette ville à la réputation « cosmopolite ». Elle relève de nombreuses « frontières » et « hiérarchies » internes instituées par l'élite urbaine et qui rendent difficile l'installation des jeunes Palestiniens qui viennent y vivre.

La contribution de Jalal Al Husseini permet de restituer l'histoire de la diaspora palestinienne et son engagement pour le « droit au retour ». L'auteur revient sur le rôle de l'UNRWA, l'organisation maintenant le lien entre les réfugiés et la Palestine par la création du statut de « réfugié palestinien ». Il met également l'accent sur les différences qui existent entre les diasporas, dépendantes des politiques menées par les pays d'accueil. L'article permet de comprendre les enjeux de la mise en place du retour des réfugiés, soulignant les dangers qu'elle représenterait pour les autorités, israélienne mais aussi palestinienne. Face à l'impasse dressée par la question de l'exil, l'auteur attire l'attention sur les réseaux diasporiques mobilisés pour faire avancer la cause du retour et proposer une alternative au leadership de l'ANP.

## Du côté des réseaux artistiques

Sur les réseaux artistiques, les articles de Marion Slitine sur l'art contemporain en Palestine et de Najla Nakhlé-Cerruti sur le théâtre palestinien à travers la pièce des *Monologues de Gaza* offrent des perspectives intéressantes. La première se penche sur les artistes des TPO, leurs œuvres et leur importance dans la résistance palestinienne. La chercheuse analyse les évolutions des arts visuels palestiniens au prisme de la lutte nationale. Elle met en lumière l'impact des accords d'Oslo en 1993 sur la production artistique locale. D'un côté, l'arrivée de financements privés et l'internationalisation du marché de l'art ont vu l'émergence d'une nouvelle génération d'artistes parfaitement à l'aise avec les codes de l'art contemporain occidental. Tout en se réappropriant des éléments et des symboles de la culture palestinienne, les artistes ont adopté des modes d'expression plus « universels » leur permettant de constituer une scène « artistique transnationale en réseau ». Côté scène, Najla Nakhlé-Cerruti montre comment la pièce du théâtre *Ashtar*, réalisée avec des enfants gazaouis ayant vécu la guerre de 2008, permet une ouverture sur l'international et la création de réseaux de solidarité à travers le théâtre et en faveur de la jeunesse de Gaza.

Un ouvrage d'une grande richesse qui offre une vue panoramique des dynamiques qui animent la résistance palestinienne, à l'intérieur comme à l'extérieur des TPO. Il donne à voir des aspects différents mais connectés, reliant ainsi les Palestiniens aux réseaux internationaux dans la longue histoire, encore en train de se faire de la résistance palestinienne.



# Le Proche et le Lointain

Hassan Rachik, *Le Proche et le Lointain. Un siècle d'anthropologie au Maroc*, Marseille, Éditions Parenthèses/MMSH, 2012.



**ABDELMOUNAIM FANIDI**

Étudiant en master d'Études politiques à l'EHESS.

Hassan Rachik, anthropologue marocain, nous a proposé en 2012 une synthèse critique d'« un siècle d'anthropologie au Maroc ». L'auteur nous invite à retracer et comprendre la trajectoire du savoir produit par les étrangers sur son pays. Ce sujet est plus que jamais d'actualité, alors que de nombreuses voix appellent aujourd'hui à valoriser le savoir de l'autochtone sur sa société, longtemps marginalisée par le savoir de l'étranger.

Rachik a commencé sa carrière académique en s'intéressant aux rituels sacrificiels, avant d'élargir ses thèmes à la religion, l'identité et le nationalisme. Il développe, dans ses différents travaux, ce qu'il appelle « la situation ethnographique », qui examine la question de la réception par les chercheurs locaux – comme lui – des travaux des anthropologues étrangers consacrés à son pays dans le passé. D'où le titre de l'ouvrage : *Le Proche et le Lointain*. Rachik explique que son objet est de comprendre « pourquoi des idées, maintenant fort critiquables, paraissaient, dans le passé, raisonnables pour des gens raisonnables » (Rachik, 2011, p. 11). Pour Rachik, l'ancienne séparation en anthropologie entre l'observateur et l'observé, l'ethnocentrisme qui pousse les anthropologues étrangers à penser les autres cultures à travers les catégories de leurs sociétés d'origine, ou encore les déterminants sociologiques et théoriques du chercheur sont autant de facteurs qui biaissent la situation ethnographique. À cet égard, Rachik essaie de prendre en considération tous ces éléments afin de mener une « étude compréhensive des déterminants culturels, sociologiques et théoriques du savoir sur le Maroc » (p. 10). Il ne s'inscrit pas dans le cadre de la pensée post-coloniale, qui tend pour lui à « jeter le bébé avec l'eau du bain ». Cependant, il s'inspire de son invitation à observer l'ancien observateur. « L'arroseur est ainsi arrosé. »

Afin de mener cette étude, Rachik s'est focalisé sur les principaux travaux anthropologiques qui ont attribué des traits communs à la population marocaine. Il organise ainsi son ouvrage de manière chronologique, en analysant la situation ethnographique de chaque auteur et essaie de comprendre comment celle-ci l'a amené à produire telle et telle connaissance sur les Marocains. Rachik commence par critiquer la mobilisation par ces auteurs du concept de culture, c'est-à-dire leur tendance à vouloir comprendre une société à travers un ensemble de traits communs auxquels une population entière doit forcément se conformer. Comme le signale Rachik, le succès de ce concept réside dans son caractère simpliste et rassurant, en opposition avec la complexité angoissante de la réalité sociale.

Rachik classe par ailleurs les études sur le Maroc en moments anthropologiques. Ces moments dépendent du contexte politique de la recherche (période précoloniale, coloniale ou post-coloniale), de la méthodologie suivie par le chercheur (ethnographie, utilisation d'informateurs, durée du terrain, etc.), du thème de recherche (religion, droit, culture, sorcellerie, politique, etc.), du cadre théorique des anthropologues (évolutionnisme, structuro-fonctionnalisme, théorie segmentaire, etc.) et bien entendu des débats dominants dans la discipline au moment de la production de la connaissance (tournant interprétatif, tournant post-moderne, etc.). Rachik précise que l'objet de son ouvrage n'est pas d'évaluer les faits avancés par les anthropologues étrangers, mais plutôt d'examiner le cadre interprétatif et ethnographique dans lequel se sont développées leurs thèses (p. 25).

Rachik analyse ainsi la situation ethnographique de différents auteurs qui ont travaillé sur le Maroc. Avant la colonisation, Charles de Foucault s'est déguisé en juif afin de pouvoir s'immerger dans la société marocaine. Auguste Mouliéras a recouru à une quasi-ethnographie à distance afin de rédiger son *Maroc inconnu*. Edmond Doutté et Edward Westermarck se sont fait accompagner par des locaux, en plus de se munir d'une arme à feu afin de se protéger contre « l'inhospitalité » des Marocains. Pendant la période coloniale, la « pacification » du Maroc a permis aux anthropologues des séjours plus sécurisés. Robert Montagne a pu accéder aux sommets du Haut

Atlas afin de rédiger son ouvrage fondateur sur les Berbères. Louis Brunot était inspecteur de l'enseignement des indigènes à la Direction générale de l'instruction publique du Maroc. Jacques Berque était contrôleur civil dans une tribu du Haut Atlas (Seksawa), qui sera le terrain de sa thèse de doctorat soutenue en 1955. Rachik affirme que le statut de ces chercheurs, qui confondaient recherche scientifique et responsabilité coloniale, les a mis dans une situation ethnographique particulière, influençant *in fine* les résultats de leurs recherches. Après l'indépendance, le Maroc s'est ouvert aux chercheurs non francophones. Des anthropologues du monde anglo-saxon y ont mené des recherches. Clifford Geertz présentait le Maroc des années 1960 comme un paradis pour les anthropologues (p. 163). Cette nouvelle génération, à l'opposé de celle qui l'a précédée, s'est entièrement consacrée à la recherche scientifique. Néanmoins, Rachik remarque que ces anthropologues sont principalement animés par des cadres théoriques préétablis, ainsi que par les débats paradigmatisques dominants en anthropologie au moment de leur terrain. À titre d'exemple, Ernest Gellner est venu au Maroc avec un cadre théorique prêt – la théorie segmentaire – qu'il cherchait simplement à illustrer. La même critique peut s'appliquer à John Waterbury. D'autre part, l'anthropologie interprétative de Geertz et l'anthropologie post-moderne de Paul Rabinow et Vincent Crapanzano illustrent bien l'impact que peuvent avoir les débats paradigmatisques dominants dans une discipline sur le savoir produit.

Rachik achève son ouvrage en abordant sa propre situation ethnographique en tant qu'anthropologue d'origine locale. Il souligne que ce statut lui procure certains avantages : ne pas avoir besoin d'assistant ou d'informateur, une certaine aisance dans la communication avec les enquêtés, etc. Néanmoins, ce statut ne le priviliege pas forcément au détriment d'un anthropologue étranger. Pour Rachik, si son statut de Marocain crée du commun avec ses enquêtés, son statut de citadin crée de l'altérité avec ces mêmes enquêtés quand ils sont des ruraux (p. 242). Rachik ajoute qu'un anthropologue « chez soi » va susciter probablement plus de méfiance chez ses compatriotes, puisqu'ils partagent la même culture.

Quels sont les rapports de domination épistémiques qui lient le discours anthropologique étranger à celui produit au sein de la société indigène ? L'anthropologue marocain Abdellah Hammoudi estime que le premier a donné à la connaissance produite par la société marocaine (et arabe) sur elle-même un statut épistémique inférieur, soumis automatiquement à l'autorité de la connaissance occidentale supérieure<sup>1</sup>. Rachik, lui, n'aborde pas directement ces enjeux liés au contexte global de domination épistémique qui oppose le proche et le lointain : c'est l'unique réserve que l'on peut émettre à propos de cet ouvrage, qui constitue une excellente synthèse d'un siècle d'anthropologie au Maroc, accessible tant aux généralistes qu'aux chercheurs confirmés.

---

<sup>1</sup> Abdallah Hammoudi, "Emic and Etic in Re-theorizing 'Tribe': A Step toward an Arab anthropological discourse, *Omran*, n° 19, 2017, p. 35. Voir aussi Enrique Galván-Álvarez, "Epistemic Violence and Retaliation: The Issue of Knowledges in 'Mother India'/Violencia y Venganza Epistemológica: La Cuestión de Las Formas de Conocimiento En Mother India", *Atlantis*, vol. 32, n° 2, 2010, p. 11-26.



[www.carep-paris.org/bidaya](http://www.carep-paris.org/bidaya)